



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : Agrégation externe

Section : Philosophie

Session 2015

Rapport de jury présenté par :

Monsieur Paul MATHIAS

Inspecteur général de l'Éducation nationale

Doyen du groupe de philosophie

Président du jury

Les rapports des jurys de concours sont établis sous la responsabilité des
présidents de jury.

SOMMAIRE

COMPOSITION DU JURY	7
PRÉAMBULE	9
ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ	11
PREMIÈRE ÉPREUVE : COMPOSITION DE PHILOSOPHIE SANS PROGRAMME	11
Données concernant l'épreuve	11
Données statistiques	11
Sujet	11
Rapport d'épreuve	11
DEUXIÈME ÉPREUVE : COMPOSITION DE PHILOSOPHIE SUR PROGRAMME	27
Données concernant l'épreuve	27
Données statistiques	27
Sujet	27
Rapport d'épreuve	27
TROISIÈME ÉPREUVE : ÉPREUVE D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE	33
Données concernant l'épreuve	33
Données statistiques	33
Texte	33
Rapport d'épreuve	34
ÉPREUVES D'ADMISSION	43
PREMIÈRE ÉPREUVE : LEÇON DE PHILOSOPHIE SUR PROGRAMME	43
Données concernant l'épreuve	43
Données statistiques	43
Liste des couples de sujets proposés aux candidats	43
Rapport d'épreuve	48
DEUXIÈME ÉPREUVE : LEÇON DE PHILOSOPHIE SANS PROGRAMME	53
Données concernant l'épreuve	53
Données statistiques	53
Liste des couples de sujets proposés aux candidats	53
Rapport d'épreuve	58
TROISIÈME ÉPREUVE : EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS	63
Données concernant l'épreuve	63
Données statistiques	63
Rapports d'épreuve	63

LEIBNIZ : <i>Discours de métaphysique</i> et <i>Correspondance avec Arnauld</i>	63
Liste des textes proposés	63
Rapport d'épreuve	67
SARTRE : <i>L'Être et le néant</i>	69
Liste des textes proposés	69
Rapport d'épreuve	73
QUATRIÈME ÉPREUVE : TRADUCTION ET EXPLICATION DE TEXTE ÉTRANGER	77
Données concernant l'épreuve	77
Données statistiques	77
Rapports d'épreuve	77
GREC	77
Liste des textes proposés	77
Rapport de l'épreuve de Grec	78
LATIN	80
Liste des textes proposés	80
Rapport de l'épreuve de Latin	80
ALLEMAND	82
Liste des textes proposés	82
Rapport de l'épreuve d'Allemand	83
ANGLAIS	86
Liste des textes proposés	86
Rapport de l'épreuve d'Anglais	88
ARABE	90
Liste des textes proposés	90
Rapport de l'épreuve d'Arabe	90
ITALIEN	92
Liste des textes proposés	92
Rapport de l'épreuve d'Italien	92
DONNÉES STATISTIQUES GLOBALES	95

**AGRÉGATION EXTERNE DE PHILOSOPHIE
SESSION 2015**

COMPOSITION DU JURY

DIRECTOIRE

- M. Paul MATHIAS, IGEN, président
- M. Frank BURBAGE, IGEN, vice-président
M. Emmanuel CATTIN, professeur des universités, université de Clermont-Ferrand, vice-président
- M. Antoine LÉANDRI, IA-IPR (Créteil), secrétaire général

EXAMINATEURS

- Mme Anne AMIEL, professeur de chaire supérieure, lycée Thiers, Marseille
M. Philippe AUDEGEAN, maître de conférences des universités, université de Paris 3, Sorbonne-nouvelle
M. Thierry BEDOUELLE, professeur de chaire supérieure, lycée Blaise Pascal, Clermont-Ferrand
M. Pascal BLANCHARD, professeur de chaire supérieure, lycée Fustel de Coulanges, Strasbourg
M. Frédéric BRAHAMI, professeur des universités, université de Franche-Comté
M. Jean-Baptiste BRENET, professeur des universités, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
Mme Évelyne BUISSIÈRE-FORMICA, professeur de chaire supérieure, lycée Champollion, Grenoble
M. Olivier CAMPA, professeur de chaire supérieure, lycée Claude Monet, Paris
Mme Barbara DE NEGRONI, professeur de chaire supérieure, lycée Auguste Blanqui, Saint-Ouen
M. Pascal DUMONT, professeur de chaire supérieure, lycée Carnot, Dijon
Mme Sophie FOCH-RÉMUSAT, professeur agrégé hors classe, lycée Fénelon, Paris
M. Hervé FRADET, professeur agrégé hors classe, lycée Hoche, Versailles
M. Arnaud FRANÇOIS, maître de conférences des universités, université de Toulouse 2
M. Jean-Pierre FÜSSLER, professeur de chaire supérieure honoraire, lycée Lakanal, Sceaux
Mme Michaela GILLESPIE, professeur de chaire supérieure, lycée Lakanal, Sceaux
M. David LAPOUJADE, maître de conférences des universités, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
M. Jérôme LAURENT, professeur des universités, université de Caen-Basse Normandie
M. Pierre LAURET, professeur de chaire supérieure, lycée Louis-le-Grand, Paris
M. Laurent LAVAUD, maître de conférences des universités, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne
M. David LEFEBVRE, professeur des universités, université de Clermont-Ferrand
Mme Éléonore LEJALLÉ, maître de conférences des universités, université de Lille 3, Villeneuve d'Ascq
Mme Hélène LHEUILLET, maître de conférences des universités, université de Paris-Sorbonne, Paris 4
Mme Anne MONTAVONT, professeur de chaire supérieure, lycée Condorcet, Paris

Mme Charlotte MURGIER, maître de conférences des universités, université de Paris-Est, Créteil / Val-de-Marne

M. Emmanuel PICAUVET, professeur des universités, université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne

M. Pierre RODRIGO, professeur des universités, université de Bourgogne, Dijon

Mme Claire SCHWARTZ, maître de conférences des universités, université de Paris 10-Nanterre

M. Joseph VIDAL-ROSSET, maître de conférences des universités, université de Lorraine

Mme Isabel WEISS, professeur agrégé de classe normale, lycée Turgot, Paris

PRÉAMBULE

En raison, certainement, d'une augmentation sensible du nombre de postes offerts au concours de l'agrégation externe de philosophie à la session 2015, le nombre de candidats ayant effectivement subi les épreuves écrites et, par conséquent, celui des candidats admissibles ont été supérieurs à ceux des années antérieures. Le concours n'en a pas moins été d'une tenue dont il y a tout lieu de se féliciter : à des degrés naturellement divers, les candidats ont, par le fait, rendu un véritable hommage aux professeurs qui ont contribué à leur préparation, en même temps qu'ils ont manifesté un sérieux, une ténacité et un investissement intellectuel particulièrement honorables.

L'agrégation de philosophie est, comme tous les concours de recrutement de l'enseignement secondaire, un concours savant, certes, mais aussi généraliste, qui appelle une maîtrise disciplinaire large et tout à la fois approfondie. Si, à l'écrit comme à l'oral, une partie du concours s'adosse à un programme, un aspect non moins important du succès des candidats se joue sur des épreuves pour lesquelles ce sont les études de philosophie qu'ils ont suivies, dans leur extension et dans leur généralité, qui tiennent lieu de ressource principale. Il faut donc, pour réussir, maîtriser les notions et les auteurs inscrits au programme annuel, mais il faut également avoir mûri un savoir philosophique enraciné dans des traditions diverses, antiques ou modernes et contemporaines ; il faut une expérience en première personne et une pratique régulière des textes, et donc une culture philosophique complexe et différenciée.

Mais, comme bien d'autres concours de recrutement de l'enseignement secondaire, l'agrégation de philosophie atteste également la capacité des candidats à exercer le *métier de professeur*, c'est-à-dire à dispenser la discipline dans laquelle ils excellent à des élèves réels, dans des classes réelles, dans des établissements réels. C'est pourquoi le jury accorde une attention toute particulière, non seulement à la mémoire savante, indispensable, mais également à la clarté, impérative ; non seulement à la profondeur, souhaitable, mais également à l'ouverture d'un discours philosophique, qu'il soit écrit ou oral, à son lecteur ou à son auditeur. La philosophie ne se pratique pas de soi-même à soi-même, mais dans une communauté de parole et de pensée, jamais donnée, toujours conquise : elle s'effectue par la rigueur, par la robustesse, par la transparence construites de la dissertation, de la leçon ou de l'explication de texte ; par la force de conviction mobilisée dans un propos, par l'horizon intellectuel qu'elle ouvre à des individus concrets, autrefois des disciples, aujourd'hui, plus particulièrement, des élèves ou des étudiants novices.

À la fois réaliste et pragmatique, le jury a eu la satisfaction, notamment durant les épreuves orales, d'apprécier la façon dont les candidats, en règle générale, se représentent avec discernement et intelligence leur inscription future dans l'institution scolaire. Souvent, en effet, il a pu observer une heureuse synthèse, d'une part, des très fortes contraintes académiques pesant sur l'agrégation de philosophie du fait de ses contenus disciplinaires et, d'autre part, de la conscience proprement professionnelle animant de futurs professeurs, d'emblée extrêmement soucieux d'être à la hauteur de leurs élèves et des attentes légitimes de ces derniers.

Le jury se félicite donc que la session 2015 du concours de l'agrégation de philosophie ait permis de recruter des professeurs d'une grande compétence disciplinaire ainsi que d'une haute conscience de leurs obligations institutionnelles, pour le plus grand bénéfice des élèves auxquels ils ouvriront, dans les années à venir, le vaste domaine de la réflexion philosophique et de ses traditions.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

PREMIÈRE ÉPREUVE COMPOSITION DE PHILOSOPHIE SANS PROGRAMME

Rapport établi par M. Pierre LAURET
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Composition de philosophie sans programme. Durée : sept heures ; coefficient : 2. »

Composition de la commission : Mmes et MM. Thierry BEDOUELLE, Pascal BLANCHARD, Frédéric BRAHAMI, Évelyne BUISSIÈRE-FORMICA, Pierre LAURET, Éléonore LEJALLÉ, Hélène LHEUILLET, Anne MONTAVONT et Emmanuel PICAUVET.

Données statistiques

Nombre de copies corrigées	720
Notes minimale / maximale	01 / 18
Moyenne des candidats admissibles	10,33

Sujet

Les normes

Rapport d'épreuve

Questions de méthode

En toute franchise, il faut observer que la première composition de l'agrégation externe de philosophie, la composition sans programme, déroute la plus grande partie des candidats, qui ne parviennent pas du tout à l'affronter de manière satisfaisante. Au terme d'au moins cinq années d'études – parfois plus – au cours desquelles ils ont, notamment, rédigé des mémoires à caractère souvent monographique, et après une année de préparation, la plupart des étudiants ne savent pas composer une dissertation convaincante, dès lors qu'ils sont privés de l'appui d'un programme et de ressources bibliothécaires. Pour quelles raisons ? Le jury l'ignore. Il croit de son devoir de signaler et de souligner cet échec massif, en explicitant, avant tout, les attentes à l'égard d'un exercice bien établi dans la tradition de l'enseignement philosophique et, *a fortiori*, du concours.

L'exercice de la composition de philosophie procède de l'idée qu'un professeur enseignant cette discipline devrait être capable de mobiliser une culture consistante et de construire un

discours cohérent et inventif sur des questions qui, pour être classiques, ne sont pas pour autant des questions de cours appelant la simple restitution d'un savoir. Il s'agit donc de faire preuve de culture philosophique, d'invention, et de savoir-faire. En un sens, ces exigences sont consensuelles et elles n'ont guère besoin d'être justifiées. Elles reposent sur l'idée que la pratique et l'enseignement de la philosophie ne se réduisent ni à une technique argumentative applicable à des problèmes donnés en une espèce de nomenclature disciplinaire, ni à un savoir d'historien au sujet de doctrines plus ou moins établies. Le savoir et l'argumentation ne nuisent pas, c'est entendu, mais un cours de philosophie, dans l'état actuel des choses, ne devrait pas être une succession d'exposés de doctrines, et il pourra difficilement s'en tenir à une confrontation d'arguments sur le modèle de la *disputatio* scolastique ou de la démarche parfois dite « analytique ». Il n'est donc pas surprenant que le concours de l'agrégation vise à évaluer la capacité des candidats à construire des problèmes pertinents et à les développer de manière instruite, sans être guidés par la préparation d'un programme.

Or le jury constate unanimement – comme en attestent les remarques de tous les correcteurs – que cette capacité est bien trop rare et qu'elle n'a pas même été repérée parmi tous les admissibles. Passons vite sur les remarques désagréables : on déplore trop de copies indigentes et, très souvent, de graves manquements aux règles de l'orthographe. Nombre de copies sont parties d'une étymologique erronée : « norme » ne vient pas du grec *nomos*, la loi, mais du latin *norma*, qui désigne un instrument ou un étalon infaillible de mesure, d'alignement et de correction, comme une équerre ou un fil à plomb. La *norma* est ce qui tombe tout droit, comme la perpendiculaire abaissée du sommet d'un triangle sur le côté opposé, par rapport à quoi toutes les lignes tirées de ce sommet vers ce côté seront déviantes. Sur le plan de la culture, on a pu se féliciter qu'un nombre non négligeable d'étudiants soient au fait de thèses importantes de la sociologie (de Durkheim à Bourdieu en passant par Elias). Canguilhem a été souvent utilisé de manière précise : c'est sans doute un bénéfique annexe de la préparation du programme d'oral « Logique et épistémologie » – ce qui est heureux – puisque toute lecture sérieuse se révèle utile bien au-delà de la préparation d'un programme. Foucault a subi des traitements plus inégaux, souvent approximatifs et relevant d'une connaissance vague. C'est l'occasion de redire qu'on ne devrait citer, en dissertation comme en leçon, que des auteurs qu'on a lus de première main et dont on maîtrise les analyses. La connaissance par oui-dire transmet toujours une image grossière de la pensée d'un auteur, elle participe à son « épinalisation », peut-être plaisante sur un *blog*, mais inévitablement sanctionnée dans un concours de recrutement de professeurs.

Par ailleurs, sur aucun sujet, il n'y a d'auteurs impérativement attendus. Il ne faut donc pas citer ce qu'on pense devoir l'être sur tel sujet, mais ce qu'on estime connaître un peu pour l'avoir travaillé. À cet égard, il y a culture philosophique dès lors qu'un authentique travail de lecture informe la pensée en acte (dans la dissertation ou dans la leçon) et sert des opérations consistantes d'analyse, d'élaboration et de développement. Trop de copies alignent de petits résumés de doctrines d'une demi-page, dont la série arbitraire est aussi inexistante que chacun de ses éléments. Il ne faut pas résumer les auteurs, mais les analyser, non pas répéter ce qu'ils disent, mais essayer de montrer ce qu'ils *font* en le disant, et rendre compte d'une démarche plutôt que d'une doctrine toute faite. Les œuvres des philosophes n'ont pas été écrites pour être résumées dans des fiches reproduites dans des paragraphes de dissertation. Le bon usage des auteurs suppose un travail de lecture critique et problématique qui n'a rien à voir avec le désir de réduire leurs travaux à de petits blocs de doctrines disponibles pour la construction de marelles dissertatives, où la conduite de la problématique est abandonnée au hasard de la doxographie.

Ces remarques, reproches ou regrets alimentent un double étonnement. D'une part, la dissertation est un exercice traditionnel qui figure toujours aux épreuves du baccalauréat. Les professeurs doivent y préparer leurs élèves. Comment se fait-il que les candidats le maîtrisent si mal ? D'autre part, l'épreuve de dissertation sans programme ne vise pas seulement à évaluer

une technique susceptible d'être enseignée. Elle offre aussi aux candidats l'occasion de tenir un discours où s'affirment leur travail, leur expérience, leur position philosophique. Tenir un discours personnel, mais susceptible d'intéresser et de convaincre un lecteur et non pas seulement d'être évalué ou corrigé, tel est l'idéal qui devrait guider l'écriture de la dissertation. S'il est sans doute un peu trop élevé pour des élèves débutants, il ne devrait pas l'être pour des candidats à l'agrégation. Or pour intéresser le lecteur, il faut au moins se dire à soi-même deux ou trois choses qu'on pense essentielles sur le sujet, et postuler qu'elles méritent d'être élaborées et défendues. Trop de copies donnent la morne impression d'être exécutées comme des corvées avec figures imposées, les candidats se dérobant tout bonnement à la proposition qui leur est faite de prendre la parole.

Il est vrai qu'une telle prise de parole, en première personne, demande un savoir-faire. Sur ce point, nous renvoyons d'abord aux rapports antérieurs sur la dissertation et sur la leçon sans programme : la question du savoir-faire dissertatif est délicate et elle offre une première occasion de se pencher sur les normes, sur leur plurivocité et leur ambivalence. Y a-t-il des normes de la dissertation ? Peut-on les expliciter et les justifier ? La question révèle très vite l'impossibilité de distinguer d'emblée normes, règles, conventions. Si les distinctions sont de mise dans la dissertation – l'assimilation immédiate des normes aux mœurs ou aux us et coutumes a ainsi été sanctionnée –, les copies commençant par mettre en place, de manière mécanique et rigide, des distinctions factices entre normes, règles et lois se sont vite heurtées à l'arbitraire de leur geste initial.

Pour éclairer les choses, prenons rapidement deux exemples :

- faut-il annoncer son plan en fin d'introduction ? Ce n'est pas une règle de l'exercice (elle n'est énoncée nulle part), ni une convention indiscutable ; c'est une pratique. En quel sens pourra-ce être une norme ? L'extension de cet usage relève-t-il d'une normativité rationnelle ou d'un processus empirique et plus ou moins arbitraire de « normalisation » ? Faut-il y voir un fait statistique ou une exigence douée de sens ? De l'avis du jury, s'il n'y a ni règle, ni convention explicites, la norme est trop flottante pour être impérative. La pratique doit être remise au choix des rédacteurs : entre ceux qui estimeront que l'annonce du plan est un guide de lecture commode et ceux qui la jugeront lourde et inélégante, il n'y a pas à trancher. On ne juge pas une dissertation sur de tels détails et, manifestement, la norme ne s'impose pas de manière immanente à l'activité d'écriture qu'elle concerne ;
- pourquoi, dans un texte manuscrit, souligner le titre des livres et mettre entre guillemets celui des articles ? C'est bien une *norme* et donc une stipulation à respecter. C'est aussi une *règle* : une prescription univoque, dont on peut s'assurer qu'elle est respectée ou non. On ne voit aucune raison, ici, de distinguer règle et norme. Enfin, cette norme est posée par une *convention* fonctionnelle : d'une part, il faut adopter une règle pour distinguer la mention des articles de celle des livres ; d'autre part, le choix de la règle est arbitraire et l'on aurait pu adopter la règle inverse. Mais *cette* règle a été adoptée, qui est claire, univoque et parfaitement fonctionnelle.

On comprend, dès lors, que s'il est délicat de dégager les normes de la dissertation, c'est parce que celles-ci peuvent difficilement être toutes des règles univoques et conventionnelles. On distinguera, à cet égard, les normes générales que le texte écrit doit respecter, comme les règles de grammaire et les usages de l'orthographe, et les normes propres à l'exercice dissertatif, exigences qui relèvent d'une normativité plus contestable, voire suspecte.

Plus précisément, on est amené à distinguer :

- des conventions réglant l'usage, qui sont indiscutables ;

- des exigences rationnelles découlant du genre dissertatif compris comme genre de discours à la fois théorique (démonstratif) et pédagogique (explicatif et non allusif). Par exemple, il faut *traiter le sujet* qui, en l'occurrence, n'était pas : « À quelles conditions les lois sont-elles légitimes ? ». Toute substitution de concept, dans l'énoncé du sujet, doit être justifiée, faute de quoi l'on ne traite plus le sujet proposé – c'est-à-dire *imposé*. Ou encore : la dissertation n'est pas une épreuve d'histoire des idées, elle demande la construction d'un parcours théorique dont le fil directeur n'est, ni historique, ni doxographique. De telles exigences peuvent faire l'objet d'une justification rationnelle ;
- des procédures, comme l'organisation du discours en trois *moments* – plutôt qu'en trois « parties », car la division en parties, comme dans *l'Éthique* de Spinoza, fait droit à une différence d'objets, tandis que l'articulation en « moments » met l'accent sur la dynamique démonstrative. Mais les procédures, en dissertation, ne sont pas réglées, elles ne reposent, ni sur des règles logiques, ni sur des conventions rhétoriques. Ce sont donc des pratiques.

Le problème est que, en ce qui concerne les exigences et les procédures, l'horizon d'attente du lecteur est déterminé par une normativité latente et diverse, mais impossible à expliciter dans des règles opératoires. Par son implicite, cette normativité est ambivalente. D'une part, toute normativité latente est, à bon droit, suspecte, parce qu'insidieuse : elle risque d'induire un figement de la lecture et, consécutivement, une écriture trop consciente des attentes de son public, ce qui est toujours hasardeux – comme Proust le rappelle à propos des *Lundis* de Sainte-Beuve. D'autre part, pour citer une thèse d'Althusser sur l'idéologie, que quelques copies ont, avec quelque raison, appliquée aux normes, la norme dissertative « interpelle » chaque candidat « en sujet », ce qui ouvre l'alternative de l'assujettissement à des formes vidées de leur sens ou, au rebours, d'une subjectivation par quoi un esprit s'empare de l'exercice pour y déployer le parcours raisonné qui lui est propre. La meilleure chose à faire, face à la normativité implicite du genre dissertatif, est d'y voir une possible liberté et de construire un rapport individuel aux normes, à partir de ce qu'on pense être les exigences d'une position philosophique raisonnable et *assumable*. Canguilhem et, à sa suite, Foucault, y ont insisté : les normes, opérateurs de normalisation, peuvent aussi être le lieu d'une affirmation de la singularité et de pratiques de liberté. Bref, les candidats doivent faire confiance à leur capacité d'initiative et à leur créativité philosophique contrôlées par le jugement.

Les difficultés de la dissertation sont bien connues : pris à la lettre, l'exercice est infaisable et ne peut donc qu'être raté, du fait de l'exigence d'exhaustivité enveloppée dans chaque sujet. Des « normes », en l'occurrence, il eût fallu « tout dire », voire dans une belle construction systématique – ce qui était et *reste* infaisable, inopinément et en temps limité ! L'exercice peut aussi paraître factice, puisqu'il n'est universel ni dans le temps (on n'a pas, en France, toujours eu à composer des dissertations), ni dans l'espace (on n'en compose pas dans tous les systèmes universitaires). Il est par conséquent très « naturel » de critiquer la dissertation, mais plus difficile de concevoir un autre exercice permettant d'exhiber et d'évaluer les mêmes qualités, notamment philosophiques. En attendant, la meilleure chose à faire reste de la prendre, non pour l'essence d'une démarche supposée essentiellement philosophique et réflexive, mais comme un simple exercice qui a ses vertus, dont la première et la plus notable est d'être un parcours contraignant permettant de tenir un discours raisonné, théoriquement et pratiquement défendable.

Enfin, la dissertation est la rencontre d'un individu – avec sa culture, ses particularités, ses préférences intellectuelles – et d'un « sujet de dissertation ». « Il faut traiter le sujet » : la règle est bonne, mais elle ne dit rien de ce qu'il faut faire pour la respecter. Elle indique, en tout état de cause, que la première démarche imposée est la considération attentive et perspicace des difficultés et des perspectives enveloppées dans un sujet. Toute la normativité ne vaut rien, si

l'on ne commence pas par s'interroger sur le genre de problèmes posés par le sujet proposé – et imposé.

De claires visées opératoires

Réfléchir aux normes de la dissertation a donné l'occasion d'une première confrontation concrète aux problèmes théoriques posés par le sujet : « Les normes ». Or si la dissertation est, en soi, un exercice difficile, le jury s'est accordé pour considérer que ce sujet était, lui-même, très difficile, mais aussi qu'il permettait de solliciter une grande variété de ressources et de problèmes. Il était, à cet égard, très représentatif de la tradition du concours. Du point de vue de la culture philosophique, il renvoyait à des problématiques devenues classiques dans la philosophie française contemporaine, à la croisée de l'épistémologie du vivant (avec Canguilhem), de l'analyse politique des mécanismes de pouvoir et de la réflexion morale sur l'autonomie – Foucault s'est penché, successivement, sur ces deux points, en y accordant à chaque fois une place centrale aux normes. Le sujet était donc à la fois très riche et très ouvert, bien qu'il enveloppât une difficulté méthodologique préalable, son énoncé s'en tenant à un syntagme élémentaire n'épousant la forme ni d'une question, ni d'une opposition, ni d'un accouplement.

Dans la simplicité de son énoncé, le sujet n'enveloppait aucun présupposé, sinon celui de la pluralité. Celle-ci a suscité de nombreuses méprises, faute de la prendre pour ce qu'elle est, à savoir un *fait*. Il était impertinent et même absurde de la considérer d'emblée comme un présupposé suspect invitant mécaniquement à tenter de réduire cette pluralité à une norme unique, fondatrice, originaire. Cette manière de procéder ressortit au réflexe, elle ne constitue pas un jugement. Croyant qu'analyser un sujet revient à faire un sort à chacun des éléments qui le composent, on interroge mécaniquement la pluralité en elle-même, comme si, en soi, elle était un problème, une indignité, une anomalie à réduire. Or, il suffisait de considérer sans préjugés l'objet proposé à la réflexion pour constater la pluralité de fait des normes : normes biologiques (la santé et ses diverses mesures), normes sociales (le modèle familial, la filiation, les normes de genre), normes morales, juridiques, esthétiques, techniques (comme les normes ISO, normes de processus et de produits déposées à l'*International Organization for Standardization* ou Organisation Internationale de Normalisation). Il est manifestement difficile, voire impossible de ramener une telle pluralité à une norme fondatrice ou à un régime unique de normativité. Car, par exemple, les normes de sécurité d'un bâtiment sont prescrites par la législation, mais il n'en va pas de même des normes vestimentaires. De prime abord, on voit mal comment unifier sémantiquement un taux de sucre dans le sang, les normes variables de la pudeur et les mesures standard d'un bloc de parpaing. On voit encore plus mal comment dériver des types de normes aussi hétérogènes d'une norme originaire unique ! Enfin, supposer, avant tout examen, que la pluralité des normes équivaut à leur conflit est visiblement erroné : l'hétérogénéité des exemples que nous venons de prendre exclut leur conflit, qui suppose un terrain ou un objet commun. Quelle contradiction peut-on voir, en effet, entre des normes vestimentaires et le calibrage des fruits à récolter ? C'est pourquoi il importait, plutôt que de le supposer, de préciser quand et à quelles conditions un véritable conflit de normes devient possible.

Il était donc impératif, sur un tel sujet, d'éviter les gestes prématurés et irréfléchis qui relèvent de mauvais automatismes et font manquer les vraies difficultés. La pluralité des normes est bien problématique, en effet, non parce qu'elle relèverait d'un présupposé suspect ou d'une visée naïve à dénoncer, mais par la *difficulté préalable* à quoi elle confronte la pensée : est-il possible d'unifier ce divers sous l'unité d'un concept qui en assure la maîtrise théorique ? Le sujet ne propose pas l'analyse d'un *objet* : un premier parcours des acceptions usuelles découvre aisément une diversité d'objets hétérogènes. Mais il serait prématuré d'admettre que ce qui est attendu est l'analyse d'un *concept*. Un concept est une manière de penser une pluralité sous l'unité d'un sens ou d'une fonction. Or cette opération d'unification est-elle possible, dans le cas

des normes ? C'est loin d'être évident, car la consistance du concept de norme ne peut être présupposée : elle doit d'abord être éprouvée et, si cette épreuve se révèle décevante, il sera toujours temps d'envisager de construire cette consistance ou d'en justifier la tentative par une nécessité théorique, en interrogeant le besoin d'un concept de la norme distinct, par exemple, de celui de loi, naturelle ou juridique. Autrement dit, ce que le sujet proposait à la réflexion des candidats n'était ni un objet, ni, d'entrée de jeu, un concept, mais une variété d'*usages* linguistiques. L'enjeu de la dissertation était alors d'examiner la possibilité de passer de cette diversité d'usages courants et habituels, à un usage philosophique pertinent, justifié par des raisons théoriques convaincantes.

Un très grand nombre de copies semblent procéder d'une méprise philosophique qui consiste à croire que les concepts existent tout faits, prêts à l'emploi – « comme une monnaie frappée, prête à être encaissée et dépensée », écrit Hegel dans la « Préface » de la *Phénoménologie de l'esprit* – dans un ciel d'idées où il n'y aurait qu'à les consulter. C'est oublier qu'un concept est d'abord un instrument qu'une pensée ne reçoit pas, mais qu'elle se donne pour éclairer une réalité qu'elle reconnaît comme problématique. Quoi qu'on pense de la définition de la philosophie comme « création de concepts » (Deleuze et Guattari), elle dit quelque chose d'essentiel et, d'ailleurs, d'évident : un concept est le résultat d'un travail, il est justifié par la nécessité qui l'appelle et par les bénéfices théoriques qu'on en escompte et qu'il produit.

La méprise sur la réalité et sur la fonction des concepts se révèle vraiment rédhibitoire, parce qu'elle réduit le savoir-faire philosophique des candidats à un formalisme irréfléchi et inopérant. Il est évident qu'un sujet comme « Les normes » appelle un ensemble d'opérations théoriques où s'éprouve un savoir-faire. Pour élucider ce qu'on entend par « normes », il faut accomplir un travail de définition, de distinction, d'explicitation, d'analyse – en tant que genre pédagogique, la dissertation tolère mal l'allusion et répugne absolument à la connivence. On l'affirmera donc clairement : le jury examine avec attention la réalité de ce travail, qui constitue un aspect important de l'*élaboration philosophique* de la réflexion ; il opère un partage entre les copies qui le font bien, de manière vivante et intéressante ; et celles qui le font mal, de manière mécanique et stéréotypée ; enfin celles qui ne le font pas du tout, comme si la nécessité de cette élaboration leur échappait.

Mais ce travail n'a de valeur que s'il se déroule de manière logique et convaincante. Ce qui a disqualifié la majeure partie des copies, ce fut le caractère *prématuré* de leur approche du sujet, qui revenait à s'aveugler à la difficulté préalable mentionnée plus haut, à savoir à la diversité des usages de la notion de « norme » et à la problématique de sa consistance conceptuelle. Il est important de définir son objet, mais, du fait de cette difficulté préalable, il n'y a aucun sens à commencer par une définition initiale, fatalement arbitraire, partielle et vouée à être corrigée, dès lors que la réflexion se rapproche de la réalité de l'usage. Or on ne peut définir les normes comme on définit les nombres irrationnels. Il est dès lors fructueux de procéder à des distinctions fines, au moment même où les distinctions entre normes, règles et lois n'ont rien de clair ni de fixe, mais qu'elles sont, au contraire, variables et même, parfois, sans pertinence. Seule une approche du champ empirique de l'usage permettait par conséquent de prendre la mesure de ces variations et de s'interroger sur leur sens. En règle générale, la réflexion philosophique ne consiste pas à plaquer, brutalement et mécaniquement, une série d'opérations théoriques sur n'importe quel sujet ou n'importe quel réel ; elle demande qu'on allie la fermeté du geste à la douceur de l'approche, car le plus sûr moyen de manquer théoriquement son objet est de lui faire violence.

Autrement dit, pour prendre en charge la difficulté enveloppée dans le sujet et pour la vaincre d'une manière ou d'une autre, il était essentiel de *justifier sa démarche* et le point de vue adopté pour construire son discours sur « les normes ». Comme on l'a montré plus haut, adopter

d’emblée le point de vue de leur unité, au sens de l’unité d’une famille d’objets, sans interroger au préalable l’unité du *concept* de norme, c’était une démarche prématurée et sans justification, puisqu’elle revenait, sous couvert d’un questionnement *formel* sur la pluralité des normes, à ne tenir aucun compte de leur diversité *réelle*. La question de l’unité ne peut se poser qu’à propos d’un domaine déjà unifié par sa fonction, son régime prescriptif, son mode d’institution, etc. – par exemple : les normes morales ou juridiques. C’est à cette condition que la dérivation de la pluralité, à partir d’un principe originaire, devient plausible, ainsi que la possibilité de conflits entre des normes contradictoires. Mais l’ensemble des usages de la notion de norme est bien loin d’avoir pour référence un genre de choses ainsi unifié. Il fallait donc prendre la mesure de ce problème, pour ouvrir l’enquête et justifier le choix d’une démarche visant à dégager les traits spécifiques qui permettraient éventuellement de voir dans « les normes » un concept topique (on montre qu’il désigne bien un certain genre de choses) et opératoire (il désigne aussi un mode de prescription ou de régulation).

C’est là le travail de *l’introduction* – moment décisif, puisque la réflexion, confrontée à l’indétermination d’un « sujet », y exhibe les moyens qu’elle se donne d’y prendre pied et de l’éclairer. Dans une dissertation philosophique, l’introduction n’est, ni une corvée (il faut bien commencer par quelque chose), ni une « partie du discours » codifiée par la rhétorique oratoire. Elle est le moment d’un travail essentiel, qui consiste à *déterminer* le sujet (lui donner un sens précis, une « détermination ») et à le *justifier* (dégager le problème qui s’y enveloppe et qui appelle élaboration philosophique) ; puis, sur cette base, à proposer une démarche, des hypothèses de travail à élaborer. Ce sont là des exigences « bien connues », mais qu’il faut prendre au sérieux afin de comprendre comment les mettre en œuvre à propos d’un sujet précis. Un sujet comme « Les normes » montre à quel point cela peut être difficile ; en tout état de cause, la très grande majorité des copies ont négligé ce travail d’approche si caractéristique de la réflexion philosophique et, de ce fait, elles ont adopté de manière irréfléchie des démarches prématurées, arbitraires, partielles. La première chose à faire dans une composition (ou dans une leçon) de philosophie, c’est de justifier sa démarche, faute de quoi le succès de l’entreprise est compromis, puisqu’on n’en aperçoit alors pas la nécessité. Compte tenu de la réalité des copies, il nous semble important de le rappeler avec insistance.

Variations sur un sujet

Au moins trois approches du sujet « Les normes » étaient possibles, parmi lesquelles on retiendra, d’abord, les deux options privilégiées par les candidats : le problème de la légitimité des normes et celui de la spécificité de leur mode de régulation.

[1] La manière la plus simple de justifier une démarche reste de poser un *problème* assez pertinent pour convaincre le lecteur et assez important pour justifier un développement. À ces deux égards, le problème de la légitimité des normes pouvait convenir et il a été retenu par un grand nombre de copies. Dès lors que, dans une première approche à affiner, on considère les normes comme des règles investies d’une valeur, ou comme des indications, voire des prescriptions sur ce qui doit ou ne doit pas être (le normal / l’anormal), il est difficile de voir dans la question de la légitimité des normes un faux problème. Cette problématique a donc alimenté des développements plausibles, mais d’un intérêt évidemment variable.

Passons sur les copies indigentes ou médiocres. Un bon nombre de copies honorables, bonnes et très bonnes ont judicieusement lié la question de la légitimité des normes à l’équivocité d’une notion qui balance entre *moyenne* ou *majorité*, et *valeur* ou *idéal*. Canguilhem, auteur de référence sur cette question, a été souvent utilisé de manière correcte. On regrette cependant que sa lecture soit, la plupart du temps, restée appliquée et révérencieuse, alors qu’il s’agit d’un auteur, non seulement savant et instructif, mais aussi provocant et, par là, stimulant. L’idée d’une normativité inhérente à la vie, effective au niveau de l’individu, a été acceptée sans

discussion, généralement, alors qu'elle méritait d'être interrogée : l'ensemble des mécanismes par quoi la vie d'un être singulier résiste à ce qui la menace ou l'affaiblit, et qui y maintiennent un équilibre fonctionnel, peut-il réellement avoir le sens d'une normativité en acte, en l'absence d'une conscience, c'est-à-dire d'une instance d'évaluation ? Peut-on reconnaître la vie comme une telle instance d'évaluation, susceptible de produire ses propres normes au motif qu'elle serait position de valeurs ?

Les candidats n'ont guère examiné ce problème décisif pour l'interprétation du rapport entre normes et vie, chez Canguilhem comme chez Nietzsche. L'élucidation du concept de norme y aurait pourtant beaucoup gagné. C'est donc l'occasion de rappeler tout ce que la force de la réflexion doit à l'acuité du travail de lecture : trop souvent, même dans les copies les plus sérieuses et instruites, les textes lus sont seulement exposés comme une série d'affirmations doctrinales enchaînées selon une logique patente. La nécessité théorique qui les motive est rarement interrogée, ce qui affaiblit leur compréhension ; et ils ne font presque jamais l'objet d'une lecture critique ou « vivante ». La critique, dès lors qu'elle procède d'une réelle connaissance des textes et qu'elle produit ses raisons, n'est pas outrecuidante ; elle représente, au contraire, le vrai respect de la pensée des auteurs, qui n'est vivante que pour autant qu'on la juge encore digne d'être discutée. En revanche, une forme de soumission à l'autorité des maîtres, anciens ou contemporains, produit des lectures plates et risque d'abandonner les décisions théoriques à l'arbitraire des positions supposées « personnelles » – puisque, après tout, les auteurs ne disent quand même pas tous la même chose !

La limite manifeste de cette première approche de l'énoncé « Les normes » est d'être à la fois trop partielle et trop large, comme un vêtement de confection qui n'a pas été taillé sur mesure pour le sujet. D'un côté, en effet, la question de la légitimité ne fait pas droit à tout le spectre sémantique de la notion de norme : quel sens y aurait-il à interroger la légitimité des normes ISO, ou des mesures de la tension artérielle dite « normale » ? Les copies qui se sont, d'un bout à l'autre, focalisées sur un seul genre de normes ont été jugées incomplètes. D'un autre côté, cette première approche concerne un ensemble normatif très large incluant, par exemple, les lois morales et juridiques. Est-il possible, à partir de cette question de la légitimité, de distinguer, au sein des normes effectives, prises en leur sens le plus large, des modes de prescription spécifiques justifiant l'introduction d'un concept plus étroit de « norme » distinct de celui de « loi » ? La question, ainsi posée, a souvent conduit à opposer la rationalité des lois à l'irrationalité des normes, reléguées dans la sphère supposée infra-rationnelle de la coutume, de la tradition et de la religion. L'hypothèse n'est pas absurde, mais elle ne saurait être que provisoire, car elle risque de barrer la voie d'une recherche sur la positivité propre aux normes et sur l'éventuelle rationalité qu'elles mettent en œuvre. Or pour penser cette positivité et cette rationalité, la question de la légitimité n'est pas nécessairement pertinente, comme l'ont montré les travaux de Canguilhem et, surtout, ceux de Foucault. Le problème de la légitimité n'était donc pas impertinent, ni improductif, mais plutôt limité et insuffisant : il appelait un dépassement.

[2] Une deuxième approche, plus soucieuse de rejoindre une détermination spécifique des normes, a consisté à les examiner à partir de leur mode de régulation. Plusieurs copies intéressantes ont repéré l'action des normes au niveau d'un champ prescriptif infra-légal, d'une régulation sociale infra-politique, moins pour les disqualifier au nom d'un concept rationnel de la légitimité, que pour en interroger l'efficacité spécifique et mettre en tension sa positivité, sa négativité et son ambivalence.

La théorie hégélienne de la sphère de la vie éthique (*Sittlichkeit*), les analyses de Foucault sur la rationalité immanente aux normes des institutions disciplinaires, celles de Bourdieu sur la production sociale de l'ordre symbolique ont été sollicitées avec un certain bonheur. Certes, on peut reprocher à cette problématique de rétrécir, là encore, le champ de la notion, et il est vrai que la focalisation sur les normes sociales et institutionnelles n'a à peu près jamais été justifiée.

Cela revient à contourner ou à ignorer la difficulté première du sujet, qui tient à l'hétérogénéité, au moins apparente, des acceptions de la notion de norme. Mais cette faute reste excusable, pour autant que cette approche, certes restrictive, atteste au moins un souci de penser les normes à partir d'une problématique qui leur soit spécifique et non d'une question aussi générale et englobante que celle de la légitimité. Interroger le mode de régulation propre aux normes ressemble moins à une solution de facilité. De plus, une dissertation n'a certainement pas pour vocation de « couvrir le terrain » : pour travailler, pour réfléchir, il faut faire des choix et, à tout le moins, les justifier.

Le principal reproche qu'on fera aux copies qui se sont situées sur ce terrain de la modalité sera moins thématique ou méthodologique, que théorique. Il était pertinent de convoquer Hegel et Foucault, mais leur rapprochement aurait dû conduire à s'arrêter sur la différence de leurs objets : qu'est-ce qui distingue les *mœurs*, dont Hegel, sous le nom de *Sittlichkeit*, renouvelle en partie l'analyse ; et les *normes*, mode de régulation dont Foucault prétend exhiber la nouveauté, en situant l'essor de leur emprise sur l'ordre social à la fin du XVIII^{ème} siècle, notamment avec l'insertion des institutions disciplinaires dans une théorie de la « gouvernementalité » ? Il est classique, depuis Voltaire et, surtout, Montesquieu, de voir dans les mœurs un mode de régulation sociale parallèle aux lois, mais différent d'elles : il n'a pas pour source l'État, il ne fait pas l'objet d'une législation explicite et il n'est pas contrôlé par un appareil judiciaire chargé de fonctions pénales. Bien plutôt, il est transmis par la famille ou par le « monde », informe la vie quotidienne par un rapport constant à des valeurs dominantes (comme l'amour de l'égalité ou l'honneur) et il est surveillé par l'opinion. Cette sphère des mœurs constitue bien un champ normatif spécifique et distinct des lois juridiques, mais elle n'a certes pas émergé ni affermi son emprise au XVIII^{ème} siècle. Montesquieu lui accorde une très grande importance dans son analyse des républiques antiques, puis des monarchies européennes. Et il retrouve, en cela, une intuition fondamentale de la théorie platonicienne et aristotélicienne des « régimes », caractérisés par l'accord du *nomos* et de l'*éthos*. Au XIX^{ème} siècle, la sphère des mœurs sera examinée sous l'angle critique de *L'Unique et sa propriété*, de Stirner, mais aussi, avec *Effi Briest*, de Fontane, sous un angle romanesque décrivant la vie éthique prussienne comme un ensemble de conventions auxquelles plus personne ne croit, sinon les bigots obtus, et ainsi comme une dégénérescence du souci goethéen de la forme en un formalisme rigide monstrueusement oppressif pour les aspirations individuelles. Or il est patent que ce n'est pas cette discipline des mœurs que Foucault décrit sous le nom de normes, mais tout autre chose. De quoi s'agit-il ?

La différence concerne, d'une part, la *source* des prescriptions, d'autre part, leur *emprise* sur les individus. Dans le cas des mœurs, l'État, qui est loin de leur être indifférent – c'est la leçon de l'analyse des républiques antiques par Montesquieu – s'appuie sur un corps de valeurs issues de la morale et de la religion. Dans le cas des normes, ses appuis sont très différents : Foucault analyse l'émergence des normes au niveau d'institutions particulières, comme l'hôpital, l'asile, la prison. Or ces institutions élaborent les normes auxquelles elles soumettent les individus, moins à partir de valeurs morales et religieuses, qu'à partir d'une norme supérieure d'*efficacité*. Le pouvoir des normes revendique donc une rationalité propre. De plus, l'efficacité est une valeur locale, elle est toujours fonction d'un champ ou de fins déterminés. Même si toutes les normes institutionnelles ont des caractéristiques communes, on ne fait pas fonctionner l'armée et l'école de la même manière. La rationalité des normes se présente donc comme immanente aux champs et aux pratiques qu'elle régule, alors que l'autorité des mœurs, même si elle pénètre intimement la sphère de la vie quotidienne, conserve toujours une dimension extérieure et surplombante. C'est justement pourquoi on peut contester leur rationalité, alors qu'il est plus difficile de le faire dans le cas des normes dont parle Foucault. C'est pourquoi, encore, les normes se distinguent par leur mode d'assujettissement : leur emprise sur les individus n'est pas coercitive, mais technique et productive. Les mœurs et les normes morales sont, certes, appelées à être intériorisées par les sujets, tout autant que les normes institutionnelles et fonctionnelles. Mais,

dans un cas, c'est un système d'interdits qui est intériorisé ; dans l'autre, il s'agit de règles positives d'action en vue d'optimiser l'initiative individuelle.

Cette distinction des normes et des mœurs accrédite la prétention de Foucault à avoir exhibé une forme socio-politique inédite, qu'il appelle « société de la norme » ou « société de la normalisation ». Il est bien possible que les mœurs fonctionnent de manière similaire à Rome et dans la Prusse wilhelmienne. Mais le sujet discipliné de l'ordre social prussien n'est pas formé et, en un sens, produit de la même manière que le citoyen romain : à la régulation par les mœurs s'est ajouté un corps de prescriptions et d'orientations inédit – celui des normes, à une époque qui voit l'émergence conjointe de la grande industrie et de la « gouvernementalité » ou gestion technique des ressources sociales par l'État.

On voit donc que, si l'approche des normes par leur mode de régulation était bien pertinente, une analyse un peu développée de la différence entre la *Sittlichkeit* hégélienne et la normativité moderne (selon Foucault) permettrait, non seulement d'approfondir le concept de norme visé par les candidats, mais peut-être aussi d'en opérer une ressaisie plus synthétique, articulant plusieurs de ses acceptions. Ainsi le rapport entre « gouvernementalité » et production industrielle donne à penser que les normes de production concernent aussi bien l'activité des producteurs que les caractéristiques des produits ; ou encore, l'idée de normes immanentes vaut aussi pour les normes biologiques. Le sujet libéral, sans cesse sommé d'optimiser ses performances en se conformant à des normes changeantes, ne ressemble-t-il pas à l'homme normal des sociétés occidentales décrit par Canguilhem¹, dont le capital-santé doit être préservé par une adaptation constante à des évolutions internes et externes en partie immaîtrisables ?

Ces rapprochements ne sont encore que de simples hypothèses, voire de simples questions. Si la première difficulté enveloppée dans le sujet était l'unification conceptuelle d'usages apparemment disparates, on n'en pouvait triompher par des associations d'idées ou des rapports arbitraires. Une visée réellement synthétique du sujet requérait une construction cohérente qui, dans le cas des normes, s'avérait particulièrement difficile. Si, selon le *Cratyle*, il revient au philosophe, usager compétent du *logos*, de refonder l'usage sur un *eidos* ferme et uni, le succès de l'entreprise n'est jamais garanti et la faute en revient peut-être au laxisme de l'usage et à la contingence irrémédiable qui dissémine les avatars d'une forme lexicale dans le système historiquement mouvant d'une langue. On pouvait, cependant, malgré tout, tenter une approche synthétique – même si aucune copie ne l'a réellement fait.

Il était licite de constater, d'emblée, la disparate des acceptions du mot « norme » et de poser que, dans leur signification la plus générale, les normes se distinguent mal des lois et des règles. On peut en effet, à bon droit, considérer les lois juridiques comme des normes, puisqu'il existe une « théorie normative du droit » ; et les normes agricoles européennes ne sont rien d'autre que des règles. On pouvait, comme l'on fait plusieurs copies, voir dans cette prolifération de normes en tout genre une signification anthropologique majeure, en faisant référence au mythe du *Protagoras*, par exemple : Protagoras – et non Socrate, ni Platon – y définit l'homme comme l'animal politique, c'est-à-dire normatif, puisque la Cité, seul ordre (*cosmos*) où l'espèce humaine puisse assurer son existence, suppose le don divin de la connaissance de la justice et de la pudeur ou « vergogne », par quoi autrui constitue pour chacun la source d'un faisceau d'obligations. Reste qu'à ce niveau de généralité sémantique, il est impossible de justifier le concept de norme par une signification propre susceptible de le distinguer des lois et des règles et d'unifier, un tant soit peu, ses usages. L'enjeu de la réflexion devient alors d'avancer un ensemble de raisons théoriques justifiant l'introduction d'un concept *spécifique* de la norme, distinct de la loi ou de la règle : raisons qui renverront toujours à la reconnaissance, dans le réel,

¹ Voir *Le Normal et le pathologique*, édition définitive, fin de la seconde partie.

d'un ordre d'évaluation et de prescription qui ne trouve son fondement et ses procédures, ni dans une institution légale, ni dans un corps de règles.

Plusieurs pistes étaient ici ouvertes et, parmi elles, au moins deux méritent particulièrement d'être retenues : celles de la norme esthétique et celle de la norme biologique.

La meilleure dissertation qu'ait lue le jury, devoir brillant, très cultivé, distingué, a privilégié le champ esthétique et la question du goût. Ce choix théorique était très pertinent. En effet, ce qui conduit Hume, puis Kant, à reconnaître, dans le goût, une instance normative *sui generis*, c'est le constat philosophiquement établi que la prétention normative incontestable des appréciations ou des évaluations esthétiques, leur référence implicite à un étalon ou à un principe transcendant les inclinations individuelles, ne peuvent se fonder, ni sur des *lois* éternelles ou naturelles du beau, ni sur des *règles* de l'art – le « *standard of taste* » de Hume ne se confondant aucunement avec des « *rules of art* ». Un concept original de la norme est alors requis pour penser cette visée normative originale que la philosophie découvre sur les ruines de la poétique classique et de toute eidétique dogmatique du beau. Mais quelles sont les perspectives ouvertes par cette approche esthétique de la notion de norme ?

La dissertation que nous prenons en exemple est parvenue à construire, à partir de la normativité du goût, une problématique liant la question de la *validité* toujours incertaine des normes à celle de la *liberté* du sujet, confrontée à l'alternative de la transgression et de l'appropriation. Alternative active dans l'histoire de l'art, puisque le grand artiste peut être aussi bien celui qui transgresse les règles connues (Beethoven) que celui qui se les approprie souverainement (Mozart). Le goût est effectivement une instance judiciaire toujours confrontée à la question de sa liberté et de sa validité. Il peut se constituer dans le sujet de l'appréciation esthétique comme rapport singulier et inventif à l'idée de norme esthétique ou comme assujettissement à des jugements de valeur socialisés, voire comme instrument de stratégies sociales d'identification et de distinction (Bourdieu). Il peut être le lieu de la plus haute exigence (Baudelaire) ou de la plus ridicule inauthenticité (Madame Verdurin). Or si le goût se rapporte à une norme toujours incertaine, c'est parce que la norme du beau est toujours *immanente* aux choses, aux œuvres, et aux spectacles de l'art et de la nature : elle s'actualise dans des exemplaires qui ne sont pas les exemples d'une règle ou d'une loi. La formation du goût, formation des pouvoirs à l'œuvre dans le jugement esthétique (sens de la forme, délicatesse, liberté) ne saurait donc être qu'une fréquentation des œuvres associée à la maîtrise progressive du jeu de langage de la critique esthétique². C'est par là que la dissertation a pu approfondir la question de l'appropriation infinie des normes, conçue comme articulation des médiations normatives à une dynamique de la conscience en vue de la production, individuelle et collective, d'un monde proprement humain. Dans cette optique, elle s'est attardée, avec beaucoup de bonheur, sur la question de l'éducation aux normes, des modes d'ajustement de l'individu à des systèmes normatifs qui le précèdent, mais qui peuvent être l'occasion d'affirmer son autonomie. Elle a pu ainsi conduire une analyse intéressante de la différence entre deux idées de l'éducation : la conception protestante de l'« éducation-culture » comme formation de la singularité, et le souci français de l'« éducation-civilisation » comme discipline de la régularité. Cette discipline ne laisse aux individus que l'alternative de la transgression irrécupérable (Sade, Bataille, Guyotat) ou de la maîtrise individuelle des codes : celle des personnages de grands mondains chez Proust, mais aussi bien celle qui s'affirmait dans cette dissertation même, dans son originalité parfaitement élégante, bien faite pour séduire un jury d'agrégation de philosophie. Retenons encore, dans le prolongement de cette analyse, un commentaire assez éblouissant de l'éloge d'Anatole France par Paul Valéry, occasion d'une méditation brillante et

² Voir Wittgenstein, *Leçons et conversations sur l'esthétique*.

profonde sur le rapport sceptique aux normes, qui dédaigne la transgression au profit du jeu où l'individu affirme sa souveraineté, sa maîtrise (A. France) ou sa liberté (Montaigne).

Dans ce devoir, nous voyons un exemple et non un modèle – l'exemple d'une approche pertinente du sujet proposé, qui s'efforce de construire et de justifier le concept de l'objet qu'il travaille à élucider. Ce fut l'exemple, aussi, d'un développement constamment intelligent, fin, excitant, sollicitant une vaste culture, non à des fins décoratives, mais pour faire progresser l'analyse. Cependant, cette dissertation n'échappait que partiellement aux critiques énoncées plus haut sur le manque de prise en compte de la difficulté première du sujet, celle de la dispersion des usages de la notion de norme. De plus, par son écriture sophistiquée, par le choix de ses références, par la suavité de ses transitions, elle a paru relever d'une idée de la dissertation comme « art » et performance rhétorique. Or le jury ne tient nullement à accréditer l'idée qu'il s'agirait là d'un horizon de pleine légitimité académique, encore moins à ériger en norme implicite de lecture le type d'appréciations que suscite une telle prestation écrite – d'autant moins que très rares sont les copies qui semblent guidées par une telle idée ou qui pourraient légitimement s'en réclamer.

On soulignera, au rebours, que des argumentations plus austères, des développements qui sont économes de références littéraires et culturelles sont tout autant appréciés, dès lors qu'ils satisfont aux exigences de pertinence, de culture philosophique et de savoir-faire rappelées dans les premières lignes de ce rapport. Enfin, dans son développement sur le rapport entre appropriation des normes et construction d'un monde humain, cette copie a négligé, comme la plupart des copies, d'ailleurs, d'examiner les normes techniques, pourtant si caractéristiques de ce monde.

[3] Allons donc au-delà.

Réfléchir sur les normes techniques aurait pu conduire les candidats à repérer la fonction d'homogénéisation de la norme, notamment par la mesure, et son rôle dans l'instauration d'un ordre irréductible à l'ordre naturel. Au lieu de céder à des facilités sur le totalitarisme de la norme, il aurait été possible de montrer comment les normes organisent un monde humain fluide, aux éléments et aux parties interchangeables. Les normes techniques, qu'elles portent sur des produits ou sur des activités – comme l'écriture (la formation graphique des lettres, la ponctuation et la mise en page) – invitent à penser la force positive des normes, leur manière d'inscrire avec régularité des fonctions précises dans des matières, en évitant à la fois l'indétermination des matériaux du bricoleur (Lévi-Strauss) et la dimension seulement occasionnelle des instruments dont se servent les animaux. Enfin, une réflexion sur les normes techniques aurait permis de souligner qu'elles ne sont pas toujours – ou même jamais ? – des normes *purement* techniques et que, par exemple, l'International Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN), entreprise californienne de droit privé, assume la responsabilité exclusive de l'attribution et de la régulation internationales des noms de domaine sur l'internet – où le technique, l'économique et le politique sont inextricablement intriqués dans la production même des normes.

En fait, le concept spécifique de norme qui a été privilégié par les meilleures copies n'a pas été la norme esthétique, mais la norme biologique. La lecture de Canguilhem était évidemment très éclairante sur ce point. Force est pourtant de constater que, comme on a déjà commencé à le signaler, le travail de lecture des candidats, même quand il est sérieux, précis, soucieux d'exactitude, de clarté et de logique, déçoit sous un aspect important, voire décisif : les candidats ne se soucient pas assez de dégager le *problème* originel et original à partir duquel un auteur élabore et légitime sa réflexion – en l'occurrence, le problème à partir duquel Canguilhem construit sa théorie du « normal » et du « pathologique » et lui donne sa nécessité spéculative. Ce problème est au centre de la controverse entre Claude Bernard, qui soutient que la biologie doit se constituer sur le modèle de la physique, comme science expérimentale des lois générales

du vivant, et la tradition vitaliste issue de Bichat, protestant que cette approche strictement légale ne rend pas raison de la manière dont la vie, comme « ensemble des fonctions qui résistent à la mort », s'individualise en un être vivant qui, dans une latitude de possibles circonscrits par les lois de l'espèce, actualise singulièrement l'équilibre toujours mouvant qui signale la victoire des forces vitales sur ce qui menace la vie. C'est donc à la fois pour dégager les spécificités distinctives de l'organisme vivant par rapport aux corps matériels « inorganisés », et pour mieux articuler le rapport entre le fonctionnement vital individuel et les lois générales, que Canguilhem construit un concept de la *norme* biologique, expressément distinct de la *loi* naturelle. C'est la spécificité du vivant et des formes d'individuation qui lui sont propres, qui requiert de compléter l'indispensable approche *nomologique* par la prise en compte de la dimension *normative* de l'activité des fonctions vitales.

Autrement dit, les lois de fonctionnement du vivant prennent un sens axiologique, parce que, dans la conception vitaliste que Canguilhem reprend à son compte, la vie tend à se conserver dans des équilibres homéostatiques susceptibles de s'altérer ou de se renforcer, appelant par là une adaptation qui a toujours un caractère individuel et qui vise une optimisation. On tient peut-être là le principe d'une compréhension synthétique de ce qui fait la spécificité des normes, qui ne tient pas à leur *origine*, mais à leur *fonction*. Les normes peuvent être d'origines diverses : lois (les normes de sécurité, qui sont réglementaires), mœurs et traditions (normes vestimentaires, heure des repas, normes de la vie sociale et familiale en général), nature (normes biologiques), conventions, etc. En revanche, on peut se demander si les normes biologiques et les normes disciplinaires n'ont pas une fonction commune, qui est la détermination d'un *optimum*, plus ou moins lâche, flexible et individualisé. Ne dissimulons pas que, là encore, la visée synthétique sur les normes échoue dans sa prétention totalisatrice : la détermination fonctionnelle des normes ne vaut pas pour la norme du goût, parce que celle-ci n'a pas de dimension opératoire ou productive et qu'elle n'est que le principe réfléchissant des évaluations esthétiques. Peut-être faut-il accepter que, face à son sujet, la dissertation renonce à sa prétention à l'exhaustivité et, pour se donner une orientation, qu'elle fasse un choix justifié par sa fécondité théorique. Sous cet aspect, la compréhension fonctionnelle des normes est prometteuse, parce qu'elle réunit plusieurs déterminations originales permettant de poser à nouveaux frais les problématiques déjà considérées de la légitimité ou de la validité des normes, et de la liberté ou de l'autonomie des sujets.

Tout d'abord, un *optimum* n'est pas un *idéal*, car il est, en droit comme en fait, réalisable. Si, donc, les normes sont bien des prescriptions, des indications ou des mesures de ce qui doit ou ne doit pas être, on peut préciser qu'elles ne portent pas sur ce qui *devrait* être : le normal n'est pas idéal, il est ce qui est effectivement normé ou conforme à des normes. Le présupposé de toute norme est son effectivité empirique, qui découle de son immanence au champ qu'elle organise ou régule. Par exemple, l'honnêteté intellectuelle est un *idéal* de l'activité théorique et fonder l'objectivité de la connaissance scientifique sur cette valeur idéale, c'est donc s'exposer au scepticisme ; en revanche, la publicité des procédures et la communication des résultats sont des *normes* de la pratique scientifique, empiriquement effectuelles en vue d'optimiser l'objectivité et l'autorité de la science.

On voit, dès lors, comment la légitimité ou la validité des normes prennent un sens fonctionnel, qui renvoie à une rationalisation des pratiques (par exemple, les normes hygiéniques) ou à un accomplissement de la tendance naturelle (les normes biologiques). La validité des normes est mesurée par leur rapport à la norme fondamentale d'optimum d'efficacité ou de fonctionnalité. Si la pensée de Canguilhem et celle de Foucault ont une dimension critique, c'est parce qu'elles interrogent le sens et la valeur de cet optimum que les normes réalisent de manière non questionnée. Ainsi, l'équivocité qui fait glisser de la norme à la valeur statistique repose sur un détournement du présupposé d'effectivité de toute norme : parce que toute norme doit être empiriquement effective, on valorise subrepticement les valeurs

empiriques les plus générales, au risque de méconnaître les exigences et les capacités singulières de l'individu. D'où la nécessité, rappelée par Canguilhem, de dissiper cette équivocité en distinguant et en articulant deux sens de la norme : un sens statistique, qui définit les conditions spécifiques de la santé et de la pathologie ; et un sens individuel, qui renvoie à la manière singulière dont un individu actualise la force normative de la vie – singularité que Canguilhem assimile à une capacité créatrice. Ce qui est en jeu dans cette « création », c'est le pouvoir que l'individu détient ou qu'il peut acquérir de créer, non pas ses propres normes *ex nihilo* – il n'y a pas de création absolue, surtout pas dans le domaine de la vie et de la santé –, mais son propre rapport singulier aux normes générales. La création individuelle, dans le champ des normes, c'est la production et l'entretien d'un écart positif, d'une déviance innovante.

Cette potentialité d'inventivité et d'individualisation de la norme peut ouvrir une perspective fortement critique, comme le montre la longue méditation de Foucault sur l'autonomie, prise, d'abord, en un sens politique, dans le moment de son œuvre consacré à la généalogie des mécanismes de pouvoir, puis, dans ses derniers travaux, en un sens moral. Comme on l'a vu, Foucault s'est patiemment attaché à repérer et à élucider le mode de régulation spécifique aux normes, hétérogène aussi bien à la force des lois qu'à celle des mœurs. Il a souligné leur positivité propre, la modalité productive, technique et incitatrice de leur emprise sur les individus. Il en a décrit les modes d'institution ou, plutôt, d'élaboration, liés à l'organisation, à la rationalisation, à l'optimisation d'institutions particulières assumant des fonctions spéciales de défense et de gestion optimale des ressources sociales. C'est ainsi que le pouvoir des normes – leur puissance propre – se fonde dans leur immanence aux champs qu'elles organisent ou optimisent, qui est, d'abord, caractéristique des normes biologiques de la santé. Or aux yeux de Foucault, cette puissance et cette immanence des normes sont foncièrement ambivalentes : elles réclament un regard critique et, plus précisément, *généalogique*, précisément parce qu'elles tendent à se soustraire à la critique. Les lois, instituées par la volonté, se donnent comme des artefacts, des conventions. Elles sont donc, en droit, soumises à discussion. Les normes s'annoncent comme des conditions de fonctionnement et d'optimisation. Elles ne relèvent donc pas de la discussion, mais de l'expertise. Leur immanence supposée leur confère une fonction quasi constitutive, donc indiscutable. Transcrivant l'ordre des choses simplement amélioré ou libéré par une rationalité technique, elles revêtent l'apparence de lois de la nature et de la raison. C'est à dissiper cette apparence que s'attache le regard généalogique, soucieux de montrer qu'à l'origine des normes, on ne trouve pas l'universalité implacable de la nature et de la raison, mais une série cohérente de modifications, de déplacements, de réajustements dans l'ordre du savoir et du pouvoir, série ordonnée à la formation de sujets adaptés aux transformations de l'ordre social. Ces transformations sont bien immanentes, car elles ne résultent pas de l'intention secrète d'un « pouvoir » dissimulé et omniscient, mais cette immanence du processus social ne relève pas de l'universalité et de la nécessité de la nature et de la raison.

C'est ainsi que Foucault analyse le néo-libéralisme comme une sorte de « condition » articulant une « gouvernementalité » spécifique, remettant aux individus la responsabilité de leur protection sociale, et des dispositions subjectives normativement produites ou, du moins, encouragées : sens de l'initiative, auto-évaluation, plasticité cognitive, adaptation. Dans la « société de la norme », le sujet libéral, qui se targue d'être à la fois libre et conforme à la nature humaine, naturellement libre, donc, est exhibé par l'analyse généalogique comme le produit historique d'un réseau d'incitations normatives. Or parce que la « gouvernementalité » libérale convoque les individus à titre de sujets, elle leur ouvre l'alternative de l'assujettissement, dont nul n'est entièrement exempt, ou de la subjectivation – qui n'est jamais originalité absolue, puisque Foucault conçoit la liberté comme une pratique et non comme une capacité anhistorique d'initiative.

Constater que le sujet libéral joue sa liberté dans son rapport aux normes beaucoup plus qu'aux lois permet alors de récupérer la problématique de la *liberté* sous un aspect réellement corrélé à l'intitulé « Les normes ». À des considérations trop générales sur le rapport entre la liberté des sujets et l'ensemble des prescriptions auxquelles il doit obéir, il devient possible de substituer une réflexion critique sur l'idéal de liberté incarné par le « sujet de droit ». Il est en effet douteux que le statut de sujet de droit préserve l'autonomie du sujet à l'égard du pouvoir des normes, puisque celles-ci ne fonctionnent pas comme des contraintes dont la loi pourrait protéger les individus. Non que l'État de droit ne soit pas une condition nécessaire de leur liberté. Mais la réflexion politique sur le pouvoir des normes conduit simplement à se demander si cette condition est suffisante et si la question de la « liberté des modernes » s'épuise dans la figure du sujet de droit. C'est, alors, sur la problématique de la *légitimité* que l'énoncé « Les normes » jette un éclairage qui lui est propre : il s'agit moins de questionner la légitimité des normes que de se demander comment l'*émergence* des normes, mode innovant de régulation de l'ordre social, affecte le discours de la légitimité et la problématique classique de la souveraineté légitime.

*

Mais assez de ces variations sur le sujet. Elles n'ont d'autre fonction que de donner un sens concret aux remarques de méthode placées en première partie de ce rapport et de faire apercevoir, au moins partiellement, les riches possibilités enveloppées dans le sujet proposé, mais aussi les grandes difficultés qu'il présentait. De ces difficultés, le jury a été pleinement conscient. Il n'a pas ignoré la distance qui sépare la situation des candidats au moment de leur épreuve de la sienne propre, lorsqu'il évalue, d'abord, leurs prestations, lorsqu'il les apprécie ensuite, *a posteriori* et presque sans danger, en prenant le temps de la réflexion et après avoir lu un bon nombre de copies et les avoir mises en discussion.

Il ne s'agit donc pas, ici, de stigmatiser les candidats par l'exhibition de ce qu'ils auraient pu ou dû faire ; tout au contraire, en soulignant la complexité des problèmes posés par la première composition, en général, et par le sujet de la session 2015, en particulier, il s'agit de faire émerger, autant que possible, certaines des raisons expliquant erreurs, lacunes ou carences constatées dans les copies. Par là, unanimement, le jury nourrit l'espoir d'encourager les futurs candidats à préparer adéquatement l'épreuve de composition sans programme, en se donnant les moyens d'une pensée complexe, capable d'élaborer des analyses à partir du sujet proposé, quel qu'il soit, au lieu de plaquer sur lui des problématiques extérieures, trop générales et parfois usées auxquelles ils auront pu, à tort, s'accoutumer. Eu égard à cette exigence de pertinence et de complexité, un nombre beaucoup trop important de copies s'est révélé, cette année, très décevant. Le jury espère qu'à l'avenir, les candidats seront plus nombreux à saisir l'occasion offerte par la première composition de tenir un discours philosophique personnel, gage d'un futur enseignement « vivant » et philosophiquement engagé.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ
DEUXIÈME ÉPREUVE
COMPOSITION DE PHILOSOPHIE
SUR PROGRAMME

Rapport établi par M. Pierre RODRIGO
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Composition de philosophie se rapportant à une notion ou à un couple ou groupe de notions selon un programme établi pour l'année. Durée : sept heures ; coefficient 2. » – Notion au programme en 2015 : « Le phénomène ».

Composition de la commission : Mmes et MM. Anne AMIEL, Barbara DE NEGRONI, Hervé FRADET, Arnaud FRANÇOIS, Jérôme LAURENT, Laurent LAVAUD, Charlotte MURGIER, Pierre RODRIGO et Isabel WEISS.

Données statistiques

Nombre de copies corrigées	705
Notes minimale / maximale	01 / 19
Moyenne des candidats admissibles	10,61

Sujet

Qu'est-ce qui apparaît ?

Rapport d'épreuve

Rappelons, en premier lieu, quelques points que les candidats au concours ne doivent, ni méconnaître, ni sous-estimer. La pertinence des copies dépend étroitement de la compréhension dont leurs auteurs font montre eu égard aux exigences, aux règles et aux contraintes de l'exercice proposé ; ainsi que de leur aptitude à mettre cette compréhension au service d'un traitement approprié du sujet.

Le premier de ces points est celui-ci : étant donné que la seconde composition de philosophie de l'écrit du concours se rapporte, par principe, à un thème inscrit au programme de l'année de préparation, le jury est en droit d'attendre des candidats, à titre d'exigence minimale, une information et un travail théorique précis sur ce thème et sur les traitements majeurs qu'il a pu recevoir dans la diversité des traditions philosophiques. Cela ne signifie bien évidemment pas que les copies pourraient se borner à n'être que des exposés standards d'histoire des idées philosophiques. Ce point est inlassablement souligné, d'année en année, par les différents jurys des épreuves écrites de dissertation, mais force est de constater que nombre de candidats ne

sont toujours pas suffisamment attentifs à son importance. C'est qu'un catalogue de doctrines, même très sérieusement documenté, ne peut tenir lieu de *construction* d'une problématique adaptée à l'examen philosophique du problème posé par un sujet toujours singulier.

Le second point sur lequel le jury souhaite, en liminaire à ce rapport, attirer toute l'attention des candidats, est que, pour construire une problématique de manière crédible, il faut, premièrement, cerner avec le plus de netteté possible le problème en jeu (un problème qui peut fort bien n'être que latent dans l'intitulé du sujet); deuxièmement, le formuler sans ambiguïté aucune ni facilité ou à peu près dans l'expression écrite; et, troisièmement, le traiter en suivant une progression argumentative cohérente, dans un champ qu'on aura pris soin de circonscrire avec précision.

Il suit de ces remarques que le risque inhérent à l'épreuve de composition philosophique sur programme est celui de la *standardisation*, par nature anonyme, de copies se contentant d'enchaîner les uns à la suite des autres des résumés doctrinaux plus ou moins directement liés au sujet proposé, et cela en se réclamant, dans chaque partie ou sous-partie du devoir, de l'autorité d'un auteur considéré comme canonique et suffisamment représentatif – voire comme *garant* du discours tenu dans la copie. Cela conduit pratiquement toujours à reprendre sans aucun recul critique des poncifs censés valoir au titre d'une thèse directrice que rien, réellement, ne permet de justifier.

Le thème mis au programme du concours était, cette année: « Le phénomène ». Il est bien clair que cette formulation d'aspect très général ne prédéterminait pas, dans l'esprit du jury, une problématique et une seule, et qu'elle ne renvoyait pas davantage à une époque et une seule de telle ou telle tradition philosophique (celle marquée par la phénoménologie husserlienne et post-husserlienne, par exemple). Autrement dit, il n'y avait aucune raison de comprendre *a priori* le sujet proposé à l'épreuve écrite du concours, « Qu'est-ce qui apparaît? », comme devant s'inscrire mécaniquement dans des bornes doctrinales déterminées par avance par le thème de l'année. En d'autres termes, plus directs, le sujet n'était pas: « Qu'est-ce qu'un phénomène? », ni, non plus: « L'essence se réduit-elle à l'apparence? ». Dès lors, dégager le problème contenu dans l'intitulé du sujet ne pouvait consister à réduire automatiquement, sans précaution ni examen minutieux, le sujet précisément proposé au thème général mis au programme, et ce dernier à une seule signification et à une seule figure de la tradition. Cette remarque ne signifie pas, bien entendu, qu'au nom d'une sorte de principe inverse, aussi mécanique que le précédent, il ne fallait à aucun moment envisager ce qu'il en est du phénomène et de la phénoménalité; elle signifie, au contraire, que de telles évocations devaient être mises – à titre de matériaux et de références – au service de la construction d'une argumentation à la fois personnelle et adaptée au sujet.

En fonction de ces critères, le jury a pu distinguer quatre niveaux de copies:

1. les plus faibles, heureusement rares, identifient sans discernement le sujet à une supposée « question fondamentale » pour toute l'histoire de la philosophie et ne se donnent, par là même, aucun moyen de le traiter dans un cadre théorique dûment circonscrit;
2. d'autres copies, témoignant d'un travail plus soutenu, convoquent des références utiles, mais se révèlent malheureusement incapables de mettre ces références au service du sujet. Elles restituent des connaissances, mais sans les hiérarchiser ni les problématiser *en fonction du sujet* – comme nombre de candidats qui convoquent, très scolairement, l'ensemble des concepts avancés par Kant au début de la *Critique de la raison pure*, sans se demander lesquels pourraient être mis au service d'un traitement circonstancié du sujet;
3. à un troisième niveau, les copies proposent des exposés s'apparentant à des résumés de doctrines qui sont, certes, à peu près exacts et, cette fois, problématisés en fonction de

l'énoncé, mais qui apparaissent comme *juxtaposés* les uns aux autres. Ces copies, qu'on peut pratiquement dire « sans auteur » ou « anonymes », sont extrêmement disparates et offrent tout au plus au lecteur des transitions maladroites ;

4. enfin, les bonnes et, *a fortiori*, les très bonnes copies sont celles qui se montrent capables d'articuler leur axe d'interrogation du sujet et d'argumenter clairement en faveur d'une thèse fermement énoncée et développée selon cet axe.

Dans ces copies, le sujet a été essentiellement lu et traité sous l'angle épistémologique et ontologique. Cette lecture était nécessaire et elle a donné lieu à des travaux de qualité, bien informés, précis et réflexifs, mais les difficultés et les problèmes multiples qui pouvaient naître d'une différenciation plus fine de l'« apparaître » et de la notion de « phénomène » ont été parfois sous-estimés. Les candidats ont, majoritairement, été attentifs aux questions suivantes : celle de la réalité de ce qui apparaît et de sa spécificité, celle de la transitivité de l'apparaître et de la différence entre « ce qui » apparaît et le phénomène de l'apparaître – comme modalité de donation d'une chose ou d'un fait –, celle de la distinction entre ce qui apparaît et ce qui m'apparaît et, par suite, du rôle de la subjectivité dans la constitution du phénomène. Ainsi, partant de la différence entre un apparaître pensé comme moindre être, paraître ou apparence, et le phénomène lui-même déterminé comme matériau d'une connaissance possible, de nombreux candidats ont analysé, chez Kant, la valeur objective du phénomène en relation à sa constitution subjective, ou encore la différence du phénomène avec la chose en soi, différence qui pouvait, finalement, trouver une sorte de résorption dans l'apparaître thématifié par la phénoménologie husserlienne.

En revanche, peu de copies ont abordé l'apparition même sous ses différentes modalités : donation, révélation, manifestation, contemplation, vision, épiphanie, événement, jaillissement, découverte, rencontre. Une meilleure prise en compte du large spectre de l'apparaître aurait permis d'opérer un retour précis sur la nature de « ce qui » apparaît – sur le fait, notamment, que tout ne peut, en raison de sa nature spécifique, se présenter sous la *même* forme (par exemple, au travers d'une perception ou d'une révélation). De fait, lorsque quelque chose surprend au lieu de laisser indifférent, le changement de modalité du donné entraîne un changement de réalité, qui crée ou peut créer, à son tour, un rapport modifié à l'objet. Sur cette voie, les développements de la *Critique de la faculté de juger* sur la symbolisation et sur l'hypotypose³, ainsi que sur la manière dont quelque chose qui ne peut être l'objet d'une intuition se présente dans l'art, pouvaient offrir une piste intéressante pour affiner l'analyse kantienne de l'apparaître – le symbole, comme alternative au schème, offrant alors, sur un mode analogique, une déterminabilité sans détermination.

Sur la question de l'apparition comme « surprise », le jury a pu lire avec plaisir quelques analyses – certes attendues, mais souvent bienvenues et bien argumentées – faisant référence à l'apparition de Madame Arnoux dans *l'Éducation sentimentale* de Flaubert, aux théophanies et à l'apparition d'Athéna à Achille, ou encore à *Hamlet*. Quelques copies ont également proposé d'excellentes remarques sur ce qui apparaît dans l'expérience du sublime. L'histoire pouvait, elle aussi, fournir un champ d'exploration très stimulant pour répondre au sujet, par exemple autour de l'événement et des modalités de sélection et d'interprétation des phénomènes historiquement significatifs – on pense, ici, aux analyses de Dilthey et aux « vécus saillants ». De façon générale, ce qui apparaît est à comprendre comme ce qui *ressort*, ce qui *se distingue*. Dans cet ordre d'idées, l'histoire et la littérature – comme lorsqu'on évoque la manière dont un texte historique ou littéraire rend présent, montre, donne à voir, etc. – pouvaient conduire à approfondir efficacement la détermination de ce qui apparaît : comment et pourquoi cela

³ Notamment le § 57 et ses « Remarques », ainsi que le § 59.

apparaît-il alors, et comment et pourquoi, aussi, peut recevoir un sens ce qui n'apparaît précisément pas, mais qui demeure occulté, manqué ou retrouvé *in nuce*, « dans sa coquille » ?

Le jury a pu noter que le traitement de ce qui n'apparaît pas, de ce qui ne peut pas apparaître – mais à qui, pour quelles raisons, et de quelle façon, transitoire ou non ? – et celui du statut paradoxal du caché, du tacite, du deviné, du non manifeste, sont malheureusement restés très discrets. La raison principale en est que l'apparaître a été essentiellement rapporté et limité à la perception des objets sensibles. On a donc lu relativement peu de développements sur la façon dont une idée ou un concept sont *donnés* ou sur la façon dont la liberté ou l'amitié, par exemple, se *révèlent* dans l'expérience et dans la réflexion. Un souci pour les aspects éthiques de la question aurait permis de mieux montrer comment le réel est ce qui devient reconnaissable, déterminable depuis son investigation réflexive et affective. Il pouvait ainsi être fructueux de se montrer attentif à la manière dont l'acte injuste se révèle ou dont les signes d'un amour naissant se donnent à voir. À cet égard, le jury a apprécié, dans une bonne copie, l'utilisation judicieuse des pages que Merleau-Ponty a consacrées, dans la *Phénoménologie de la perception*, aux signes de l'amour et à sa révélation rétrospective.

Certaines copies ont souligné le caractère sémiologique de la structure être / apparaître et ont insisté sur la question des signes et des indices en général (chez Sextus Empiricus et chez Berkeley, notamment). Sur la question de l'écart entre le contenu et la forme du phénomène, il est regrettable que Hegel n'ait pas été davantage sollicité – on pense ici aux moments absolus de l'Esprit (art, religion, philosophie) et à l'*Offenbarung*, la *manifestation* logique du concept dépassant la réflexivité de l'essence, qui vient totaliser une synthèse seulement représentative entre le dit et le dire. Les concepts de « représentation » et d'« expression » ont d'ailleurs été trop rarement convoqués dans les copies, même si certains candidats ont ressaisi l'apparaître sous l'angle du pouvoir réfléchissant du phénomène et ont pu, ainsi, relier le thème de la lumière à celui du miroir, en montrant que le phénomène est aussi ce dans quoi, tout en maintenant son objectivité, le *monde humain* se reflète, se rend visible, interprétable, signifiant.

Enfin, s'il ne s'agissait assurément pas de procéder à un catalogue des choses qui apparaissent, il était néanmoins essentiel de ne pas oublier que la formulation du sujet portait frontalement sur la nature de *ce qui* apparaît. En déplaçant trop vite l'interrogation et le traitement de l'intitulé sur le point de savoir à *qui* quelque chose apparaît (le sujet) et *comment* (selon quels modes de constitution du phénomène : illusions, apparences tronquées ou donation « en personne »), certaines copies ont pris une tournure trop formelle et ont fini par ne répondre à la question qu'en glissant du contenu à la forme et, même, à une forme quasi tautologique : ce qui apparaît, finalement, c'est un mode de l'apparaître ou l'apparaître lui-même. Il aurait été bien plus stimulant pour la réflexion de revenir concrètement à la façon dont une forme donne ou non accès à un contenu déterminé ; ou, inversement, de se demander en quoi un contenu peut devenir créateur de forme. Les copies qui sont parvenues à élaborer des réponses plus concrètes par le truchement de la donation ont abouti à de meilleurs résultats. Elles ont surtout réussi à dépasser la réponse simplement *analytique* à la question, qui faisait tout simplement du phénomène, en tant que modalité d'apparaître, *ce qui* apparaît. Les réponses plus *synthétiques* ont donc été appréciées, comme celles qui ont reconnu l'importance particulière de certaines *expériences révélatrices* qui nous apprennent à mieux voir, ou à voir vraiment – car il ne faut pas omettre que « ce qui » apparaît reconduit l'expérience et son analyse à une certaine *qualité du voir* et non pas, seulement, à une structure formelle générale de l'apparaître.

En règle générale, l'analyse conceptuelle a semblé un peu trop courte et trop étroite. De nombreux candidats ont, certes, assez fréquemment fait référence aux termes grecs de *phainesthai* ou de *phôs*, mais il a été beaucoup plus rarement question de la différence entre *Schein*, *Erscheinung* et *Phänomen*, la distinction s'étant alors, en général, appuyée sur l'analyse de Kant, parfois sur celle de Heidegger, très rarement sur celle de Hegel. L'apparaître ayant été,

comme on l'a dit, assez peu souvent relié à d'autres aspects de la révélation (présence, monstration, expression langagière, surprise), la problématisation s'est trouvée réduite d'autant. Les copies comportaient parfois relativement peu de définitions des termes en jeu dans l'analyse des problèmes ; c'est pourquoi, inversement, les reprises claires du sens des termes, appréhendés dans différents contextes philosophiques, ont été appréciées par le jury, car elles étaient utiles pour éviter des paradoxes trop artificiellement construits.

S'agissant de la culture philosophique, le jury a pu noter que les références principales auxquelles se sont adossés les candidats ont été, la plupart du temps, bien convoquées : Platon, Aristote, Sextus Empiricus, Descartes, Berkeley (mais pas aussi souvent qu'on pouvait s'y attendre), Kant et Husserl ont été les principaux auteurs sollicités. En revanche, on a relevé assez peu d'appels à Merleau-Ponty, à Sartre ou à Levinas. Husserl a fait l'objet d'un travail exégétique souvent sérieux, mais il a aussi donné lieu à des exposés doctrinaux convenus sur « l'attitude naturelle », l'*epochè*, la donation par esquisses et le vécu psychique. Le moment husserlien, souvent placé en dernière partie, devenait, de ce fait, un « topo » autonome aussi obligé que standardisé, et perdait la nécessité de son inscription dans les enjeux du sujet lui-même. Par ailleurs, on a regretté que les candidats aient si peu fait référence à la mystique rhénane, à Augustin, aux grands représentants de l'empirisme, à Hegel (le « ceci » sensible, l'extériorisation / intériorisation dans *La Doctrine de l'essence*) à Nietzsche (notions de fait, de lecture, de symptôme) ou à Wittgenstein (l'image, le « fait du monde », l'indicible).

Sur le versant positif de l'usage des références issues des traditions philosophiques, le jury a eu le plaisir de lire des développements bien conduits sur le *Théétète* – très fréquemment cité, quoique parfois de façon un peu systématique, par le biais de l'appel récurrent au couple formé par le relativisme de Protagoras et par le mobilisme d'Héraclite. Platon a pu être lu de façon assez naïve, les candidats négligeant alors le caractère médiateur de la *mimèsis* et de la participation. C'est donc la façon dont, chez Platon, l'essence et le sensible sont articulés sur les plans ontologique, épistémologique et éthique qui a ainsi été manquée. Peu de remarques, aussi, ont été faites sur la contemplation des Idées et sur l'homologie entre l'essence et l'âme, qui rend possible une donation directe et contemplative de l'inconditionné, dans le *Phèdre* ou au livre VI de la *République*. Néanmoins, on a relevé des utilisations fines et pertinentes du concept d'*adèlon* chez Épicure et de son équivalent chez Lucrèce. Le paragraphe 7A d'*Être et temps* a, quant à lui, fait l'objet de remarques fort rapides, de l'ordre de la simple clarification lexicale, mais le propos précis de Heidegger a souvent été laissé dans l'ombre. Il est également dommage que les candidats n'aient pas davantage sollicité la suite de ce même texte, ainsi que le paragraphe 7B sur le *logos* et sur l'*apophainesthai*, le parler qui « fait voir ». Finalement, les développements du paragraphe 7 d'*Être et temps* ont été peu exploités pour traiter et pour éclairer véritablement le sujet. Enfin, pour ce qui concerne Descartes, beaucoup de copies ont pris appui sur l'expérience du morceau de cire dans la deuxième *Méditation*, mais pas suffisamment sur la quatrième partie des *Principes de la philosophie* (§§ 198-206).

*

Le jury espère que ces quelques indications persuaderont les futurs candidats de l'importance de l'attention qu'il convient de porter à la problématisation du sujet et à la qualité de l'argumentation qui doit s'ensuivre. Une bonne attitude consiste, en la matière, à *prendre appui sur le sujet lui-même* en considérant son intitulé comme une invitation à réévaluer le « bien connu » pour accéder véritablement à l'ordre des *problèmes*. Répétons une fois de plus que, dans cette perspective générale et selon cette compréhension du travail de réflexion philosophique, aucun trajet intellectuel déterminé n'est, *a priori*, obligatoire, et qu'aucune orthodoxie doctrinale n'est exigée d'avance par le jury. Il semble également utile de souligner l'importance d'une problématisation *réactivée* tout au long de la dissertation : les copies qui ont su relancer la réflexion à chaque étape de leur mouvement et non pas seulement dans leurs transitions, ont fait

montre d'un dynamisme réflexif qui les rendait plus claires et qui faisait mieux ressortir la progression logique de la pensée.

Il faut, enfin, dire et, assurément, redire aux candidats, cette année encore, que la quadruple exigence d'une écriture lisible, d'une orthographe correcte, d'une syntaxe et d'une ponctuation rigoureuses ne le cède en rien aux précédentes exigences méthodologiques. Ces prescriptions constituent, en effet, les conditions de la lisibilité de leur copie.

ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

TROISIÈME ÉPREUVE ÉPREUVE D'HISTOIRE DE LA PHILOSOPHIE

Rapport établi par M. Jean-Pierre FÜSSLER
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : Commentaire d'un texte extrait de l'œuvre d'un auteur (antique ou médiéval, moderne, contemporain) figurant dans un programme établi pour l'année et comportant deux auteurs, appartenant chacun à une période différente. Durée : six heures ; coefficient 2 – Auteurs au programme en 2015 : Platon - Marx.

Composition de la commission : Mmes et MM. Olivier CAMPA, Pascal DUMONT, Sophie FOCH-RÉMUSAT, Jean-Pierre FÜSSLER, Michaela GILLESPIE, David LAPOUJADE, David LEFEBVRE, Claire SCHWARTZ et Joseph VIDAL-ROSSET.

Données statistiques

Nombre de copies corrigées	697
Notes minimale / maximale	01 / 17
Moyenne des candidats admissibles	10,74

Texte

¹Les hommes ne mettent pas les produits de leur travail en relation les uns avec les |²autres en tant que valeurs parce que ces choses vaudraient pour eux en tant que |³simples enveloppes matérielles d'un travail humain indifférencié. C'est l'inverse. |⁴Dans la mesure où, dans l'échange, ils posent leurs produits divers comme égaux |⁵les uns aux autres en tant que valeurs, ils posent leurs travaux différents comme |⁶égaux les uns aux autres en tant que travail humain. Ils ne le savent pas, mais ils le |⁷font. La valeur ne porte donc pas écrit sur le front ce qu'elle est. La valeur |⁸métamorphose bien plutôt tout produit du travail en un hiéroglyphe social. Plus tard, |⁹les hommes cherchent à déchiffrer le sens du hiéroglyphe, à percer le secret de leur |¹⁰propre produit social, car la détermination des objets d'usage en tant que valeurs est |¹¹leur produit social aussi bien que la langue. La découverte scientifique tardive, selon |¹²laquelle les produits du travail, pour autant qu'ils sont des valeurs, sont de simples |¹³expressions matérielles du travail humain dépensé à leur production, fait époque |¹⁴dans l'histoire du développement de l'humanité, mais elle ne dissipe en rien |¹⁵l'apparence d'objet des caractères sociaux du travail. Ce qui ne vaut que pour cette |¹⁶forme particulière de production, la production marchande, à savoir le fait que le |¹⁷caractère spécifiquement social des travaux privés indépendants

les uns des autres |¹⁸ consiste en leur égalité en tant que travail humain et qu'il prenne la forme du |¹⁹ caractère de valeur des produits du travail, apparaît, avant comme après cette |²⁰ découverte, pour ceux qui sont prisonniers des rapports de la production |²¹ marchande, comme valant de façon indépassable, tout comme la décomposition |²² scientifique de l'air en ses éléments laisse subsister la forme air en tant que forme |²³ physique d'un corps.

MARX, *Le Capital*
Livre premier, Section I, chapitre 1

Rapport d'épreuve

Le jury a constaté que l'œuvre de Marx a été très convenablement travaillée par la plupart des candidats, même si l'on a pu avoir le sentiment que, parfois, *Le Capital* a dû être relativement marginalisé. En effet, une priorité semble avoir été donnée aux *Manuscrits de 1844* ou à *L'Idéologie allemande*, qui a conduit nombre de candidats à ramener, voire à réduire tout bonnement la problématique du fétichisme de la marchandise à celle du travail aliéné ou à celle d'une théorie de l'idéologie. Or si des remarques pertinentes pouvaient résulter de ces mises en rapport, la hâte avec laquelle certains candidats ont rejoint des terrains mieux connus les a parfois conduits à ne pas lire de suffisamment près le texte proposé pour l'exercice. C'est pourquoi il convient d'emblée de rappeler que l'explication de texte doit tenir très précisément compte de la problématique singulière de l'extrait proposé et être linéaire pour être rigoureuse : il ne s'agit jamais, au gré de telle ou telle formulation d'un auteur, de choisir des « thèmes » dans l'extrait proposé pour pratiquer des excursions herméneutiques, si philosophiques ou savantes soient-elles, il s'agit d'expliquer *tel* texte dans sa *singularité* et dans son *intégralité*.

Or dans certaines copies, alors même que le Livre I du *Capital* avait été, à l'évidence, travaillé, l'extrait proposé était lui-même mal situé et ne servait que de prétexte à une présentation beaucoup trop générale de tout le développement conceptuel ultérieur de l'œuvre. Pourtant, choisi dans la quatrième partie (« Le caractère fétiche de la marchandise et son secret ») du chapitre premier (« La marchandise »), le texte est réputé classique et la partie dont il est extrait constitue un passage obligé pour qui est appelé à se confronter aux difficultés du commencement de la théorie marxienne du capitalisme – et même si le terme de « fétichisme » ne se trouve pas dans l'extrait proposé, la chose y est bel et bien présente.

Il faut également remarquer que beaucoup de copies se sont révélées déséquilibrées : l'explication de la première partie du texte (lignes 1 à 7 : *Les hommes...ce qu'elle est.*) y était souvent trop longue et, notamment, beaucoup trop hésitante sur la lettre même du propos de Marx ; et les parties 2 (lignes 7 à 15 : *La valeur métamorphose... des caractères sociaux du travail.*) et 3 (lignes 15 à 23 : *Ce qui ne vaut que... d'un corps.*), pourtant essentielles, étaient purement et simplement paraphrasées, faute de temps, le plus souvent de façon très approximative et lacunaire ; bien plus, ces parties, surtout la troisième, n'étaient parfois pas commentées du tout.

Enfin, certains candidats ont eu une lecture fautive ou à contresens du texte de Marx.

Fautive, parce que, dans certaines copies, « ils posent leurs produits divers comme égaux les uns aux autres en tant que valeurs » (lignes 4-5) a été lu, *à la fois* séparé du contexte et de façon erronée. Selon certaines interprétations, en effet, Marx refuserait, ici, la théorie de la valeur-travail, pourtant contenue dans les trois premières lignes du texte, et renierait l'« égalitarisme » revendiqué par lui-même, d'une manière générale et par ailleurs. La valeur-travail réaliserait bien l'égalisation des produits et des travaux, dit-on, mais, comme Marx la refuserait, ici, il renierait l'égalité, valeur pour lui fondamentale. Or non seulement le sens du mot « égalité » n'est pas précisé – et les critiques de l'égalité purement contractuelle sont tout à fait

oubliées⁴ – ; mais l'affirmation : « c'est l'inverse » (ligne 3) n'est évidemment *pas commentée du tout*, alors que la locution verbale « ne mettent pas » (ligne 1) est sur-interprétée comme si elle englobait une thèse générale et non pas expliquée comme portant sur l'*ordre des raisons* de ce qui se passe effectivement dans les échanges. L'argument souvent avancé, pour étayer la thèse du rejet de la théorie de la valeur-travail, argument qui prêtait alors au texte le ton de la déploration, était qu'elle faisait fi du « vrai » travail et du « vrai » produit.

La lecture à *contresens* allait, quant à elle, jusqu'à affirmer que Marx se contredit, d'une part, en rejetant l'hypothèse constante de la valeur-travail, partagée d'abord avec les économistes classiques – la qualification de leur découverte de « scientifique » et comme « faisant époque » étant alors « ironique », car « ce n'est [en réalité] que de l'idéologie » qui « dénature le sens du travail » – ; d'autre part, en se présentant lui-même, de façon « prétentieuse », comme « seul à savoir ce que les autres ne savent pas », alors même que la comparaison avec la chimie se retourne contre lui. Ce que n'ont souvent pas vu les candidats, c'est qu'en réalité, Marx maintient la théorie de la valeur-travail, reconnaît le caractère « scientifique » de la découverte de Smith et, surtout, de Ricardo, mais souligne également, en partie contre eux, le caractère « historique » et non « naturel » de l'objet de l'économie politique, sans aborder encore, évidemment, ici, la question de l'origine du profit, de la survalueur (plus-value) et du salaire comme « prix de la force de travail ».

*

Venons-en donc aux moments successifs de l'argumentation de Marx.

[1] L'hésitation concernant la première phrase – et les lignes 1 à 7 en général – a pour origine un problème de reconnaissance et d'analyse de sa structure grammaticale. Elle n'est souvent pas lue *dans sa globalité*, mais, plutôt, coupée de manière totalement arbitraire pour en venir à signifier que « les hommes ne mettent pas les produits de leur travail en relation les uns avec les autres », l'insistance étant alors placée sur l'absence de relation des *produits* les uns avec les autres, ce qui menait à un contresens. Ou encore : les hommes, a-t-on écrit, « ne mettent pas les produits de leur travail en relation les uns avec les autres en tant que valeurs », et l'insistance porte alors sur le fait que les produits ne sont pas des valeurs, mais seulement des objets d'usage, ce qui constitue un autre contresens, même si l'on ajoute que c'est parce que « les hommes ne veulent pas que leur travail soit vide de sens ».

Mais, même dans le cas d'une lecture complète, un problème de compréhension a souvent subsisté. Certains candidats ont cru que « la logique critiquée est spontanée » ou que les hommes commettent « une erreur d'appréciation dans les échanges », ce qui n'est nullement le cas. Il ne s'agit pas, en effet, de critiquer ce que pensent les agents de l'échange – ceux-ci ne pensent pas l'échange, ils le pratiquent ! – mais ce qui en est proposé comme *théorie*. Il était donc pertinent de se demander qui, parmi les économistes ou les philosophes de l'économie, a pensé ou présumé la thèse critiquée selon laquelle les hommes échangent les produits de leur travail *comme valeurs*, parce qu'ils pensent et qu'ils posent consciemment et explicitement que les produits de leur travail sont de « simples enveloppes matérielles d'un travail humain indifférencié ». « Parce que » ne porte assurément pas sur le fait même de l'échange, mais sur le fait de l'échange « comme valeur », la valeur recouvrant ce « travail humain indifférencié » qui fonde la valeur d'échange – que les produits divers soient « égaux » signifiant alors, simplement, qu'ils sont *commensurables (...als Werte, weil...)*. Ce qui est ainsi pensé n'est pas « faux », *stricto sensu*, mais si l'on affirme que les agents de l'échange le savent et qu'ils partent de là, on procède à une projection trompeuse. Car ce qui est pratiquement « posé » n'est pas théoriquement connu. Peu après notre texte, dans la note 29, se citant lui-même, Marx critiquera

⁴ Voir p. 197-198.

Ricardo, de ce point de vue : « Ricardo lui-même y va de sa robinsonnade : du pêcheur et du chasseur primitifs, il fait aussitôt un possesseur de marchandises échangeant poisson et gibier, à proportion du temps de travail objectivé dans ces valeurs d'échange. Ce faisant, il sombre dans l'anachronisme qui consiste à faire calculer par son pêcheur et son chasseur primitifs le montant de leurs instruments de travail d'après les tables d'annuités en usage à la Bourse de Londres en 1817 (...) »⁵. Marx fait ici référence aux *Principes de l'économie politique et de l'impôt* de Ricardo⁶, où celui-ci croit pouvoir établir que le processus de connaissance allant du travail indifférencié à la valeur, et de celle-ci à la valeur d'échange, est un processus réel, alors que c'est l'inverse qui doit prévaloir – du moins pour Marx – le processus réel de l'échange engendrant le processus de théorisation des économistes classiques comme l'un de ses effets. Le fondement de la valeur d'échange – cette expression étant désignée en général dans le texte par le pluriel : « valeurs » – donc la valeur en tant que travail « cristallisé », n'est pas le fondement explicite de l'échange « vécu ». « L'insuffisance de l'analyse ricardienne de la grandeur de la valeur – qui est pourtant la meilleure », comme celle de l'économie classique en général, « ne distingue cependant nulle part explicitement et avec une claire conscience entre le travail tel qu'il s'expose dans la valeur et le même travail tel qu'il s'expose dans la valeur d'usage de son produit⁷ » – cette indistinction étant évidemment liée à l'inversion précédente. Marx ne revient donc nullement sur la théorie de la valeur-travail, il précise simplement qu'on ne passe pas, dans la réalité, du travail abstrait à la valeur, puis à la valeur d'échange, mais, dans la connaissance, analytiquement, en sens inverse⁸.

L'analyse de Marx part ainsi du phénomène – *Erscheinung* ou « apparition » – de la marchandise qui a une valeur d'usage et une valeur d'échange, pour dégager la valeur qui fonde cette dernière et le « travail abstrait » que cette valeur « cristallise ». Cela affleure, dans la pratique, mais n'y est nullement thématiqué : « Ils ne le savent pas, mais ils le font » (lignes 6-7 ; Marx avait souligné lui-même ce dernier terme dans la première édition). On part donc de la sphère de l'échange, de la circulation, de la mise en relation des marchandises qui se voient attribuer une valeur d'échange. Car, « la richesse des sociétés dans lesquelles règne le mode de production capitaliste apparaît comme une gigantesque collection de marchandises, richesse dont la marchandise individuelle apparaît comme sa forme élémentaire. C'est pourquoi notre recherche commence par l'analyse de la marchandise⁹. » On part donc de la circulation marchande, présupposition élémentaire constante du capital.

Les marchandises sont d'abord « les produits de leur travail » (ligne 1). Elles ont cependant, une fois qu'on a mis de côté (a) leur valeur d'usage et (b) le fait qu'elles soient le résultat d'un travail productif déterminé (« leur travail »), la qualité d'être les résultats d'un travail humain indifférencié. On peut rappeler que les deux « facteurs de la marchandise » sont la « valeur d'usage et la valeur (substance de la valeur, grandeur de la valeur) »¹⁰ et qu'à cela correspond « le double caractère du travail représenté dans les marchandises »¹¹, la marchandise étant « chose bifide », ambiguë. Sa valeur d'échange est le rapport à la valeur des autres. La substance

⁵ Karl MARX, *Contribution à la critique de l'économie politique*, p. 38-39, Paris, Éditions sociales, p. 37 ; cité in *Le Capital*, Livre premier, chap.1, note 29, édition Lefebvre, Paris, P.U.F., coll. « Quadrige », p. 87 (éd. dorénavant citée par la seule référence à la page).

⁶ Chapitre premier, sections I à III, éd. Flammarion, coll. « Champs », notamment p. 25 sq. et, surtout, p. 37 sq.

⁷ *Le Capital*, note 31, p. 91 – c'est nous qui soulignons.

⁸ Voir *Le Capital*, p. 84.

⁹ *Le Capital*, édition citée, p. 39, traduction *modifiée* – c'est nous qui soulignons.

¹⁰ Chapitre premier, partie I, p. 39-46.

¹¹ Chapitre premier, partie II, p. 47-53.

de la valeur, c'est le travail. Car qu'« un *quarter* de blé = *a* quintal de fer »¹², cela veut dire « qu'il existe quelque chose de commun et de même dimension dans deux choses différentes (...). Les deux choses sont donc égales à une troisième qui n'est en soi ni l'une ni l'autre »¹³. Ce quelque chose de commun qui s'impose pour la circulation dans les échanges multiples et habituels des marchandises – qui sont des valeurs d'usage utiles pour d'autres, donc socialement utiles – c'est « le temps de travail [abstrait, non concret, dépensé par tel ou tel individu] socialement nécessaire à leur production, [lequel] s'impose avec force comme loi naturelle régulatrice, au même titre que la loi de la pesanteur s'impose quand quelqu'un prend sa maison sur le coin de la figure »¹⁴. Les produits du travail se réduisent ainsi à leur caractère commun, une dépense de force humaine de travail et, donc, du travail humain y étant accumulé. La valeur d'échange renvoie à la valeur (concept dont Aristote ne disposait pas, rappelle Marx) et la valeur renvoie au travail humain « abstrait »¹⁵. Le « résidu » est « une simple gelée [*Gallerte*] de travail humain indifférencié, c'est-à-dire de force de travail humaine, indifférente à la forme dans laquelle elle est dépensée »¹⁶, du travail « coagulé »¹⁷. La valeur d'échange est la forme phénoménale nécessaire de la valeur¹⁸. Cette valeur a une mesure, un *quantum* de travail. C'est sa durée dans le temps, durée d'un « travail indifférencié » (ligne 3), c'est-à-dire n'enveloppant aucun métier particulier, mais désignant une force de travail social moyenne. Le temps, donc, est le temps de travail socialement nécessaire, dans des conditions de production normales d'une société donnée et avec le degré social moyen d'habileté et d'intensité du travail (conditions techniques, etc.). La substance de la valeur, c'est le travail. Sa mesure, c'est le temps de travail. Ainsi, « les produits *divers* [valeurs d'usage qualitativement hétérogènes] sont *posés* comme *égaux* [commensurables] (...) en tant que valeurs [d'échange, inséparables de *la* valeur] » (lignes 4 à 6). Produire une marchandise, ce n'est pas seulement produire une valeur d'usage ayant, en outre, une valeur marchande, mais produire une valeur d'usage *pour d'autres*, donc produire de la valeur d'usage *sociale*.

L'idée de cette première partie – qui renvoie au paragraphe qui précède notre texte¹⁹ – est en somme que les produits du travail acquièrent leur objectivité de valeur *dans l'échange*. Il y a une valeur – les produits divers sont posés comme égaux en tant que valeurs, comme en attestent les lignes 4-5 – mais l'échange ne montre pas *ce qu'est* la valeur. Cette dernière est manifestée dans la circulation qui en cache l'essence. D'une manière générale, dans les paragraphes du chapitre I consacrés à la marchandise, l'analyse thématise et explicite ce qui est posé pratiquement ; elle expose le savoir de ce que les hommes font sans, eux-mêmes, le savoir²⁰. La forme-valeur est là²¹, avec ses « deux pôles de l'expression [...] : la forme valeur *relative* et la forme *équivalent* »²². L'analyse approfondit ainsi le passage (théorique) de la forme « valeur simple » à la forme « valeur universelle » et à la forme « argent ». La première partie du texte proposé rappelle, quant à elle, le parallélisme du caractère double de la marchandise et de celui du travail. Dans l'échange s'accomplit une « scission »²³ du produit du travail en chose utile et en chose de valeur. Le travail – qui est humain – consiste, en général, à produire des valeurs

¹² P. 41.

¹³ P. 41-42.

¹⁴ P. 86, (traduction modifiée).

¹⁵ P. 43.

¹⁶ *Ibid.*

¹⁷ P. 45.

¹⁸ P. 43.

¹⁹ *Op. cit.*, p. 84.

²⁰ « Ils ne le savent pas, mais ils le font. » (lignes 6 et 7)

²¹ Voir la partie III du chap. 1, p. 53 *sq.*

²² *Ibid.*, p. 55 *sq.*

²³ *Spaltung*, p. 84, dans le paragraphe qui précède notre texte.

d'usage, à transformer utilement le milieu pour l'adapter à des besoins individuels et surtout sociaux. Mais, avec la « production marchande » (ligne 16), l'objectivité de la valeur passe au premier plan, car les choses utiles sont produites en vue de l'échange, et le caractère de valeur des choses est pris en considération dès leur production même²⁴. Mais, dans l'échange, ce qui est posé comme égal (la valeur) n'est pas compris comme égalité du travail humain, et le travail n'est lui-même pas saisi comme substance de la valeur, bien qu'en pratique il soit posé comme tel. L'analyse du phénomène de la marchandise montre que l'essence du phénomène se manifeste en se dissimulant et cette dissimulation se fait par inversion : l'apparaître est apparence (*Schein*, ligne 15) sans transparence aucune.

[2] La deuxième partie du texte²⁵ insiste sur le fait que « la valeur ne porte pas écrit sur le front *ce qu'elle est* » (ligne 7), à savoir un travail « cristallisé », « coagulé », « gélifié ». La valeur apparaît comme propriété des choses, les valeurs ne sont pas comprises comme « expressions matérielles du travail humain dépensé à leur production » (ligne 13). L'obstacle tient à « l'apparence²⁶ d'objet des caractères sociaux du travail » (ligne 15). L'obstacle est donc constitué *très exactement* par le « fétichisme » – même si le terme n'est pas explicitement utilisé ici, il l'est tout au long de la partie dont notre texte est tiré. Il est ce qui fait de la marchandise quelque chose d'« énigmatique », de « mystérieux », une « chose sensible suprasensible », pour ne reprendre que quelques expressions que Marx utilise.

En hésitant à faire référence au terme lui-même – au motif qu'il ne se trouvait pas dans le texte (ce qui pouvait se défendre) –, certains candidats ont fait disparaître cela même dont il était question, passant alors à côté de l'essentiel et se dispensant de tout commentaire au sujet de la science dont parle Marx. Cela a aussi conduit à ne pas saisir les raisons pour lesquelles les hommes ne comprennent que « plus tard » (ligne 8) ou pour lesquelles la découverte est « tardive » (ligne 11). « L'apparence d'objet des caractères sociaux du travail » (le fétichisme) « métamorphose bien plutôt tout produit du travail en hiéroglyphe social » (ligne 8). L'obstacle rend la science « tardive » avec l'interrogation sur la « forme achevée du monde des marchandises, la forme-monnaie²⁷ » – rappelons qu'il n'y a là nulle ironie. Cette forme « voile chosalement [*sachlich verschleiert*], au lieu de les révéler [*offenbaren*], le caractère social des travaux privés, et donc les rapports sociaux des travaux privés »²⁸. L'apparence n'est certes pas dissipée par la découverte de la théorie de la valeur-travail – par Smith et surtout par Ricardo, donc par l'« économie politique classique »²⁹.

La découverte dont il est question n'est ainsi pas celle du fétichisme, même si la troisième partie du texte constitue une contribution, par Marx, à la dissipation du fétichisme lui-même. En vérité, l'économie classique a eu l'immense mérite de « faire date » dans la détermination de ce qu'est la valeur. Car la valeur dissimule, dans et par l'échange, qu'elle est travail humain (« leur produit social », ligne 11 ; « leur propre produit social », ligne 10). En effet, les rapports entre les hommes se présentent comme des rapports entre choses-marchandises ayant une valeur procédant d'elles-mêmes. L'image du « hiéroglyphe social » utilisée par Marx renforce le caractère énigmatique de la valeur. Dans le hiéroglyphe, on voit bien quelque chose de sensible, mais la fonction et le sens des signes (notamment des phonogrammes analogues à des rébus, ainsi que des déterminatifs) n'ont été déchiffrés que tardivement.

²⁴ *Ibid.*

²⁵ Lignes 7 à 15 : *La valeur métamorphose... caractères sociaux du travail.*

²⁶ *Schein* : ici, au sens d'illusion objective ou d'obstacle.

²⁷ P. 87, éd. allemande : p. 90.

²⁸ *Ibid.*

²⁹ Voir, dans la note 32, la mise au point de Marx sur cette dernière, sur ses mérites et sur certaines de ses difficultés (p. 93).

Par ailleurs, comme certaines copies l'ont souligné, par le biais de l'étymologie – les hiéroglyphes sont des caractères *sacrés* – l'image peut également faire allusion à des relations de pouvoir, à la « sacralisation » de l'argent. L'activité sociale devient dès lors *impénétrable*. « La détermination de *la grandeur de valeur par le temps de travail* est donc un *secret caché sous la phénoménalité des valeurs relatives* des marchandises », écrit Marx³⁰. Dans ces conditions, « le rapport social déterminé des hommes eux-mêmes [...] prend ici pour eux la forme fantasmagorique d'un rapport entre choses [...]. *J'appelle cela le fétichisme*, fétichisme qui adhère aux produits du travail dès lors qu'ils sont produits comme marchandises et qui, partant, est inséparable de la production marchande³¹. » Ainsi, « les rapports des producteurs dans lesquels sont pratiquées ces déterminations sociales de leurs travaux prennent la forme d'un rapport social entre les produits du travail³². » Car la forme-marchandise « renvoie aux hommes l'image des caractères sociaux de leur propre travail comme des caractères objectifs des produits du travail eux-mêmes, comme des qualités sociales que les choses posséderaient par nature : elle leur renvoie ainsi l'image du rapport social des producteurs au travail global comme un rapport social existant en dehors d'eux, entre des objets³³. » Les travaux privés ne deviennent donc des membres du travail social global qu'à travers les rapports instaurés par l'échange entre les produits du travail. « C'est pourquoi les relations sociales qu'entretiennent leurs travaux privés apparaissent aux producteurs pour ce qu'elles sont, c'est-à-dire non pas comme des rapports immédiatement sociaux entre les personnes dans leurs travaux mêmes, mais au contraire comme des rapports chosifiés entre des personnes et des rapports sociaux entre les choses³⁴. »

Or il s'agit là de leur produit social, « aussi bien que la langue » (lignes 10-11). Que nous apprend cette référence à la langue ? Assimilée, la langue naturelle permet, par l'échange de signes, de satisfaire des besoins de communication et d'échanges entre personnes. On peut en produire la théorie par après. Mais sa transparence, pour ceux qui parlent – les signes, dans leur réalité phonique ou graphique, renvoient à un sens – s'oppose, dans un premier temps, au caractère indéchiffrable et énigmatique des hiéroglyphes, mais montre, dans un second temps, qu'il y a un sens à trouver (qui a été trouvé). Peut-être Marx veut-il également signifier que la visée du sens instaure un échange difficilement capté par une forme de fétichisme analogue à celui de la marchandise : on peut sortir de l'indéchiffrable.

En tout état de cause, le fétichisme est un obstacle à la science, laquelle montre que les produits du travail comme valeurs sont des « expressions matérielles du travail humain dépensé à leur production » (ligne 13). À présent, Marx parle d'« expression », là où il était question, ligne 3, d'« enveloppes matérielles ». Certains candidats ont, à juste titre, vu là le progrès qui, par la médiation de la référence à la langue, conduit à la découverte scientifique dont l'économie politique classique est à l'origine, comme on l'a souligné plus haut. Il faut cependant ajouter que, si elle est « tardive », c'est parce que, dit Marx, elle emprunte « de toute façon » une voie opposée à celle du développement réel³⁵. « Il faut attendre un développement complet de la production marchande avant que l'expérience même fasse germer l'intelligence scientifique de la chose (...). Elle commence *post festum* et, du coup, part des résultats achevés du processus de développement³⁶. »

Cela signifie que, lorsque le texte proposé fait référence à « la production marchande » (lignes 16 et 20-21), il ne faut pas assimiler purement et simplement cette dernière à « la

³⁰ P. 86 (c'est nous qui soulignons).

³¹ P. 83.

³² P. 82.

³³ P. 82-83.

³⁴ P. 83-84 (traduction modifiée).

³⁵ P. 86.

³⁶ *Ibid.*

production capitaliste », comme ont pu le faire, hâtivement, certains candidats qui s'éloignaient, alors, du propos de Marx, pour traiter du capitalisme en général ; mais, en revanche, cette dernière constitue bien, en vérité, la forme achevée de la première, et la création de l'économie politique suppose la mise en place de « cette forme achevée du monde des marchandises, la forme-monnaie »³⁷ qui se déploie intégralement avec le capitalisme.

[3] Avec le capitalisme, en effet, la production marchande atteint « la stabilité de formes naturelles de la vie sociale »³⁸, de formes par conséquent en quelque sorte ossifiées, habituelles, ce qui impose une certaine idée de l'objet de l'économie politique. Or dans la troisième partie du texte³⁹, Marx voit, dans la prise au sérieux de cette « naturalisation », la carence fondamentale de l'économie politique classique, mais aussi et surtout de l'« économie vulgaire », donc de « l'économie bourgeoise » en général. « La forme valeur du produit du travail est la forme la plus abstraite, mais aussi la plus générale du mode de production bourgeois, qu'elle caractérise ainsi comme une modalité *particulière* de production sociale, et détermine, du même coup, *historiquement* » ; elle n'est donc pas « la forme naturelle éternelle de la production sociale »⁴⁰. Cette dimension critique et tout à fait essentielle du texte – rappelons que *Le Capital* veut être, comme l'indique son sous-titre, une *Critique de l'économie politique* – a souvent été ignorée par les candidats, faute de temps, sans doute, parfois, mais aussi faute d'attention à son sens et à sa portée.

Une « forme *particulière* de production » (ligne 16) n'est pas naturelle, mais historique, et elle ne saurait donc être « *indépassable* » (ligne 21). Il fallait donc se demander – ce qui a été trop rarement fait – (a) à qui Marx fait référence lorsqu'il parle de « ceux qui sont prisonniers des rapports de la production marchande » (lignes 20-21) et du caractère « indépassable » du fétichisme, et (b) en quel sens il peut légitimement prétendre, lui, s'en excepter.

« Prisonniers » (en allemand : *befangen*, *die Befangenen*) est à entendre, ici, de façon métaphorique et en plusieurs sens. S'il s'agit, en général, de ceux qui sont « piégés », il s'agit aussi, plus particulièrement, d'individus : 1. prisonniers des préjugés répétés (être libre de préjugés se dit, en allemand : *unbefangen*) ; 2. pratiquement inhibés, timorés (en allemand : *schüchtern*) ; 3. de parti-pris, d'un point de vue idéologique (préjugé « assumé » et asséné comme tel). Dès lors, « ceux qui... » désigne la plupart des acteurs, voire tous ces acteurs, *selon des modalités diverses*, c'est-à-dire : 1. ceux qui sont enfermés dans le vécu immédiat et dans les préjugés ambiants (le fétichisme) ; 2. ceux qui sont dominés et qui ont peur de critiquer pratiquement, ou qui pensent que ce qui est naturel ne se critique pas, que le changement est une illusion ; 3. enfin, ceux, parmi les économistes, qui tiennent un discours apologétique centré sur le caractère naturel du mode de production marchand ou capitaliste et pour qui, comme l'écrit Marx, « il y a eu une histoire [avant le capitalisme], mais il n'y en a plus »⁴¹.

La comparaison avec la chimie vaut dans les limites d'une naturalisation de l'histoire. L'air reste un corps fluide, nécessaire pour nous et qui ne change pas, dans sa réalité pour nous, après la découverte de sa composition : 21% d'oxygène, 78% d'azote, 1% de gaz rares, ainsi que des impuretés. Si la réalité économique est pensée comme naturelle, le fétichisme subsistera malgré la connaissance scientifique, comme une illusion « objective » – *si* l'on naturalise ce qui est historique. Mais « si nous nous *échappons* vers d'autres formes de production » [nous soulignons la métaphore filée], disparaissent « instantanément », écrit Marx, « tout le mysticisme du monde de la marchandise, tous les sortilèges qui voilent d'une brume fantomatique les produits du

³⁷ P. 87.

³⁸ P. 86.

³⁹ Lignes 15 à 23 : « Ce qui ne vaut que (...) forme physique d'un corps. »

⁴⁰ Note 32, p. 92 (c'est nous qui soulignons).

⁴¹ Note 33, lignes 7-8, p. 93.

travail accompli sur la base de la production marchande »⁴². Il prend quatre exemples différents de production *sans fétichisme*⁴³ : 1. l'exemple de Robinson dans son île, montrant qu'on peut imaginer cela ; 2. un exemple *réel passé* : « les ténèbres obscures du Moyen-Âge », époque où existait la dépendance *personnelle* généralisée ; 3. un exemple *réel présent*, celui de l'industrie agro-patriarcale d'une famille paysanne qui produit pour ses propres besoins, dans le cadre d'un travail en commun immédiatement socialisé ; et enfin, 4. l'exemple *possible futur*, qu'on peut se représenter, d'« une association d'hommes libres, travaillant avec des moyens de production collectifs et dépensant consciemment leurs nombreuses forces de travail individuelles comme une seule force de travail sociale » – association qui évoque la société socialiste ou communiste. Le fétichisme est donc bien « dépassable », pour Marx. Il ne vaut que pour « cette forme particulière de production, la production marchande » (lignes 15-16) où le caractère social des travaux utiles prend « la forme du caractère de valeur des produits du travail » (lignes 18-19).

*

On voit donc, en fin de compte, que deux problèmes, abordés successivement par Marx, pouvaient être distingués : le premier, occupant les lignes 1 à 15 (les deux premiers moments), le second, les lignes 15 à 23 (le troisième moment) – ce qui pouvait justifier, et le jury l'a évidemment accepté, un découpage du texte, par certains candidats, en deux parties :

1. le premier problème concernait la compréhension de la valeur d'échange (circulation), qui renvoie elle-même à la valeur tout court (production). C'est le problème de l'incompréhension de la valeur requise par l'échange des marchandises, due à l'illusion selon laquelle la valeur vient de l'objet en lui-même. La relation au travail (indifférencié, abstrait) est alors occultée et l'on ne se donne pas les moyens de savoir ce qu'est la valeur, car on se focalise sur l'objet, sur la marchandise. Les rapports entre les hommes apparaissent, en conséquence, comme des rapports entre des choses ;
2. le second problème résultait de la compréhension de la valeur en tant qu'elle renvoie au travail indifférencié, abstrait ; la société marchande est comprise, mais elle est, dans le même temps, naturalisée. On ne comprend dès lors plus le travail comme social et sa fonction « identifiante » est mise en question.

Ainsi, en somme, dans un premier temps, on ne comprend pas la valeur, puis, une fois que celle-ci est comprise, c'est le sens même du travail qui est figé. À partir de quoi l'on peut esquisser une interrogation sur le statut même du fétichisme et sur sa place dans la philosophie de Marx. Une telle interrogation reste ouverte : la « réification » est-elle une modalité de l'aliénation ? S'inscrit-elle dans une théorie de l'idéologie ? Est-elle en retrait par rapport à une telle théorie, dans la mesure où elle se focalise (de façon peut-être « idéaliste ») sur un problème de représentation ?

Toutefois, cette interrogation ne peut être que seconde, voire conclusive. Dans le cadre de l'exercice et du concours, il fallait d'abord avoir lu le texte de près pour mettre au jour ses thèses et leurs difficultés. Les meilleures copies ont, d'ailleurs, été celles qui ont su poser les questions surgissant de la lettre même du texte. Il fallait également avoir connaissance du contexte théorique de l'analyse de Marx, comme le font apparaître les présentes observations, les références utilisées venant toutes, à dessein, des quinze pages de la partie du *Capital* consacrées au fétichisme⁴⁴, dont l'extrait proposé concentrait l'essentiel. On ne saurait trop conseiller de relire ces pages et de faire, pour soi-même, un bilan critique de l'exercice.

⁴² P. 87.

⁴³ De la p. 87 à la p. 90.

⁴⁴ P. 81-95 de l'édition citée.

ÉPREUVES D'ADMISSION

PREMIÈRE ÉPREUVE LEÇON DE PHILOSOPHIE SUR PROGRAMME

Rapport établi par M. Joseph VIDAL-ROSSET
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant, selon un programme établi pour l'année, à l'un des domaines suivants : la métaphysique, la morale politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines. La leçon est suivie d'un entretien avec le jury. Pour la préparation de la leçon, aucun ouvrage ou document n'est mis à la disposition des candidats. Durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : 50 minutes (leçon : 35 minutes ; entretien : 15 minutes) ; coefficient 1,5. » – Domaine au programme en 2015 : « La logique et l'épistémologie ».

Composition de la commission : Mmes et MM. Frédéric BRAHAMI, Jean-Pierre FÜSSLER, David LAPOUJADE, Antoine LEANDRI (président de commission), Paul MATHIAS (président de commission), Joseph VIDAL-ROSSET, Pierre LAURET, Barbara DE NEGRONI et Emmanuel PICAVET.

Données statistiques

Nombre de candidats présents	159
Notes minimale / maximale	02 / 20
Moyenne des candidats admis	10,63

Liste des couples de sujets proposés aux candidats

<i>Sujet retenu</i>	<i>Sujet rejeté</i>
L'imagination dans les sciences	« La logique » ou bien « les logiques » ?
À quelles conditions un énoncé est-il doué de sens ?	La connaissance de la vie
À quelles conditions une démarche est-elle scientifique ?	La logique est-elle une forme de calcul ?
À quelles conditions une hypothèse est-elle scientifique ?	Le progrès en logique
La maîtrise de la nature	À quoi la logique peut-elle servir dans les sciences ?
Mécanisme et finalité	À quoi reconnaît-on la vérité ?
L'ordre du monde	À quoi reconnaît-on qu'une théorie est scientifique ?
À quoi servent les sciences ?	Le principe d'identité

Les sciences et le vivant	À quoi tient la vérité d'une interprétation ?
Un sceptique peut-il être logicien ?	Analyse et synthèse
Qu'est-ce qu'une connaissance non scientifique ?	Calculer et penser
Ce qui est faux est-il dénué de sens ?	L'ordre et la mesure
Qu'est-ce qu'une vérité scientifique ?	Classer
Les sciences de la vie visent-elles un objet irréductible à la matière ?	Connaissance commune et connaissance scientifique
La science a-t-elle le monopole de la vérité ?	Connaissance du futur et connaissance du passé
L'idée de loi naturelle	Connaissance et croyance
Connaissance, croyance, conjecture	La psychologie est-elle une science ?
La mathématique est-elle une ontologie ?	Connaître et comprendre
Connaître, est-ce connaître par les causes ?	Convention et observation
La culture scientifique	Contradiction et opposition
L'histoire des sciences est-elle une histoire ?	Croire et savoir
La connaissance du vivant	D'où vient la certitude dans les sciences ?
De quelle certitude la science est-elle capable ?	Machine et organisme
De quoi la logique est-elle la science ?	La nécessité historique
Découvrir	La contingence des lois de la nature
La vérité du déterminisme	Décrire
Les connaissances scientifiques peuvent-elles être à la fois vraies et provisoires ?	Déduction et expérience
Les lois de l'histoire	Définir la vérité, est-ce la connaître ?
Les relations	Epistémologie générale et épistémologie des sciences particulières
Expérience et expérimentation	La science de l'individuel
Un problème scientifique peut-il être insoluble ?	Explication et prévision
Expliquer	La recherche scientifique est-elle désintéressée ?
L'autorité de la science	Expliquer et comprendre
Les sciences naturelles	Forger des hypothèses
L'induction	Interpréter et expliquer
Intuition et concept	Qu'est-ce qu'une éducation scientifique ?
Intuition et déduction	Pourquoi plusieurs sciences ?
Justifier et prouver	Qu'est-ce que la psychologie ?
L'aléatoire	Qu'est-ce qu'une idée vraie ?
Les jugements analytiques	Que nous apprend l'histoire des sciences ?
L'approximation	Savoir et pouvoir
Toute connaissance est-elle historique ?	Science et persuasion

Le contingent	L'épistémologie est-elle une logique de la science ?
Quel est le but d'une théorie physique ?	L'erreur scientifique
L'expérimentation en psychologie	Pourquoi faut-il être cohérent ?
L'idéal de vérité	L'institution scientifique
Les objets scientifiques	L'idée de connaissance approchée
Le rôle de la théorie dans l'expérience scientifique	L'idée de logique universelle
L'expérimentation	L'idée de loi logique
Science et sagesse	L'inexactitude et le savoir scientifique
Science et religion	L'inférence
L'instrument scientifique	La réalité a-t-elle une forme logique ?
Y a-t-il une hiérarchie des sciences ?	L'intuition a-t-elle une place en logique ?
La science et l'irrationnel	Observer
L'idée de <i>mathesis universalis</i>	L'objectivité historique
Y a-t-il des révolutions scientifiques ?	L'universel et le particulier
La pratique des sciences met-elle à l'abri des préjugés ?	L'universel et le singulier
La probabilité	L'autonomie du théorique
L'erreur peut-elle jouer un rôle dans la connaissance scientifique ?	Question et problème
La contradiction	L'esprit est-il objet de science ?
L'esprit scientifique	Le temps se laisse-t-il décrire logiquement ?
L'étonnement	Le vrai se réduit-il à l'utile ?
Les mathématiques sont-elles un langage ?	L'évidence
L'expérience cruciale	Pourquoi des logiciens ?
L'expérience sensible est-elle la seule source légitime de connaissance ?	Le tiers exclu
L'explication scientifique	Que disent les tables de vérité ?
L'homme est-il objet de science ?	Logique et mathématique
L'hypothèse	Logique et métaphysique
L'idée de continuité	Qu'est-ce qu'une discipline savante ?
L'intuition	Sciences de la nature et sciences humaines
La classification des sciences	L'objectivité
L'unité de la science	Qu'est-ce qu'un paradoxe ?
La causalité	Qu'est-ce qu'une belle démonstration ?
Mesurer	La causalité en histoire
La causalité suppose-t-elle des lois ?	La réfutation
La certitude	La naissance de la science
La communauté scientifique	Peut-on penser illogiquement ?
La connaissance adéquate	Les mondes possibles

La connaissance commune est-elle le point de départ de la science ?	La logique décrit-elle le monde ?
La connaissance des causes	La pertinence
La connaissance du singulier	La logique a-t-elle un intérêt philosophique ?
Prévoir	La connaissance est-elle une croyance justifiée ?
La connaissance objective	La science nous indique-t-elle ce que nous devons faire ?
La connaissance scientifique abolit-elle toute croyance ?	Pourquoi des géométries ?
La connaissance scientifique n'est-elle qu'une croyance argumentée ?	La possibilité logique
Qu'est-ce qu'une vision scientifique du monde ?	La déduction
La hiérarchie des énoncés scientifiques	Le partage des connaissances
La place du hasard dans la science	La logique : découverte ou invention ?
La logique est-elle une science de la vérité ?	La politique scientifique
Qu'est-ce qu'une révolution scientifique ?	La logique peut-elle se passer de la métaphysique ?
La méthode de la science	Signification et vérité
Le faux et l'absurde	La nature est-elle écrite en langage mathématique ?
La place du sujet dans la science	La relation de nécessité
Vérité et histoire	La proposition
Le concept de nature est-il un concept scientifique ?	La recherche de la vérité
Peut-il y avoir science sans intuition du vrai ?	La relation de cause à effet
Logique et dialectique	La science a-t-elle besoin du principe de causalité ?
La science a-t-elle une histoire ?	Le formalisme
La science admet-elle des degrés de croyance ?	Tautologie et contradiction
La validité	La science découvre-t-elle ou construit-elle son objet ?
La science dévoile-t-elle le réel ?	Peut-on tout démontrer ?
La science doit-elle se fonder sur une idée de la nature ?	Le non-sens
La science doit-elle se passer de l'idée de finalité ?	Raisonner et calculer
La science peut-elle lutter contre les préjugés ?	Les lois scientifiques sont-elles des lois de la nature ?
Qu'est-ce qu'une preuve ?	La science peut-elle se passer d'institutions ?
La science peut-elle se passer d'hypothèses ?	Technique et pratiques scientifiques
Science et technologie	La science peut-elle se passer de métaphysique ?
La science et les sciences	Pourquoi formaliser des arguments ?

Théorie et modélisation	Qu'est-ce qu'une découverte scientifique ?
La valeur d'une théorie scientifique se mesure-t-elle à son efficacité ?	Qu'est-ce qu'un argument ?
Qu'est-ce qui est invérifiable ?	La valeur de la science
Les principes de la démonstration	La vérité d'une théorie dépend-elle de sa correspondance avec les faits ?
Langage ordinaire et langage de la science	Pourquoi est-il difficile de rectifier une erreur ?
Une théorie scientifique peut-elle être ramenée à des propositions empiriques élémentaires ?	Le calcul
Le doute dans les sciences	Science et complexité
Le fait scientifique	Syllogisme et démonstration
Le fondement de l'induction	Les sciences sociales
Le nécessaire et le contingent	Le langage des sciences
Le pouvoir de la science	Le principe de contradiction
Le progrès des sciences	Pourquoi définir ?
Le vivant comme problème pour la philosophie des sciences	Le progrès scientifique fait-il disparaître la superstition ?
Science et idéologie	Le raisonnement par l'absurde
Le raisonnement scientifique	Y a-t-il une histoire de la vérité ?
Le réalisme de la science	Y a-t-il un art d'inventer ?
Logique et existence	Le statut des hypothèses dans la démarche scientifique
Peut-on préconiser, dans les sciences humaines et sociales, l'imitation des sciences de la nature ?	Le syllogisme
Mathématiques et réalité	Les connaissances scientifiques peuvent-elles être vulgarisées ?
Montrer et démontrer	Les conquêtes de la science
Logique générale et logique transcendantale	Les fausses sciences
Les limites de la connaissance scientifique	Logique et psychologie
Qu'est-ce qu'une loi scientifique ?	Les modalités
Les modèles	Les sciences de l'esprit
Science pure et science appliquée	Les principes d'une science sont-ils des conventions ?
Les révolutions scientifiques	Une logique non-formelle est-elle possible ?
Les sciences doivent-elle prétendre à l'unification ?	Logique et ontologie
Qu'est-ce qu'un problème scientifique ?	Les sciences exactes
Les sciences forment-elle un système ?	Qu'est-ce qu'une croyance vraie ?
Tout savoir est-il fondé sur un savoir premier ?	Les sciences historiques
Les sciences humaines peuvent-elles adopter les méthodes des sciences de la nature ?	Probabilité et explication scientifique
Que vaut une preuve contre un préjugé ?	Les sciences sociales sont-elles nécessairement inexactes ?

Les théories scientifiques sont-elles vraies ?	Peut-on changer de logique ?
Les vérités scientifiques sont-elles relatives ?	Qu'est-ce qu'un concept scientifique ?
Y a-t-il différentes manières de connaître ?	Lois et règles en logique
N'y a-t-il de rationalité que scientifique ?	Sciences de la nature et sciences de l'esprit
Savoir et rectification	N'y a-t-il de science qu'autant qu'il s'y trouve de mathématique ?
Notre connaissance du réel se limite-t-elle au savoir scientifique ?	Réfutation et confirmation
Y a-t-il une logique de la découverte scientifique ?	Pourquoi les mathématiques s'appliquent-elles à la réalité ?
Savoir et vérifier	Qu'est-ce qu'une psychologie scientifique ?
Science et histoire	Qu'est-ce qu'une conception scientifique du monde ?
Qu'est-ce qu'une hypothèse scientifique ?	Tout énoncé est-il nécessairement vrai ou faux ?
Science et réalité	Qu'est-ce qu'une science rigoureuse ?
Toute connaissance autre que scientifique doit-elle être considérée comme une illusion ?	Qu'est-ce qui est indiscutable ?
Quelle réalité la science décrit-elle ?	Quantification et pensée scientifique
Que déduire d'une contradiction ?	Science et opinion
Quel sens y a-t-il à se demander si les sciences humaines sont vraiment des sciences ?	Qu'est-ce qu'ignore la science ?
Quel est le but du travail scientifique ?	Savoir et objectivité dans les sciences
Y a-t-il une science du qualitatif ?	Quel rôle la logique joue-t-elle en mathématiques ?
Sur quoi se fonde la connaissance scientifique ?	Les sciences de la vie et de la Terre
Toutes les vérités scientifiques sont-elles révisables ?	La pluralité des sciences de la nature
L'obstacle épistémologique	Universalité et nécessité dans les sciences

Rapport d'épreuve

Comme en 2008, les candidats au concours de l'agrégation de philosophie avaient, en cette année 2015, à affronter l'épreuve orale de la leçon sur programme autour du thème : « Logique et épistémologie ». Tous les sujets proposés par le jury pour cette épreuve étaient, par conséquent, ou bien des sujets de philosophie de la logique, ou bien des sujets d'épistémologie pouvant être traités à l'aide de connaissances sur d'autres sciences que la logique (astronomie, physique, biologie, médecine et sciences humaines, parmi lesquelles la sociologie, l'histoire, etc.). Le jury a pris soin de proposer à tous les candidats des couples de sujets équilibrés : jamais un candidat n'a eu le choix entre deux sujets de philosophie de la logique ou à un couple de sujets faisant tous deux référence au même domaine de savoir scientifique. Enfin, un sujet très précis comme, par exemple, « Les jugements analytiques », était toujours accompagné d'un sujet de portée plus générale comme, par exemple, « Science et réalité ». Cet équilibre, que le jury s'est efforcé de trouver pour chaque couple de sujets, ne visait évidemment pas à donner le choix entre un sujet « facile » et un autre « difficile », mais, plus simplement, à ne pas désavantager un candidat mal à l'aise sur deux points précis, quoique distincts, de philosophie de la logique ou d'épistémologie mentionnés par les deux sujets qu'il aurait tirés. La fonction des sujets à portée

plus générale est, quant à elle, de permettre au candidat d'utiliser ses connaissances du domaine afin de traiter le sujet. Conscient, également, qu'il y a une part de hasard dans le tirage des sujets, le jury s'est efforcé d'élargir, autant que possible, le spectre thématique offert par le couple de sujets proposé aux candidats.

Pour ce qui concerne les impressions générales se dégageant des choix de sujets opérés par les candidats et de l'écoute des leçons, il paraît ressortir que les sujets de philosophie de la logique et les sujets d'épistémologie *précis* ont bien plus rarement été choisis que les sujets plus larges portant sur la connaissance scientifique en général. Mais, paradoxalement, lorsque les sujets les plus techniques ont été choisis, ils ont souvent donné lieu à de très bonnes leçons, contrairement à ce qui s'est souvent passé dans le cas de sujets à thématique élargie. Ce fait n'a rien de surprenant : on s'attend à ce qu'un candidat qui choisit de traiter « L'aléatoire » ait quelques notions sur le hasard, les probabilités et les statistiques, tout comme un autre qui choisit : « À quelles conditions un énoncé est-il doué de sens ? », ne s'engage pas dans cet exercice sans aucune idée claire et distincte sur la syntaxe et sur la sémantique. En revanche, un candidat a pu imaginer qu'on peut traiter un sujet comme : « À quoi servent les sciences ? », sans aucune culture scientifique et s'est lancé dans des développements mal ajustés sur l'importance de la science pour l'acquisition de la sagesse. Il faut donc répéter ici ce qui avait déjà été écrit dans le rapport de 2008 : ce n'est que grâce à un apprentissage universitaire *précoce* que la familiarité avec les questions de philosophie de la logique et d'épistémologie peut s'acquérir, et tous les étudiants qui entendent préparer l'agrégation sérieusement ne peuvent *en aucun cas* faire l'économie de l'apprentissage de la logique, de l'épistémologie et de l'histoire des sciences. Cette exigence n'est pas arbitraire, elle est justifiée par l'histoire même de la discipline « philosophie », de Platon jusqu'aux développements les plus récents de la pensée philosophique contemporaine. Rappelons, enfin, que l'agrégation de philosophie est un concours d'enseignement et que le domaine de la logique et de l'épistémologie concerne directement les programmes de philosophie des classes terminales, qui portent, entre autres, sur « la vérité » ou sur « la démonstration » et, plus indirectement, sur les sciences humaines.

Les règles de la leçon étant globalement les mêmes que celles de la dissertation, les défauts les plus graves sont aussi, globalement, les mêmes : manque d'analyse du sujet, absence de mise en évidence d'un problème philosophique et absence de problématique – c'est-à-dire d'une argumentation progressive permettant d'apporter une solution à un problème précisément posé – sont toujours les raisons expliquant les notes les plus basses. Un candidat qui traite : « Les sciences et le vivant » en débutant par une analyse aussi méticuleuse qu'absurde des termes du sujet pour rapporter ceux-ci à la distinction faite par Benveniste entre « catégories de langue » et « catégories de pensée » est inévitablement voué à se fourvoyer dans un propos hors-sujet. Poursuivre ce propos en évoquant la science comme « une inquiétude métaphysiquement inscrite dans l'homme » ne fait évidemment qu'aggraver les choses, alors que le simple bon sens eût voulu qu'en faisant référence aux sciences portant sur le vivant, comme la biologie, la zoologie, la botanique, etc., on dégagât les problèmes épistémologiques les plus fondamentaux que celles-ci soulèvent.

De même, on ne rappellera jamais assez que le jury attend des candidats un recul critique motivé dans l'examen du sujet choisi. Le fait que : « La vérité du déterminisme » soit proposé ne signifie évidemment pas que le traitement du sujet exige un développement justifiant la vérité du déterminisme. Compte tenu du fait que la physique contemporaine a rangé un déterminisme simpliste au magasin des croyances naïves, il aurait été plus judicieux, de la part de la candidate, de s'étonner de sa formulation – l'étonnement étant à l'origine de la réflexion philosophique – plutôt que de proposer un exposé doctrinal commençant, étrangement, par : « La vérité du déterminisme selon Hegel », pour finir, tout aussi étrangement, avec l'évocation du caractère révisable du déterminisme en raison de la thèse, inspirée de Quine, du caractère révisable de

toutes les théories scientifiques. Le déterminisme étant déjà révisé, on voit mal, en effet, ce qu'apporte le fait de s'appuyer sur Quine pour soutenir qu'il est révisable.

De même qu'il faut, comme chaque année, rappeler aux candidats que le jury de l'agrégation ne considère jamais que tel ou tel système philosophique soit un passage obligé ou un passage interdit dans le traitement de tel ou tel sujet, de même il importe de souligner que le candidat qui a, cette année, obtenu la meilleure note de l'épreuve, a traité : « Que déduire d'une contradiction ? », sans faire la moindre référence à la philosophie de Hegel et en se fondant principalement sur les analyses qu'Aristote développe en *Métaphysique Γ* ainsi que sur des connaissances précises, en logique, utilisées au sein d'une argumentation pertinente.

Cet exemple de leçon très réussie devrait permettre aux candidats de comprendre ce que le jury attend d'eux. Il s'agit, tout d'abord, d'exposer clairement et distinctement un problème philosophique soulevé par un intitulé de sujet. Or un sujet de philosophie proposé à l'agrégation ne permet pas d'exposer un problème sans quelques connaissances précises. On serait, par exemple, forcément passé à côté du problème soulevé par la question : « Que déduire d'une contradiction ? » si l'on avait ignoré la règle du *ex falso quodlibet* – ou, plus précisément, la règle du *ex contradictione sequitur quodlibet* – héritée d'Aristote, selon laquelle n'importe quel énoncé P est logiquement déductible d'une contradiction, même si P est manifestement faux. Or ne serait-il pas plus « naturel », au contraire, de penser qu'on ne peut rien déduire d'une contradiction ? Faut-il rejeter ou bien justifier cette règle sur laquelle Aristote se fonde pour combattre les sophistes ? Si l'on est enclin à accepter comme évidente la règle du syllogisme disjonctif – selon laquelle, si l'on admet comme vraie une disjonction dont l'un des termes est une contradiction, alors l'autre terme est vrai – n'est-on pas logiquement contraint d'admettre la règle du *ex falso quodlibet* comme conséquence logique de la validité du syllogisme disjonctif ? On rendra donc hommage au candidat qui a choisi ce sujet et qui, connaissant ce problème de philosophie de la logique, s'est efforcé de le traiter méthodiquement et en justifiant toujours sa propre position théorique. Précisons, pour finir sur ce point, que le jury de l'agrégation ne considère pas que tel ou tel auteur doive nécessairement être cité ou que les candidats puissent maîtriser des connaissances scientifiques étendues et spécialisées. On n'exigeait pas, sur ce sujet, que le candidat fût averti du fait que la règle du *ex falso quodlibet* n'est pas une règle de la « logique minimale » définie par Johansson, alors qu'elle l'est pour la logique intuitionniste et donc pour la logique classique ; ni qu'il fût au fait des débats contemporains sur les « logiques paracohérentes » dont la logique dite « minimale » est un simple exemple. La connaissance du problème philosophique et des connaissances fondamentales soulevées par le sujet posé peut suffire à obtenir une excellente note, pourvu que le traitement de ce sujet donne lieu à un développement rationnel rigoureux et philosophiquement pertinent.

Ajoutons, au rebours, que le fait qu'un auteur soit au programme n'interdit *pas* son usage dans une dissertation ou dans une leçon. Il est surprenant, effectivement, que Leibniz, pourtant au programme de l'épreuve orale de « texte français », n'ait nullement été sollicité dans le cadre d'une leçon sur « Le nécessaire et le contingent », où le candidat n'a pas jugé utile de mentionner le critère leibnizien de distinction entre « vérités nécessaires » et « vérités contingentes », alors même que la mention de ce critère aurait évidemment été utile à l'économie de sa leçon.

On ne saurait non plus trop conseiller aux candidats d'éviter l'usage irréflecti de cours rédigés pour aider à la préparation du thème annuel de la leçon sur programme. En effet, il est difficile pour le jury de ne pas ressentir une certaine lassitude à la répétition des mêmes exemples, de leçon en leçon : la circulation sanguine selon Harvey, l'observation de l'urine des lapins par Claude Bernard et l'étude des causes de la fièvre puerpérale par Semmelweis ont très largement figuré en haut du « palmarès » des exemples rebattus, utilisés quels que fussent les sujets choisis, trahissant une vision relativement unilatérale du thème « Logique et épistémologie ».

Trop souvent, également, l'épistémologie bachelardienne a été utilisée de manière totalement superficielle et sans recul critique, avec pour seule connaissance de la pensée de Bachelard une approche vague du concept de « rupture épistémologique » et, assez rarement, curieusement, de celui d'« obstacle épistémologique ». Tout aussi vague fut l'usage du critère poppérien de la « falsifiabilité des théories scientifiques », de trop nombreux candidats, qui ne faisaient aucune différence entre la *falsifiabilité* d'une théorie et sa *falsification* effective, allant jusqu'à soutenir, plus ou moins clairement, la thèse absurde selon laquelle, pour Popper, une connaissance scientifique est une connaissance falsifiée. Une minute de réflexion leur aurait permis de réaliser qu'il est étrange d'affirmer qu'une connaissance est scientifique seulement si elle est fautive et qu'à l'évidence, cela ne peut pas être ce que Popper a voulu dire.

En contraste avec des exposés et des arguments faibles, superficiels ou sans originalité, le jury a pu apprécier un exposé savant au sujet de la question : « Qu'est-ce qu'une loi scientifique ? », montrant à la fois une connaissance précise de l'épistémologie contemporaine et une capacité affirmée à prendre des risques dans le développement d'une position philosophique clairement assumée. Le jury a, encore plus, été impressionné par une leçon sur : « L'approximation » à l'occasion de laquelle la candidate a su manifester une authentique connaissance de questions difficiles d'histoire de la pensée scientifique, notamment autour de la notion de *limite*, dont une approche à la fois historique et technique a permis de mettre au jour certains points décisifs sur la connexion entre les sciences mathématiques et les sciences physiques. Et, comme avec tous les candidats dont la leçon fut réussie, l'entretien qui s'en est suivi fut un échange philosophique et non une interrogation visant à vérifier la signification exacte des propos préalablement tenus. Car idéalement, l'entretien suivant les leçons permet au jury d'apprécier le rapport vivant et assidu des candidats avec la philosophie et avec la culture qui l'accompagne. Or un tel rapport ne peut être réellement « vivant » que s'il fait droit aux incertitudes de l'interlocuteur, à ses attentes et à sa curiosité naïve, c'est-à-dire, formellement, à l'écoute d'élèves dans des classes naturellement riches de leur propre hétérogénéité. Et ce sont évidemment de tels candidats que les jurys d'agrégation, d'une manière générale, souhaitent recruter dans le but d'enseigner et de transmettre, à leur tour, la passion de leur discipline.

L'évocation de cette dernière leçon servira de transition pour la conclusion de ce rapport. On soulignera avec insistance l'importance que revêt la question : « La logique et l'épistémologie » dans la préparation de l'agrégation, d'une part, mais aussi et surtout du métier de professeur – mais aussi de chercheur – se consacrant à la philosophie. Or non seulement, cette question choisie pour les sessions 2008 et 2015 est appelée à revenir au programme d'ici quelques années, les « domaines » inscrits au programme n'obéissant à aucune contrainte cyclique ou de régularité, mais, chaque année, des questions de philosophie de la logique, d'épistémologie ou de philosophie de la connaissance servent à élaborer des sujets pour l'écrit comme pour l'oral. Refuser d'affronter avec assiduité, dès le début de ses études de philosophie, les développements – peut-être arides, selon certains – de la philosophie de la logique, de l'épistémologie et de l'histoire des sciences revient, pour n'importe quel candidat à l'agrégation, non seulement à se dissimuler la réalité de son métier à venir, mais aussi à éviter les questions qui gisent au cœur de la constitution des systèmes philosophiques – ce qui revient donc, tout bonnement, à refuser la philosophie.

ÉPREUVES D'ADMISSION

DEUXIÈME ÉPREUVE LEÇON DE PHILOSOPHIE SANS PROGRAMME

Rapport établi par M. Olivier CAMPA
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Leçon de philosophie sur un sujet se rapportant à : la métaphysique, la morale, la politique, la logique et l'épistémologie, l'esthétique, les sciences humaines, à l'exception du domaine inscrit au programme de la première épreuve d'admission. La leçon est suivie d'un entretien avec le jury. Pour la préparation de la leçon, les ouvrages et documents demandés par les candidats seront, dans la mesure du possible, mis à leur disposition. Sont exclues de la consultation les encyclopédies et anthologies thématiques. Durée de la préparation : 5 heures ; durée de l'épreuve : 50 minutes (leçon : 35 minutes ; entretien : 15 minutes) ; coefficient 1,5. »

Composition de la commission : Mmes et MM. Frank BURBAGE (président de commission), Emmanuel CATTIN (président de commission), Olivier CAMPA, Jean-Pierre FÜSSLER, Hélène LHEUILLET et Pierre RODRIGO.

Données statistiques

Nombre de candidats présents	159
Notes minimale / maximale	01 / 20
Moyenne des candidats admis	10,54

Liste des couples de sujets proposés aux candidats

<i>Sujet retenu</i>	<i>Sujet rejeté</i>
Abolir la propriété	Humour et ironie
Conduire ses pensées	Les fins dernières
Le principe de raison	L'état d'exception
La vie de l'esprit	La famille
Sait-on toujours ce que l'on fait ?	La laideur
Le luxe	Dire « je »
Dire et montrer	Comment vivre ensemble ?
L'exemplaire	Le silence
Changer	La pureté

« L'histoire jugera »	Le cri
Pourquoi sommes-nous moraux ?	La critique
L'attente	Le rationnel et le raisonnable
Apprendre à vivre	Justifier
L'opposition	« Après moi, le déluge »
Les sentiments	Qu'est-ce qu'un outil ?
La beauté peut-elle délivrer une vérité ?	L'usage du monde
Le cas de conscience	Le manque de culture
Le métier	Donner sa parole
Les limites de l'imagination	L'amour et la haine
Le double	L'enthousiasme
Qu'est-ce qu'un auteur ?	La rigueur
La voix de la conscience	La vérité des images
Pourquoi faire de l'histoire ?	La nature morte
L'oubli	Identité et communauté
L'orgueil	Evolution et progrès
La méchanceté	Pourquoi des poètes ?
Que peut un corps ?	Servir
L'obligation	Qui parle ?
« Aimez vos ennemis »	Le dogmatisme
Croire, est-ce être faible ?	L'inquiétude
La réalité du futur	L'association des idées
La force de l'habitude	Nier le monde
La survie	La moralité des lois
Où est-on quand on pense ?	Art et finitude
La morale doit-elle en appeler à la nature ?	Le trait d'esprit
L'agressivité	L'avant-garde
Croire aux fictions	La simplicité
Avons-nous une responsabilité envers le passé ?	La superstition
Le corps politique	La renaissance
Y a-t-il un autre monde ?	Dire, est-ce faire ?
L'autonomie	Signification et expression
« Prendre ses désirs pour des réalités »	Art et critique
La souffrance d'autrui	L'ornement
Pourquoi des cérémonies ?	L'indécision
Langue et parole	Le cœur
Le droit de vie et de mort	Pourquoi pensons-nous ?
L'artificial	Le moralisme

Y a-t-il des leçons de l'histoire ?	La charité est-elle une vertu ?
Le bien commun	La colère
Prendre des risques	Le récit
L'inhumain	Le théâtre du monde
D'où vient le mal ?	Le rythme
Etre chez soi	Qu'est-ce qu'une machine ?
La folie	Le commerce des hommes
Le détachement	La diversité des cultures
Le milieu	Le déshonneur
L'absence	La lettre et l'esprit
Les vivants et les morts	L'audace
La corruption	La religion peut-elle suppléer la raison ?
Y a-t-il une expérience de la liberté ?	La leçon des choses
La peur de l'autre	La tradition
La nudité	Où s'arrête l'espace public ?
La multitude	Contempler
La liberté se prouve-t-elle ?	Le fragment
Aimer la nature	L'instant
La finalité	La reconnaissance
La relation	Les bons sentiments
L'élégance	La maîtrise du temps
Que voit-on dans une image ?	L'insoutenable
De quoi l'art nous délivre-t-il ?	A qui la faute ?
Haïr la raison	La culpabilité
Vérité et fiction	Pourquoi un droit du travail ?
La vie ordinaire	Le musée
Peut-on perdre son identité ?	La richesse du sensible
L'abandon	Les signes de l'intelligence
Les règles de l'art	La théologie rationnelle
Les animaux pensent-ils ?	L'imprescriptible
La nostalgie	Existence et essence
Traduire	Peut-on penser la mort ?
L'innommable	La raison du plus fort
Où est le pouvoir ?	Les noms
L'événement	Suffit-il d'être juste ?
Le partage	La décadence
Critiquer la démocratie	Le divers
Sommes-nous libres de nos pensées ?	L'imprudence

L'invention	La droiture
L'inaction	Y a-t-il une vérité des symboles ?
La métaphore	Le fait et le droit
Récit et mémoire	Faut-il aimer son prochain comme soi-même ?
Qu'est-ce qu'habiter ?	La réciprocité
L'hésitation	Donner
Le corps et la machine	L'amour peut-il être absolu ?
Sommes-nous responsables de ce que nous sommes ?	La trace
Qu'est-ce qu'une institution ?	Le sublime
La recherche des origines	Passer du fait au droit
L'ignorance nous excuse-t-elle ?	L'immutabilité
Le mien et le tien	Le drame
« Toute peine mérite salaire »	Les mots justes
La majesté	Le désespoir
Dieu est-il une limite de la pensée ?	Les lois de l'hospitalité
Répondre	Qu'est-ce qu'un principe ?
Pourquoi avoir recours à la notion d'inconscient ?	La beauté du geste
Raconter son histoire	L'art pour l'art
Le cosmopolitisme peut-il être réaliste ?	Savoir et liberté
Les amis	L'art et le divin
Mentir	La naissance
Un homme n'est-il que la somme de ses actes ?	Créer
L'amour de soi	L'attention
La passion du juste	Qu'est-ce que la culture générale ?
Y a-t-il une éthique de l'authenticité ?	L'impossible
La honte	Où est le passé ?
La personnalité	L'accident
Le chant	La bonne conscience
Le mérite	L'inimitié
L'imitation	Les frontières
La juste peine	S'ennuyer
Qui est le maître ?	L'intériorité
La main	La clémence
L'inégalité entre les hommes	Le visage
La contingence du futur	La nation est-elle dépassée ?
Surveiller son comportement	Le nomade
Etre compris	L'influence

L'incommensurabilité	La prison
« Malheur aux vaincus »	Le même et l'autre
Violence et discours	Doit-on respecter la nature ?
L'idolâtrie	Savoir être heureux
L'esprit peut-il être malade ?	Parfaire
Le salut	Que dit la loi ?
Après-coup	Sommes-nous capables d'agir de manière désintéressée ?
Avoir une idée	La toute-puissance
Faut-il renoncer à son désir ?	Etre spirituel
La présence	Subir
L'infamie	Y a-t-il des lois non écrites ?
L'obéissance	L'informe
La dignité humaine	Détruire pour reconstruire
Tenir parole	L'exclusion
Faire des choix	Ce qu'on ne peut pas vendre
La lecture	La pluralité
Qui agit ?	La mélancolie
Les images empêchent-elles de penser ?	Pourquoi fait-on le mal ?
Peut-on penser la douleur ?	Le mystère
L'indécision	Etre pauvre
La noblesse	Le danger
La raison a-t-elle le droit d'expliquer ce que la morale condamne ?	L'excellence
La notion de barbarie a-t-elle un sens ?	Se prendre au sérieux
Le malin plaisir	L'improbable
La mode	Se défendre
L'intransigeance	Exister
Le moindre mal	Est-on fondé à distinguer la justice et le droit ?
L'intolérance	Qu'est-ce que parler ?
Le meilleur	L'animalité
Le divin	Rire
Le caractère	Faire la paix
Tout ou rien	L'érotisme
L'indifférence à la politique	Les blessures de l'esprit
La fin de l'histoire	La compassion
Avoir peur	Les inégalités sociales sont-elles inévitables ?
Peut-on aimer les animaux ?	La censure
La réparation	L'individualisme

Rapport d'épreuve

La « Leçon 2 », qu'il est de tradition d'appeler « Grande leçon », n'entend confronter les candidats qu'aux difficultés d'ordre strictement philosophique auxquelles leurs études les ont préparés. Si l'absence de programme peut provoquer une sorte de vertige, par la grande diversité des sujets qu'elle rend possible, l'épreuve n'est cependant pas hors de proportion avec les cursus universitaires à la conclusion desquels, formellement, elle peut participer. Il suffit à cet égard de rappeler qu'il ne saurait y être question d'encyclopédisme ou, au rebours, d'en masquer l'inévitable défaut par une technicité conceptuelle aride et abstraite, accusée par les contorsions rhétoriques auxquelles elle se condamne elle-même. Difficile, cette épreuve l'est uniquement par l'exigence qu'elle partage avec toutes les autres : celle de penser avec rigueur et honnêteté, à la hauteur de sa complexité, tout objet conceptuel et philosophique qui, en dernier ressort, échoit à une expérience humaine. L'indétermination du programme doit donc, principalement, être comprise comme une invitation à une forme aiguë de vigilance intellectuelle, nourrie par une culture philosophique plurielle et différenciée, acquise tout au long des années de formation précédant le concours. L'exercice exige indubitablement des connaissances précises et sûres, mais celles-ci doivent en quelque façon se sublimer en une réflexion personnelle et même engagée, marque d'une authentique inquiétude de la pensée – dont l'épreuve du concours se révèle une occasion singulière et un témoignage accidentel. La fréquentation régulière des grandes œuvres des répertoires classique et contemporain – en quoi consiste l'essentiel de la formation des étudiants de philosophie – doit donc être le ressort d'une pratique de la réflexion entée sur ce qui se trouve réellement en question dans les sujets proposés au jugement et à la perspicacité de chaque candidat.

Manière de lire, manière de vivre : une telle disponibilité à ce qui, du réel, est susceptible de provoquer la pensée, ne consiste pas seulement à se préparer à la leçon tout au long de ses études et, tout particulièrement, l'année du concours, mais à *la* préparer effectivement, durant les cinq heures imparties, en vue de l'exposer à l'attention d'un jury lui-même disponible, ouvert et bienveillant. Elle commande donc, non pas l'application systématique d'un ensemble de procédés formels ou de figures argumentatives fixes, mais une rigueur personnelle, dans la mise en œuvre de la réflexion, qui n'ait d'autre mesure que le sujet lui-même et son horizon de sens.

Commençons donc par rappeler que l'introduction est, précisément, ce premier moment qui, d'un sujet — notion, expression ou question — fait proprement un problème et en exprime ainsi l'intérêt philosophique. Un tel travail de problématisation consiste à expliciter les difficultés théoriques que soulève, à l'analyse, la réalité à laquelle l'intitulé du sujet renvoie spécifiquement, difficultés qu'il appartiendra au développement de chercher à résoudre, fût-ce en les aggravant d'un degré supérieur de complexité. De l'introduction dépend donc la nécessité théorique de la leçon tout entière, qu'elle doit, non pas seulement initier, mais animer par la rémanence de son questionnement. Aussi ne peut-elle se contenter, comme on le constate souvent, de poser une question générale et thématique à propos du sujet ou d'en reformuler l'intitulé, comme si la forme interrogative d'un énoncé suffisait à manifester une difficulté réelle. Et multiplier, dans l'introduction, ce type de questions, par un jeu d'associations présentées comme nécessaires, loin de donner plus d'ampleur au problème, ne fera qu'en accentuer l'évitement, en le dispersant dans un nuage de points d'interrogation dont l'allure, faussement questionnante, présente une dimension légèrement caricaturale. Contre cette tendance à l'éparpillement, certains candidats, plus prudents, préfèrent prendre occasion du sujet pour faire converger au plus vite leur propos vers un paradoxe formel, entendant peut-être le signaler par là comme intrinsèquement problématique, mais sans attention suffisante aux aspérités propres du réel en question. Cet artifice est particulièrement fréquent lorsque le sujet proposé est une notion, simple ou complexe, dont on s'emploie alors à montrer mécaniquement qu'elle relèverait à la fois de l'un et du multiple, par exemple, que son irréductible singularité nous interdirait chaque fois d'en saisir

l'essence, que sa réalité de fait contredirait son existence en droit, ou encore que sa légalité entrerait systématiquement en conflit avec sa moralité.

Tel candidat a pu, par exemple, se contenter de réduire le problème que soulève le sujet : « L'invention » à la question peu spécifique de savoir comment l'on pourrait bien saisir une loi générale et interne à tout processus inventif là même où le résultat en serait toujours singulier. Tel autre, devant traiter de « L'inégalité entre les hommes », s'est contenté de se demander, d'une manière toute formelle, si le fait de l'inégalité ne devait pas remettre en question l'idéal de l'égalité. Ou encore, une leçon portant sur « La juste peine » évacuait le problème juridique de la proportionnalité des délits et des peines et celui, aux enjeux plus tragiques, d'une réparation du mal commis par la souffrance de son auteur, pour se contenter d'opposer, assez scolairement, le légal et le légitime. Or si un certain nombre d'oppositions conceptuelles établies peuvent se révéler précieuses dans l'élaboration d'un problème – et parfois jusqu'au paradoxe –, il convient de ne les faire travailler aporétiquement qu'à partir d'une analyse fine des objets dont il est effectivement question. La problématisation doit donc procéder d'un effort conjoint de description et de conceptualisation des phénomènes auxquels renvoie spécifiquement l'intitulé du sujet, auquel il convient par conséquent d'être particulièrement attentif, le souci de la langue devant toujours se soutenir de l'exercice patient du regard de l'intelligence.

Faute d'une telle exigence, et par les définitions mêmes desquelles ils partaient, beaucoup de candidats ont pu, d'au moins deux manières, se laisser entraîner au plus loin du sujet qu'ils avaient à traiter.

La première d'entre elles aura consisté, sous couvert d'une analyse scrupuleuse de l'énoncé, à en disjoindre artificiellement les termes pour en énumérer les différentes significations, sans aucun égard pour la proposition précise dans laquelle ceux-ci se trouvaient singulièrement articulés et, par conséquent, proprement signifiants. À la fragmentation de l'énoncé s'ajoutait alors la dispersion sémantique de chaque terme abstraitement isolé des autres, l'éparpillement lexical qui en résultait condamnant à ne poser ensuite que des questions sans nécessité, elles-mêmes éclatées et ne se rapportant plus que partiellement et comme par accident au sujet examiné. Ainsi, pour introduire une leçon sur le sujet : « Que voit-on dans une image ? », a-t-on commencé par dresser une liste assez longue des différentes significations de « l'image », séparées d'entrée de jeu de l'analyse d'un « voir » qui, elle aussi très abstraite, ne permettait ni d'en évaluer la pertinence en fonction de la question explicitement posée, ni de les articuler entre elles d'une manière qui ne fût pas arbitraire et forcée. Devant traiter « Le malin plaisir », un autre candidat, dissociant par son analyse les deux termes d'une expression pourtant lexicalisée, l'a entendue au sens le plus extrême de « plaisir malin », à la fois diabolique et habile, pour orienter alors son propos vers la question de la cruauté – jusqu'au sadisme –, question qui, à n'être assurément pas étrangère au sujet, ne se préoccupait pas de ces petites méchancetés qu'on commet parfois aux seules fins de son divertissement. On pourrait multiplier de tels exemples, mais, à chaque fois, c'est bien l'objet lui-même qu'une telle démarche occulte par les moyens qu'elle met analytiquement en œuvre pour le saisir, manquant d'une attention première et nécessaire à l'unité de sens que présente un intitulé de sujet.

Le second défaut, en matière de définition, lui aussi assez répandu, semble en être le strict opposé, mais relève en réalité d'une même négligence à l'égard des mots et des choses. Il consiste à fixer, une fois pour toutes, le sens d'un terme ou d'une locution, comme si la pluralité des contextes n'était pas susceptible de le déplacer. Ainsi, la leçon portant sur « La réparation » a-t-elle réduit d'entrée de jeu le terme à son sens uniquement technique de « remise en état » d'un objet, sens que le sujet n'interdisait assurément pas – et dont il fallait tenir compte –, mais qui a conduit le candidat à négliger tout à fait le problème essentiellement juridique et moral que soulevait la notion en question. Car il y est bien également question de la compensation d'un dommage, voire de l'expiation d'une faute, sur fond d'une irréversibilité elle-même toute

problématique. Le même genre d'aveuglement a pu conduire un autre candidat à tenir le sujet : « Tout ou rien » pour une question logique d'exclusion des contraires. On s'est alors employé à dégager des enjeux ontologiques à partir d'une opposition entre la totalité et le néant, mais on n'a jamais tenu compte d'un contexte d'énonciation pouvant seul donner à cette locution le sens pourtant courant qu'elle a et qui exprime une forme d'intransigeance morale, voire de radicalité politique ou, plus simplement, de perfectionnisme et d'entièreté. D'une manière analogue, l'analyse littérale de l'intitulé : « Être compris », abstraite de la situation d'intersubjectivité conférant à la locution sa signification éthique et sa dimension existentielle, est restée sourde au sujet implicite de l'infinitif, et l'introduction s'est alors entièrement focalisée sur la question des conditions de possibilité de la compréhension d'un énoncé, appelant un développement qui ne manquait assurément pas de talent, par ailleurs, mais qui ne traitait finalement le sujet que de manière partielle et désaxée.

Sans doute la signification philosophique d'un mot ou d'une locution ne saurait-elle se limiter à son attestation par l'usage commun, mais il faut toujours au moins en partir, car n'en tenir aucun compte condamne à faire abstraction des situations concrètes à partir desquelles elle fait difficulté et confère au sujet lui-même sa dimension spécifiquement problématique.

Du soin apporté à l'introduction dépend en grande partie, on le voit, la qualité du développement qu'elle doit appeler de toute nécessité. La difficulté théorique soulevée dans l'introduction procédant de la réalité même de l'objet en question, c'est toujours à cette réalité qu'il convient de revenir pour tâcher de résoudre le problème dans le développement, mais en en déplaçant alors l'approche conceptuelle. Dans cette perspective conjointe d'une construction des concepts et d'une élaboration de solutions théoriquement consistantes, la culture du candidat, dès lors qu'elle est convenablement maîtrisée, se révèle d'une grande utilité, le choix des références étant, bien entendu, laissé à son entière liberté et engageant sa responsabilité philosophique. Aucun sujet, si classique qu'en paraisse la formulation, n'appelle *a priori* telle ou telle doctrine, la nécessité d'une référence ne se jugeant qu'à l'aune du problème précis qu'elle participe à prendre en charge pour produire son objet au jour d'une plus grande intelligibilité. Aucune doctrine n'est par conséquent convoquée de manière générale et dogmatique, car c'est toujours le raisonnement particulier d'un auteur qui doit être exposé en toute rigueur et dans les limites qu'impose le problème à résoudre.

Or trop souvent, le jury a déploré des références dont les contenus restaient allusifs et qu'accompagnait, parfois, la lecture fastidieuse de longs passages à la fonction purement illustrative. Alors même que Platon était, cette année, au programme de l'écrit, ses dialogues auront été particulièrement malmenés, évoqués presque toujours dans un sens grossièrement dualiste, le plus souvent en première partie, afin, sans doute, d'en permettre un « dépassement » – quoi que ce mot puisse, en l'occurrence, signifier. La doctrine kantienne n'aura pas été mieux traitée, souvent réduite à quelques formules définitives destinées à servir de repoussoir. Insistons donc sur la nécessité, non seulement de choisir très soigneusement les passages cités, mais aussi d'en fonder patiemment le propos, en prenant le temps d'y séjourner à partir de la question précise qu'on s'est posée et qu'on doit travailler elle-même entre leurs lignes. Une telle patience interdit, *de facto*, de multiplier les références et de risquer d'en dresser d'interminables catalogues. Il est d'ailleurs remarquable que les meilleures leçons entendues cette année auront été particulièrement économes en références, à proportion de l'extrême précision et de la grande rigueur avec lesquelles leur auteur s'y rapportait. Ainsi, toute une partie de la ferme leçon sur « Le caractère » a pu faire de tel passage précis de *L'Anthropologie du point de vue pragmatique* de Kant le lieu d'une distinction minutieuse entre « le naturel », « le tempérament » et « le caractère par excellence », entendu comme ce que l'homme fait librement de soi-même, comme ce qui l'engage ainsi entièrement en son être intelligible et qui décide de lui par l'acte même consistant à en décider. Mais une telle approche kantienne ne faisant pas droit, par principe, aux situations empiriques propres à révéler cette vocation

constitutive du caractère, la partie suivante de la leçon, entièrement nourrie des *Notes sur le caractère* de Simone Weil, s'est employée à élaborer une phénoménologie du malheur comme anéantissement du caractère dans la ruine de tout rapport à soi, exigeant alors que l'on substitue à ce « baptême solitaire de l'autonomie » qu'est le caractère intelligible chez Kant, une orientation de la volonté se soutenant de la réponse à un appel provenant d'un dehors irréductible.

Cet exemple permet, par ailleurs, d'illustrer le rôle essentiel des transitions dans la construction d'un développement. Celles-ci auront été particulièrement négligées et, souvent, réduites à de rapides questions rhétoriques se contentant d'annoncer la partie suivante. Or, comme l'introduction, une transition doit être un moment de problématisation et, comme elle, elle exige un retour patient sur la réalité dont il est question et qui contraint à approfondir, à corriger, voire à amender les moments précédents de l'argument, sans rien renier, toutefois, de ce qu'ils ont pu contribuer à éclairer. Seules des transitions réellement aporétiques permettent donc de conférer à un plan sa véritable nécessité, en animant l'ensemble de la leçon du mouvement même d'un questionnement déjà initié dans l'introduction et comme renouvelé d'une partie à l'autre du développement. Aussi faut-il leur consacrer tout le temps qu'impose un rigoureux travail d'explicitation des difficultés auxquelles ouvre à nouveau, rapporté au sujet, tout le chemin déjà parcouru. Là encore, ce sont bien les choses mêmes qui viendront inquiéter la pensée, fût-elle la plus construite, pour la contraindre à y ajuster ses principes et à mettre à l'épreuve ses concepts.

Il faut, enfin, insister sur l'importance des exemples, que ce soit dans la position des problèmes, dans l'élaboration des concepts, dans l'explicitation des principes ou dans la construction même des thèses qu'on entend soutenir. Il ne saurait être question, évidemment, de conférer aux exemples une quelconque vertu démonstrative, ni même de les cantonner à un simple rôle d'illustration de ce qu'on doit fermement établir par ailleurs. Mais, non seulement un exemple choisi avec pertinence est le lieu par excellence d'une exposition du réel et de la pensée qu'on s'en forge, mais son choix lui-même requiert le jugement du candidat et témoigne déjà entièrement de sa maturité philosophique. Sans doute ne peut-on exiger de candidats souvent jeunes cette épaisseur de trait de l'expérience qui enrichit d'une densité si particulière la réflexion, mais il n'est pas illégitime d'attendre d'un futur professeur de philosophie, si jeune soit-il, qu'il se nourrisse du réel et fasse preuve de jugement. C'est dans le champ de la morale et de la politique, si riche pourtant en situations très concrètement problématiques, que les exemples auront été particulièrement rares, vagues et convenus, au point d'en devenir abstraits et inconsistants. Les réalités esthétiques auront souvent été invoquées de manière plus vivante et plus personnelle, mais elles n'exigeaient pas moins de précision dans la description, de justesse dans l'analyse et de rigueur dans la conceptualisation.

Ainsi le jury a-t-il particulièrement apprécié la pertinence avec laquelle une très belle leçon sur « Le chant » a commencé par se rapporter au *Pierrot lunaire* de Schönberg pour interroger le rapport de la musique à la parole à partir d'une analyse du *Sprechgesang* ; ou bien la justesse avec laquelle elle a su faire entendre au jury, à partir du *Voyage d'hiver* de Schubert, que « le chant est existence », comme dit Rilke, et que cette existence est une manière d'habiter le temps en lui prêtant son corps.

L'exposé proprement dit est suivi d'un entretien de quinze minutes avec le jury, moment de l'épreuve souvent redouté par les candidats, mais qui n'a d'autre fin que de les rapporter aux diverses exigences théoriques que nous avons rappelées, en même temps que de s'assurer de leur perception des contraintes qu'emporte la conduite effective d'un cours face à des élèves. Aussi, les questions posées ne relèvent jamais de devinettes savantes, mais elles se nourrissent toujours de ce qui a été effectivement exposé par le candidat durant sa leçon, soit pour qu'il en précise et en clarifie tel ou tel point – problème, concept, principe, argument, doctrine, exemple,

etc. –, soit qu’elles témoignent d’un embarras philosophique du jury et de son intérêt pour une réarticulation, au moins partielle, de tel ou tel aspect de la leçon. Aussi, notamment, les candidats ne sont jamais interrogés sur des auteurs auxquels ils n’ont pas fait le choix de se référer eux-mêmes, sur des auteurs qu’on supposerait « incontournables », ni plus sur des aspects doctrinaux qui n’intéressent pas directement et précisément le sujet. Le jury ne cherche pas, non plus, à leur tendre des pièges ou à se jouer d’eux, voire à forcer leurs réponses.

Il importe donc d’aborder l’entretien comme une occasion supplémentaire de s’inquiéter du sujet lui-même, par la discussion des moyens qui ont été mis en œuvre pour l’affronter. Cela exige, de la part du candidat, une véritable écoute de ce qui se trouve en jeu dans les questions du jury, ainsi qu’une réelle disponibilité intellectuelle. Quand de telles dispositions ont prévalu, elles ont permis à certaines leçons un peu ternes de s’animer d’une respiration nouvelle, ainsi qu’à d’autres, judicieuses mais timides, de développer plus avant leurs intuitions. Quant aux meilleures d’entre elles, l’entretien avec le jury leur donna de s’ouvrir, par un dialogue authentique, à des dimensions spéculatives dont, ni les candidats, ni le jury ne préjugeaient. De telles rencontres furent sans doute assez rares, mais elles firent d’une épreuve de concours une aventure de la pensée. Elles témoignèrent, à chaque fois, de risques que les candidats avaient eu le courage de prendre dès le début de leur travail et qu’ils acceptèrent ensuite de courir avec le jury lui-même jusqu’à la fin de l’entretien.

ÉPREUVES D'ADMISSION

TROISIÈME ÉPREUVE EXPLICATION DE TEXTE FRANÇAIS

**Rapport établi par MM. Pascal DUMONT et David LAPOUJADE
à partir des observations de l'ensemble des membres de la commission**

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Explication d'un texte français ou en français ou traduit en français extrait de l'un des deux ouvrages inscrits au programme. Le programme est renouvelé chaque année. L'un des deux ouvrages est obligatoirement choisi dans la période pour laquelle aucun auteur n'est inscrit au programme de la troisième épreuve d'admissibilité. Durée de la préparation : 1 heure 30 ; durée de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient 1,5. » – Auteurs et ouvrages au programme en 2015 : LEIBNIZ, *Discours de métaphysique* et *Correspondance avec Arnauld* - SARTRE, *L'Être et le néant*.

Composition de la commission : Mmes et MM. Pascal DUMONT, David LAPOUJADE, Antoine LÉANDRI (président de commission), Paul MATHIAS (président de commission), Anne MONTAVONT et Pierre RODRIGO.

Données statistiques

Nombre de candidats présents	160
Notes minimale / maximale	02 / 20
Moyenne des candidats admis	11,58

Rapports d'épreuve

LEIBNIZ : *Discours de métaphysique* et *Correspondance avec Arnauld*

Liste des textes proposés

	De page		À page	
Article 1	37	« La notion de Dieu la plus reçue... »	37	« ...qu'on aurait pu souhaiter »
Article 2	37	« Ainsi je suis fort éloigné »	38	« ...non plus que son essence. »
Article 4	39	« La connaissance générale de cette grande vérité... »	40	« ...faire réussir les bons desseins. »
Article 5	40	« Il suffit donc d'avoir cette confiance en Dieu... »	41	« ...toujours préféré en astronomie. »
Article 6	41	« Les volontés ou actions de	42	« ...grand mystère dont dépend

		Dieu... »		tout l'univers. »
Article 7	42	« Or, puisque rien ne se peut faire... »	42	« ...tirer un plus grand bien. »
Article 8	43	« Il est assez difficile de distinguer... »	44	« ...quoiqu'il n'appartienne qu'à Dieu de les reconnaître toutes. »
Article 9	44	« Il s'ensuit de cela... »	44	« ...la toute-puissance du Créateur. »
Article 10	44	« Il semble que les anciens... »	45, l. 23	« ...des merveilles de Dieu. »
Article 10	45, l. 17	« Mais ce manquement... »	45, fin de page	« ...ou de quelque soin nécessaire. »
Article 12	46	« Mais, pour reprendre le fil... »	47	« ...de quoi nous parlerons tantôt plus amplement. »
Article 13	47	« Nous avons dit que la notion d'une substance individuelle... »	48, l. 6	« ...et sur la suite de l'univers. »
Article 13	48, l. 28	« Car si quelque homme... »	49, l. 28	« ...la volonté libre de Dieu ou des créatures. »
Article 13	48, l. 6	« ...Venons à un exemple »	48, l. 38	« ...ni que le contraire implique contradiction.' »
Article 14	50, l. 21	« cependant il est très vrai... »	51, l. 7	« ...Dieu et moi. »
Article 15	51	« Mais sans entrer dans une longue discussion... »	51	« ...et en trouvant du plaisir. »
Article 18	55	« Cette considération de la force distinguée de la quantité du mouvement... »	55	« ...au préjudice de la piété. »
Article 19	55	« Comme je n'aime pas de juger les gens en mauvaise part... »	56, l. 32	« ...qui limitent les desseins de Dieu. »
Article 21	58, début art.	« Or, puisqu'on a reconnu la sagesse de Dieu dans le détail... »	59, fin art.	« ...et en dirai davantage tantôt. »
Article 24	61	« Pour mieux entendre la nature des idées... »	62, l. 21	« ...confuses ou bien suppositives. »
Article 24	62, l. 21	« Il est bon aussi de discerner les définitions... »	63, l. 6	« ...la définition est parfaite ou <i>essentielle</i> . »
Article 27	64, début art.	Aristote a mieux aimé comparer... »	65, fin art.	« ...viennent d'une expérience interne. »
Article 28	65, début art.	« Or, dans la rigueur de la vérité métaphysique... »	66, l. 7	« ... <i>intellectus agens animae rationalis</i> . »
Article 30	67, l.42	« Il ne reste donc que cette question... »	68, l. 23.	« ...qu'il lui plaît de donner. »
Article 31	68, début art.	« Enfin les grâces de Dieu sont des grâces toutes pures... »	69, l. 26	« ...le tout se réduit entièrement à sa miséricorde. »
Article 31	69, l. 26	« Je crois donc (puisque nous ne savons pas combien... »	70, fin art.	« ...saint Paul avait l'âme ravie. »
Article 32	70, l. 17	« Car on voit fort clairement que... »	71, fin art.	« ...ce corps détruit ce qui est indivisible. »

Article 33	71, début art.	« On voit aussi l'éclaircissement inopiné... »	71, fin de page	« ...qui est tout à fait infinie. »
Article 34	72, début art.	« Supposant que les corps qui font... »	73, fin art.	« ...n'a aucune raison de souhaiter. »
Article 36	74, début art.	En effet, les esprits sont les substances... »	74, fin de page	« ...que la matière aux esprits pour le glorifier. »
Article 36	74, dernière ligne	« C'est pourquoi cette qualité morale de Dieu... »	75, fin art.	« ...il veut seulement qu'on l'aime. »
Lettre III	86, l. 29	« Je viens à la preuve de sa conséquence... »	87, l. 30	« ...il n'agirait point en Dieu. »
Lettre III	88, l. 5	« En effet... »	88, l. 37	« ...de telles conséquences. »
Lettre IX	106, l. 22	« Or, M. Arnauld déclare... »	107, l. 22	« ...enferme dans sa notion les lois de son monde. »
Lettre IX	108, l. 21	« J'avais dit... »	109, l. 13	« ...C'est donc un autre. »
Lettre IX	109, l. 14	« Il nous paraît bien... »	110, l. 13	« ...les notions les plus claires. »
Lettre IX	111, ligne 37	« Enfin, je demeure d'accord... »	112, l. 26	« ...pas davantage. »
Lettre IX	111, ligne 8	« Pour ce qui est de la manière... »	111, l. 36	« ...créer quelque chose. »
Lettre IX	113, l. 11	« La proposition dont il s'agit... »	113, l. 37	« ...suivant son rapport. »
Lettre X	116, l. 16	« J'ai voulu rapporter exactement votre difficulté... »	117, l. 17	« ...desseins de Dieu. »
Lettre X	117, l. 18	« Je trouve que vous faites encore... »	118, l. 11	« ...proposition dont il s'agit. »
Lettre X	118, l. 12	« Je demeure d'accord... »	118, l. 37	« ...par la considération générale de la notion individuelle. »
Lettre X	118, l. 38	« Certes, puisque Dieu peut former... »	119, l. 20	« ...s'il n'y avait en eux que de l'étendue. »
Lettre X	120, l. 13	« Quant à la réalité... »	121, l. 17	« ...la liberté du choix. »
Lettre X	121, l. 18	« Tout cela me fait espérer... »	122, l. 12	« ...les connaissances les plus claires. »
Lettre X	122, l. 13	« Au reste... »	122, l. 46	« ...qu'on ne saurait jamais concevoir distinctement. »
Lettre X	123, l. 1	« C'est pourquoi... »	123, l. 28	« ...suivant le rapport au sien. »
Lettre X	123, l. 29	« On sera peut-être plus surpris... »	124, l. 3	« ...de quelques raisons métaphysiques. »
Lettre XI	128, l. 1	« Et quant à la métaphysique... »	128, l. 36	« ...conception claire et distincte. »
Lettre XVI	138	« L'hypothèse de la concomitance est une suite de la notion que j'ai de la substance... »	138, avant-dernière ligne	« ...par le moyen duquel tout s'explique distinctement. »
Lettre XVI	140, l. 14	« Cependant l'âme sent que son corps est mal disposé... »	141, l. 2	« ...lorsqu'il s'agissait de résoudre la suite universelle des choses. »
Lettre XVI	141, l. 3	« L'autre difficulté est sans comparaison plus grande... »	141, l. 34	« ...n'est jamais un être accompli. »

Lettre XVII	142, l.21	« Et quant au premier, je trouve... »	144, fin du §	« ...quoique l'un agisse librement et l'autre sans choix. »
Lettre XVII	144, l. 25	« La <i>première difficulté</i> que vous indiquez... »	145, fin du §	« ...et imite en petit la nature divine. »
Lettre XVII	145, dernière ligne	« Ce sont là les seuls êtres accomplis... »	146, l. 32	« ...rien de substantiel dans le monde visible. »
Lettre XVII	145, l. 11	« <i>Troisièmement</i> , je crois qu'un carreau de marbre... »	145, fin du §	« ...à l'exemple de ce qu'on appelle un moi. »
Lettre XVII	146, l. 33	« <i>Sixièmement</i> , comme la notion de la substance... »	147, l. 27	« ...et encore moins ceux de tout l'univers »
Lettre XVIII	151, l. 20	« Nous penserons toujours, mais nous ne vivrons... »	152, l. 24	« ...en état de vaquer à la perfection de l'esprit. »
Lettre XX	159, l. 8	« Je ne crois pas qu'il y ait de la difficulté... »	160, l. 14	« ...l'état futur étant une suite du précédent. »
Lettre XX	160, l. 15	« J'avais dit que Dieu a créé l'univers... »	160, fin du §	« ...la suite immédiate de l'état d'une substance particulière. »
Lettre XX	161, l. 20	« En effet, si j'entends bien le sentiment des auteurs... »	162, l. 16	« ...point de connexion ou fondement d'aucune règle. »
Lettre XX	165, l. 28	« Vous dites de ne pas voir ce qui me porte... »	166, l. 8	« ...nous nous embarrassons de nos propres chimères. »
Lettre XX	166, l. 41	« La multitude des âmes (à qui je n'attribue pas pour cela... »	167, l. 25	« ...supérieure à ceux des corps. »
Lettre XX	166, l. 9	« Je crois aussi que de vouloir renfermer... »	166, l. 40	« ...pour avoir une juste idée de l'univers. »
Lettre XX	168, l. 34	« On ne trouvera jamais rien de réglé pour faire une substance... »	169, l. 32	« ...qu'on veut accorder aux êtres formés par agrégation. »
Lettre XXVI	180, l. 31	« Pour répondre, j'expliquerai ce terme... »	181, l. 29	« ...substance en aura quelque perception ou expression. »
Lettre XXVI	181, l. 29	« Il est vrai que nous ne nous apercevons pas distinctement... »	182, l. 25	« ...la piqure lorsqu'elle arrive à son corps. »
Lettre XXVI	185, dernière ligne	« J'avais soutenu qu'il faut admettre dans les corps... »	186, fin du §	« ...ou au moins informés, c'est-à-dire des substances corporelles. »
Lettre XXVI	186, l. 31	« Quant à cette autre difficulté que vous faites... »	187, fin du §	« ...leurs différents états qui soient absolument réels. »
Lettre XXVI	187, dernier §	« Vous jugez que c'est sans fondement qu'on donne une âme aux bêtes... »	188, l. 26	« ...nous n'avons point de sujet de l'assurer. »
Lettre XXVI	188, l. 26	« Je demeure d'accord que l'idée que nous avons de la pensée... »	189, l. 7	« ...et sont des animaux imparfaits. »
Lettre XXVI	192, l. 13	« C'est pourquoi, les esprits devant garder leurs personnages... »	192, fin du §	« ...insusceptibles de bonheur et de malheur. »

Rapport d'épreuve

D'une manière générale, le jury a pu constater que la plupart des candidats avaient une bonne connaissance de l'œuvre en deux volets que constituent le *Discours de métaphysique* et la *Correspondance avec Arnauld*. Les renvois fréquents d'un volet à l'autre ont témoigné de leur maîtrise des références et d'une circulation aisée à travers l'ouvrage, signes d'une préparation sérieuse et approfondie. Le jury a pu assister à quelques remarquables explications, d'une grande ampleur par leur manière de ressaisir les aspects essentiels de la pensée leibnizienne, mais aussi d'une grande précision par leur attention constante et rigoureuse à l'argumentation déployée dans le texte proposé.

Toutefois, dans certains cas, cette connaissance de l'œuvre s'est révélée trop abstraite et approximative sur des points essentiels, donnant lieu à des explications insuffisantes, grevées de contresens ponctuels. Certaines subtilités du *Discours* ou de la *Correspondance* ont été mal maîtrisées. Ainsi, devant certains textes, on n'a pas toujours su expliquer ce que sont les « formes substantielles » ou « substances corporelles », au point de ne pas pouvoir dire si ces termes désignent des âmes ou des corps. Même chose pour le concept de « force », souvent resté flou. On sait dire qu'il s'oppose à la loi cartésienne de la conservation de la quantité de mouvement (*mv*), mais sans pouvoir expliquer en quoi consiste précisément l'opposition.

De ce point de vue, le fait que l'œuvre à étudier se présente en deux volets complémentaires a souvent desservi les candidats, dans la mesure où ils ont souvent recouru à l'explication d'un volet par l'autre. Le jury a régulièrement assisté à des explications où le candidat, confronté à un article du *Discours*, renvoyait, en guise d'explication, à des extraits de la *Correspondance*, et inversement. Bien plus, nombreux sont les candidats qui faisaient appel à tel ou tel article du *Discours* sans aucune précision, laissant le jury deviner à quoi ils faisaient allusion quand ils renvoyaient aux articles 8, 17 ou 26. Une telle démarche peut se comprendre s'il s'agit d'une note de bas de page à laquelle on a tout loisir de se reporter, mais lors d'une prestation orale, la plupart de ces références ne peuvent être vérifiées par le jury sans perdre le fil du discours ; elles parasitent donc la prestation au lieu de lui donner de l'ampleur.

Cette tendance s'explique en partie par le fait, trop souvent vérifié, que connaître les principales thèses et notions d'une œuvre ne signifie pas qu'on sache en expliquer un extrait. Bien plus, cette connaissance générale est, souvent, venue faire obstacle à l'explication du texte proprement dit. Ainsi se contente-t-on de définir des termes plutôt qu'on n'essaie de restituer des raisonnements. Certes, les candidats ont pu définir les locutions de « notion complète », de « forme substantielle », de « principe du meilleur » ou revenir sur de grandes distinctions leibniziennes : nécessité absolue et nécessité *ex hypothesi*, point de vue physique et point de vue métaphysique ; ils ont souvent rappelé l'opposition entre mécanisme cartésien ou occasionalisme malebranchien et finalisme leibnizien, etc. Mais, le plus souvent, ces exposés ont été présentés pour eux-mêmes, indépendamment du texte à expliquer, comme si ce dernier ne venait pas infléchir, nuancer, préciser ces thèses générales. On ne saurait trop rappeler aux futurs candidats que les connaissances doivent servir l'explication du texte et non l'explication de texte servir d'occasion pour des exposés didactiques sur tel ou tel point de doctrine. Le décalage entre le détail du texte et la généralité des connaissances exposées paraît ainsi témoigner, dans le fond, d'un problème de méthode souvent perceptible dès l'introduction de l'exposé.

Les candidats ont certes raison, lors de l'introduction, de situer leur texte au sein de l'œuvre, mais cela a trop souvent donné lieu à une présentation générale de l'ensemble du *Discours de métaphysique*, voire à un exposé des objections d'Arnauld et des réponses de Leibniz, sans que la situation ni les enjeux précis du texte en question en fussent éclairés. Or un tel rappel n'a de sens et d'intérêt que s'il permet de rendre perceptibles ces enjeux. Nombreux sont les candidats qui ont, ainsi, souligné le double mouvement descendant et ascendant du *Discours* (de

Dieu aux créatures et inversement) sans que cela apportât le moindre éclairage sur le texte à expliquer. Soulignons, d'ailleurs, que le découpage du texte proposé par les candidats s'est parfois révélé très artificiel et convenu : invariablement composé de « trois parties », même si la structure du texte ne s'y prêtait guère ; et l'on n'ira pas évoquer ceux qui se sont livrés à des découpages d'une excessive subtilité et saturés de « sous-parties ». Une explication a, ainsi, pu proposer trois parties et trois sous-parties pour un texte qui n'excédait pas 25 lignes ! Inutile de préciser que le jury – tout autant que le candidat – perdit le fil conducteur de l'explication. S'il faut repérer des « moments » – plutôt que des « parties » – dans un texte, il faut que ces « moments » soient, d'une part, quant au fond, justifiés par la dynamique propre du raisonnement et, d'autre part, quant à la forme, clairement scandés lors de l'explication elle-même.

Lorsqu'il s'agit, précisément, d'entrer dans l'explication proprement dite, plusieurs défauts de méthode se font récurrents. D'abord, une tendance, souvent rencontrée, à l'analyse strictement linéaire, qui consiste à « traduire », pour ainsi dire, le contenu de chaque phrase en un vocabulaire profane ou plus moderne. L'explication devient alors un simple exercice de translittération, mot à mot, ou bien groupe de mots par groupe de mots. Le défaut d'une telle démarche apparaît dans l'absence de lien logique entre les divers moments de l'explication. Le seul ordre est celui de la consécution : d'abord, la première phrase, puis la deuxième, la troisième, etc. Aucun lien explicatif n'est établi entre les phrases, ni avec la suite du texte. Bien plus, une telle méthode, malgré ses variantes, invite le candidat, pour chaque phrase, à substituer à l'explication des renvois à d'autres passages de l'œuvre. C'est ainsi qu'on a souvent vu la *Correspondance* expliquée par des articles du *Discours* et inversement, un article du *Discours* expliqué par le recours à des passages de la *Correspondance* : Leibniz « expliqué » par Leibniz, plutôt que par le candidat. Le libre accès aux notes abondantes de Georges Le Roy n'a fait que confirmer, dans certains cas, cette impression d'une explication qui se soutenait seulement de ses renvois à d'autres textes.

Caractéristique de cette tendance générale, le sort réservé au concept central d'« expression ». Souvent, les candidats connaissent son importance pour la pensée de Leibniz, mais ils ne la mesurent et ne la clarifient pour autant pas. Lorsqu'ils ont été confrontés à cette notion, tous ont renvoyé, invariablement, aux pages 180-181 de l'ouvrage, où Leibniz définit l'expression d'une chose par une autre comme « un rapport constant et réglé entre ce qui se peut dire de l'une et de l'autre », etc. Mais c'est à cette seule référence que tout s'arrêtait, le candidat ne disant pas en quoi consiste ce « rapport constant et réglé » ni, donc, en quoi consiste l'« expression ». Et ceux qui ont cité la phrase suivante : « C'est ainsi qu'une projection de perspective exprime son géométral », n'ont pas davantage expliqué le sens de la notion, faute, peut-être, d'une connaissance précise de ce que peut être une « projection de perspective ». Les candidats pouvaient donc répéter que « l'âme exprime l'univers tout entier », que « les esprits expriment Dieu (plutôt que le monde) » – thèses essentielles du *Discours*, et reprises dans la *Correspondance* – mais ils ne disaient cependant rien sur ce que *signifie* « exprimer ».

Un défaut analogue a été rencontré lorsqu'il a fallu expliquer les textes relatifs à l'Adam « vague ». Hormis une excellente explication qui relevait la manière dont Leibniz renversait, dans son différend avec Arnauld sur ce point, le rapport de subordination entre l'essentiel et l'accidentel hérité d'Aristote, la plupart des explications se sont contentées d'exposer le désaccord sans en dégager les enjeux épistémologiques et métaphysiques. C'est que, souvent, il a manqué une vision globale du texte qui permît d'articuler les différents moments de l'analyse, qualité que le jury a invariablement rencontrée dans les explications réussies. Dans ce cas, en effet, l'explication de détail, au lieu de se perdre dans une analyse minutieuse ou dans une paraphrase fastidieuse et sans continuité, s'est attachée à suivre avec constance et progressivité un thème directeur général dont l'importance apparaissait au fur et à mesure que sa logique était restituée en détail. Le nombre de telles explications n'ayant pas été négligeable, à la session

2015 du concours, il reste permis de penser que l'exercice est largement à la portée des candidats à l'agrégation de philosophie et qu'une préparation régulière et constante de l'épreuve apporte immanquablement les gratifications méritées.

SARTRE : *L'Être et le néant*

Liste des textes proposés

	De page		À page	
3è p., ch.1	261	« Il est curieux que le problème des Autres... »	262	« ...comme l'organe n'est organe vivant que dans la totalité de l'organisme. »
3è p., ch.1	269	« A l'origine du problème de l'existence d'autrui... »	270	« ...c'est un espace réel ou idéal qui nous sépare d'autrui. »
3è p., ch.1	270	« Cette présupposition entraîne une grave conséquence... »	271	« ...derechef il ne peut me connaître que par des images. »
3è p., ch.1	289	« Une semblable théorie ne doit pas apporter... »	290	« ...et en déterminant sa portée et ses droits. »
3è p., ch.1	295	« Autrui est, sur ce plan, un objet du monde qui se laisse... »	296	« ...qui se découvre à moi dans cette fuite de moi-même vers l'objectivation. »
3è p., ch.1	299	« Or, voici que j'ai entendu des pas dans le corridor... »	300	« ...qui me font vivre, non connaître, la situation de regardé. »
3è p., ch.1	301	« Avec cet être que je suis et que la honte me découvre... »	301	« ...que les autres me confèrent un être que je reconnais. »
3è p., ch.1	302	« S'il y a un autre, quel qu'il soit, où qu'il soit, quels que soient ses rapports... »	303	« ...une face secrète, en un complexe neuf et orienté différemment. »
3è p., ch.1	304	« Ainsi, dans la brusque secousse qui m'agite lorsque je saisis... »	305	« ...ce que Gide a heureusement appelé "la part du diable". »
3è p., ch.1	306	« En tant qu'objet temporo-spatial du monde, en tant que structure... »	307	« ...n'est pas un accident, mais la structure permanente de mon être-pour-autrui. »
3è p., ch.1	308	« Tout d'abord, le <i>regard d'autrui</i> , comme condition nécessaire... »	309	« ...le regard d'autrui, quand je l'éprouve d'abord comme regard. »
3è p., ch.1	320	« Nous pouvons saisir à présent la nature du regard... »	321	« ...la réalité éprouvée, c'est-à-dire la présence prénumérique d'autrui. »
3è p., ch.1	326	« C'est à partir de cette présence à moi d'autrui-sujet... »	327	« ...telles que je ne puis éprouver l'une sans qu'elle masque aussitôt l'autre. »
3è p., ch.1	328	« La honte n'est, pareillement, que le sentiment originel d'avoir mon être... »	329	« ...dont je l'ai affectée. Elle ne me <i>touche</i> plus : elle est une image <i>en lui de moi</i> . »
3è p., ch.1	329	« La fierté, elle, n'exclut pas la honte originelle. C'est même sur le terrain... »	330	« ...inqualifiable ipsité que j'ai à être sans pouvoir jamais être relevé de ma fonction. »

3è p., ch.1	335	« Autrui-objet n'est qu'objet, mais ma saisie de lui enveloppe... »	336	« ...perdre toute possibilité de se révéler comme sujet à un autrui. »
3è p., ch.2	363	« Ainsi nous trouvons-nous, semble-t-il, devant une double nécessité... »	364	« ...non le pied qui freine ou la main qui martèle —, il est <i>vécu</i> et non <i>connu</i> . »
3è p., ch.2	367	« Ainsi le corps comme facticité est le passé en tant qu'il renvoie... »	368	« ...il la rend possible jusque dans sa liberté même. »
3è p., ch.2	375	« Mais voici que je cesse de lire, tout à coup, et je m'absorbe... »	376	« ...mais si je ne sens plus mon mal, c'est qu'il "est parti". »
3è p., ch.2	379	« Autrui, dans le phénomène fondamental de l'objectivation de l'autre... »	380	« ...Le corps d'autrui, c'est autrui lui-même comme transcendance-instrument. »
3è p., ch.2	384	« Le corps d'autrui, c'est donc la facticité de la transcendance-transcendée... »	385	« ...la table qu'il regarde, la chaise qu'il prend, le trottoir sur lequel il marche, etc. »
3è p., ch.2	387	« Cependant le corps d'autrui nous est donné immédiatement... »	388	« ...le pur en-soi comme passé perpétuellement passéifié de la transcendance-transcendée. »
3è p., ch.2	388	« Ce pur en-soi qui n'existe qu'à titre de <i>dépassé</i> , dans et par... »	389	« ...l'extériorité d'indifférence d'un en-soi perpétuellement dépassé. »
3è p., ch.2	390	« Toutefois, c'est dans ce qu'il est qu'autrui est ainsi donné... »	391	« ...corporéité et objectivité d'autrui sont rigoureusement inséparables. »
3è p., ch.2	392	« J'existe mon corps : telle est sa première dimension... »	392	« ...points de vue que je ne pourrai jamais prendre : il m'échappe de toute part. »
3è p., ch.2	396	« Le savoir objectivant qui dépasse à présent le mal souffert... »	397	« ...cornemuse, etc. Je ne le vois pas, certes, mais je sais qu'il est <i>ma douleur</i> . »
3è p., ch.2	398	« Nous n'avons pas épuisé avec les remarques précédentes... »	399	« ...les prendre pour fondement d'une étude de la corporéité. »
3è p., ch.3	402	« Le pour-soi comme néantisation de l'en-soi se temporalise... »	402	« ...comme une aliénation que je ne puis ni transcender ni connaître. »
3è p., ch.3	404	« Tout ce qui vaut pour moi vaut pour autrui. Pendant que... »	405	« ...récupération de moi est fondamentalement projet de résorption de l'autre. »
3è p., ch.3	407	« Cette notion de "propriété" par quoi on explique si souvent l'amour... »	407	« ...que l'on peut transcender. Ce n'est pas là l'essence de l'amour. »
3è p., ch.3	410	« Si je dois être aimé par l'autre, je dois être choisi librement... »	411	« ...la joie d'amour, lorsqu'elle existe : nous sentir justifiés d'exister. »
3è p., ch.3	411	« Du même coup, si l'aimé peut nous aimer, il est tout prêt à... »	412	« ...comme néant en face de ma plénitude d'être absolue. »
3è p., ch.3	415	« Ainsi nous apparaît-il qu'aimer est, dans son essence, le	416	« ...en voulant que l'autre l'aime, il veut seulement que l'autre

		projet... »		veuille qu'il l'aime. »
3è p., ch.3	421	« C'est que mon projet fondamental envers autrui — quelle que soit... »	422	...je me <i>trouve engagé</i> dans une recherche qui a perdu son sens. »
3è p., ch.3	428	« Mais le <i>désir est consentement au désir</i> . La conscience... »	429	« ...et l'être qui désire, c'est la conscience <i>se faisant corps</i> . »
3è p., ch.3	429	« Mais s'il est vrai que le désir est une conscience qui se fait corps... »	430	« ...vers l'objet. La caresse fait naître autrui comme chair pour moi et pour lui-même. »
3è p., ch.3	433	« Nous pouvons à présent expliciter le sens profond du désir... »	434	« ...que cette facticité soit une appréciation perpétuelle de sa transcendance néantisante. »
3è p., ch.3	437	« A vrai dire, il est normal que l'engluement de la conscience... »	438	« ...au milieu du monde que je saisis à partir de sa situation. »
3è p., ch.3	439	« Le sadisme est passion, sécheresse et acharnement... »	440	« ...en traitant autrui comme un instrument ; il la présente par la douleur. »
3è p., ch.3	440	« Dans la <i>grâce</i> , le corps apparaît comme un psychisme en situation... »	441	« ...au <i>clinamen</i> des atomes épicuriens, bref à un déterminisme. »
3è p., ch.3	442	« On voit dès lors le sens de l'exigence sadique : la grâce révèle... »	443	« ...elle ne veut le posséder qu'en tant qu'il a englué en lui la liberté de l'autre. »
3è p., ch.3	448	« Ainsi, sans cesse ballottés de l'être-regard à l'être-regardé... »	449	« ...agir pour libérer la liberté de l'affliction c'est agir contre la liberté. »
3è p., ch.3	449	« Réaliser la tolérance autour d'autrui, c'est faire qu'autrui soit jeté... »	450	« ...impuissant d'autre part à profiter de ma faute ou à la réparer. »
3è p., ch.3	468	« Ces quelques observations ne prétendent pas épuiser la question... »	470	« ...s'éprouveront comme <i>nous</i> . Mais ce sera dans la crainte et la honte et comme nous-objet. »
4è p., ch.1	477	« Il est étrange qu'on ait pu... »	478	« ...un motif pour découvrir le non-être. »
4è p., ch.1	478	« Et tant que l'homme est plongé... »	479	« ...par rapport à cet état de choses. »
4è p., ch.1	480	« Toute action a pour condition expresse... »	480	« ...la fin à son tour se réfère à un motif. »
4è p., ch.1	482	« Si la condition fondamentale de l'acte... »	483	« ...conscience non-thétique d'exister. »
4è p., ch.1	484	« Dans la mesure où le pour-soi veut... »	485	« ...de ce qu'elle est et de ce qu'elle sera. »
4è p., ch.1	493	« De même que c'est le surgissement... »	494	« ... <i>mien</i> et comme transcendant. »
4è p., ch.1	497	« Nous avons montré que la liberté... »	498	« ...comment serait-il possible qu'il ne fût pas gratuit. »
4è p., ch.1	504	« Qu'une certaine façon rageuse... »	504	« ...l'ultime possibilité que je suis. »
4è p., ch.1	505	« Et de même que je viens <i>du</i>	506	« ...conscience que nous avons

		monde... »		de nous-même. »
4è p., ch.1	510	« Nous ne devons pas nous représenter... »	511	« ...doit être borné par un double néant. »
4è p., ch.1	521	« Un premier regard sur la réalité-humaine... »	522	« ...par quelque chose qui n'est pas encore. »
4è p., ch.1	522	« L'intention étant choix de la fin... »	523	« ...à la lumière du non-encore-existant. »
4è p., ch.1	523	« Si la conscience existe à partir du donné... »	524	« ...la notion même d'absurde reçoit un sens. »
4è p., ch.1	525	« La liberté étant être-sans-appui... »	526	« ...mon être-dans-le-monde. »
4è p., ch.1	526	« L'argument décisif utilisé... »	527	« ...qu'elle rencontrera par la suite. »
4è p., ch.1	528	« Il faut, en outre, préciser... »	529	« ...la question de la facticité. »
4è p., ch.1	536	« En fait, si nous voulons poser... »	537	« ...je me fais annoncer ma place. »
4è p., ch.1	539	« Le rapport brut de <i>distance</i> aux objets... »	539	« ...la facticité même de ma liberté. »
4è p., ch.1	541	« Toute action destinée à m'arracher... »	542	« ...que le passé soit irrémédiable. »
4è p., ch.1	546	« Cela dit, il ne faudrait pas croire... »	547	« ... <i>en instance de liberté</i> . »
4è p., ch.1	551	« Ceci dit, il faut reconnaître... »	552	« ...par victoire sur ses résistances. »
4è p., ch.1	554	« Vivre dans un monde hanté par... »	555	« ...n'ayant pas été mises au jour par moi. »
4è p., ch.1	559	« Depuis longtemps les psychologues... »	560	« ...comprendre à <i>partir du monde</i> . »
4è p., ch.1	568	« L'existence de l'autre apporte une limite... »	569	« ...du poids que je lui accorde. »
4è p., ch.1	574	« Un <i>a priori</i> qui requiert mon engagement... »	575	« ...limitée par la liberté de l'autre. »
4è p., ch.1	582	« Ainsi notre liberté ultérieure... »	583	« ...le moment où le compte s'arrêtera. »
4è p., ch.1	584	« Ainsi, la mort n'est jamais ce qui donne... »	585	« ...qu'elle "transforme la vie en destin". »
4è p., ch.1	591	« La réalité-humaine demeurerait finie... »	592	« ...cette limite est à assumer. »
4è p., ch.1	596	« Le pour-soi est temporalisation... »	597	« ...avec la continuité de mon projet. »
4è p., ch.1	598	« La conséquence essentielle de nos... »	599	« ...De toute façon, il s'agit d'un choix. »
4è p., ch.2	608	« Si nous admettons que la personne... »	609	« ...la personne est tout entière. »
4è p., ch.2	610	« Être pour-soi c'est se faire annoncer... »	611	« ...par une personne singulière. »
4è p., ch.2	614	« Il ne convient pas seulement, en effet,... »	615	« ...en quoi elle en différera radicalement. »
4è p., ch.2	618	« Le fait que le terme ultime... »	619	« ...le même sujet à une époque ultérieure. »

4è p., ch.2	621	« Les renseignements que l'ontologie... »	621	« ...Le désir exprime cet effort. »
4è p., ch.2	625	« La connaissance est à la fois <i>pénétration</i> ... »	626	« ...quand il se prend pour un objet. »
4è p., ch.2	627	« Mais dans l'acte sportif même... »	628	« ...Il est à présent tissu conjonctif. »
4è p., ch.2	645	« Tout pour-soi est libre choix... »	646	« ...le sucré, l'amer, etc. »
4è p., ch.2	652	« Mais c'est précisément dans le cadre... »	653	« ...tous les objets <i>sont</i> lézards. »
4è p., ch.2	654	« Le visqueux est l'agonie de l'eau... »	654	« ...dans la nappe de visqueux. »
Conclusion	667	« Mais si les questions sur l'origine de l'être... »	668	« ...et de la conscience d'être. »
Conclusion	668	« Ainsi l'ontologie nous apprend... »	669	« ...et poussée jusqu'à la néantisation. »
Conclusion	673	« L'ontologie ne saurait formuler... »	674	« ...pour se délivrer de l'angoisse. »
Conclusion	675	« Mais l'ontologie et la psychanalyse... »	676	« ...sur le terrain moral. »

Rapport d'épreuve

Parmi les difficultés spécifiques de l'explication des textes tirés de *L'Être et le néant*, le vocabulaire inventé par Sartre a constitué un obstacle pour bon nombre de candidats. Or loin d'en être gênés, ils ont semblé s'enivrer de mots et d'expressions (« pour soi », « transcendance transcendée », « facticité », « ek-stase », « totalité détotalisée », « ne-pas-être-ce-qu'il-est ») dont il convenait, comme dans toute explication, de restituer le sens. Les très nombreux renvois de l'auteur à des concepts classiques devaient également permettre, d'une part, de replacer le texte dans son rapport à des problématiques antérieures et, d'autre part, de montrer où et comment celui-ci les dépasse ou les renoue. Cet écueil a confiné de nombreux candidats dans une paraphrase parfois savante, mais en deçà des attentes légitimes du concours de l'agrégation de philosophie.

De fait, lorsque Sartre aborde, après tant d'autres, les concepts d'amour, de mort, d'autrui, de projet, de choix, de désir ou de solipsisme, le candidat doit montrer ce que l'extrait proposé apporte à quiconque veut réfléchir à ces concepts. Beaucoup d'explications ont semblé soucieuses, surtout, de rester immergées dans l'horizon sartrien, comme si les questions abordées par *L'Être et le néant* n'étaient que l'occasion d'exprimer la virtuosité d'un style philosophique. Ce défaut fut particulièrement mis en évidence dans les passages où Sartre entend reprendre des analyses classiques (sur le solipsisme, sur la liberté du choix) ou contemporaines (l'être-pour-la-mort, les qualités symboliques de la matière) qu'il juge aporétiques. Par exemple, l'analyse du « visqueux » ne pouvait passer complètement sous silence la lecture critique de Bachelard et de sa psychanalyse des éléments.

Le jury avait écarté, dans le choix des extraits, les pages où Sartre se livre à l'étude particulière d'un autre auteur, afin de ne pas substituer à l'ouvrage du programme ceux de Husserl ou de Heidegger. Il suffisait de connaître les concepts repris par Sartre (par exemple l'« intentionnalité ») et le jury a constaté que la plupart des candidats maîtrisaient convenablement les connaissances attendues. Mais, là encore, il convenait surtout de s'appuyer sur les références attendues pour dégager le sens et l'originalité de la réponse sartrienne à un

problème déjà abordé avant lui. D'ailleurs, certains candidats se sont livrés à une comparaison bienvenue, brève mais efficace, avec Merleau-Ponty. Paradoxalement, ce sont les auteurs plus classiques (Descartes, les Stoïciens, Leibniz) qui ont donné lieu aux renvois les plus approximatifs.

La grande majorité des candidats possédait des connaissances précises, tant sur l'auteur que sur le texte. La plupart étaient capables de renvoyer exactement à d'autres passages du livre pour éclairer la page expliquée, y compris dans les parties qui n'étaient pas au programme. Cela témoigne, comme les années précédentes, d'une préparation sérieuse qu'il convient de saluer. Beaucoup de candidats avaient manifestement suivi des cours dont ils avaient tiré grand profit, qu'ils ne se contentaient pas de restituer, mais dont ils faisaient une exploitation légitime et pertinente. Toutefois, cette érudition, quoique nécessaire, s'est souvent montrée insuffisante à une étude proprement critique et philosophique du texte. Trop de candidats se sont en effet lancés dans des commentaires qui consistaient à repérer les thèmes abordés pour en donner un exposé dans la doctrine générale de l'auteur. Le texte était alors moins l'objet que l'occasion d'un développement dans lequel on soupçonnait parfois la restitution d'une fiche apprise à l'avance.

Rappelons que, si la plus grande diversité d'approches, de méthodes d'exposition, de présentation de l'explication de texte fut reçue avec bienveillance par le jury, quelques points de passage sont cependant attendus. Il faut d'abord contextualiser l'argument propre au texte qu'on doit commenter, et cela ne se limite pas à le situer dans la table des matières, mais surtout à l'inscrire dans le mouvement du chapitre dont il est issu et au cœur des problématiques auxquelles il renvoie. Ensuite, la lecture orale du texte, d'une voix claire et intelligible, doit déjà permettre de percevoir un mouvement ou des étapes argumentatives – certaines lectures, oubliant ou caviardant des mots, martyrisant la ponctuation, préludaient souvent à une intelligence fautive de l'extrait. L'explication proprement dite commence alors par présenter l'argument dans ses grandes lignes de sorte que l'unité et la spécificité du passage à expliquer puissent se faire jour. Enfin, l'étude de détail doit, sans rien oublier, discriminer les points essentiels et les points annexes et non pas confondre des énoncés pouvant relever de registres divers. Il s'agit, en d'autres termes, de faire droit au texte et à son auteur, mais aussi de faire des choix intellectuels qui constituent, proprement, l'originalité d'un commentaire.

Les meilleures explications, parfois d'une excellence qui a étonné le jury, furent celles qui ne se contentèrent pas de remarques systémiques, c'est-à-dire descriptives, de la pensée la plus générale de Sartre, pour les appliquer par après au texte. Ce furent celles qui réussirent à dégager les concepts spécifiques du passage à expliquer, parfois à souligner les nuances ou les écarts avec d'autres pages du livre abordant les mêmes questions. De telles explications parvinrent à rendre compte des arguments singuliers utilisés par l'auteur dans le passage en question et, pour ainsi dire, « en personne ». Cette réussite est sans doute la marque d'un sens philosophique subtil, mais elle témoigne aussi d'une acribie dans la lecture, effet manifeste d'une longue et infatigable fréquentation des textes philosophiques. L'exercice de l'explication de texte sanctionne sans doute un travail de préparation sur le programme de l'année : quelques rares candidats qui semblaient découvrir les pages à commenter ou qui manquaient un passage important se sont mis d'emblée hors jeu. Mais c'est surtout l'aboutissement d'une pratique des œuvres classiques qui doit commencer dès le début des études et en constituer l'essentiel, tout au long du cursus universitaire. Le brio de certains candidats semblait bien le résultat d'une telle ascèse, seule capable d'éviter les dispersions intellectuelles qu'offrent parfois les parcours philosophiques.

Cette maîtrise de l'exercice a permis aux meilleurs de mettre en relief l'unité de sens de tel passage proposé et de montrer, sinon une originalité propre, du moins une visée spécifique de celui-ci, de sorte que les différentes étapes (l'inévitable découpage en « parties ») au lieu d'apparaître comme une mise en pièces des phrases et des paragraphes (défaut souvent déploré) étaient autant d'éléments convergeant vers une même fin sémantique. Si, en effet, l'explication

du détail du texte est absolument incontournable, elle doit inlassablement être commandée par la détermination claire et précise de sa visée globale. Faute d'une attention scrupuleuse à la continuité de ce fil directeur, on assiste à la succession plus ou moins rigoureuse de remarques dispersées, uniquement gouvernées par l'ordre successif des mots et des phrases du texte. Cette unité sémantique doit permettre de rendre raison du choix des mots, de l'ordre et de la succession des arguments qui *font* un texte. Sans elle, le repérage des « connecteurs logiques » et autres « champs lexicaux » ne sert qu'à alourdir un discours qui semble plaqué sur le texte sans parvenir à en traduire la visée théorique.

Plusieurs candidats ont été mis en difficulté par la contrainte du temps (exposé de 30 minutes). Certains avaient fini au bout d'un quart d'heure et tentaient de « meubler », d'autres n'avaient pas dépassé la moitié du texte en 25 minutes et s'engageaient désespérément dans un débit tellement rapide que l'exposé en devenait inintelligible. Cette difficulté technique doit inciter les futurs agrégatifs à se soumettre très tôt à des exercices en temps limité (dans l'exposé et dans sa préparation) pour n'être pas pris au dépourvu de jour des épreuves orales du concours. La réussite de plusieurs lauréats, déjà deux ou trois fois admissibles lors des sessions antérieures, montre à quel point la constance et la rigueur de la préparation sont des éléments déterminants du succès au concours.

ÉPREUVES D'ADMISSION

QUATRIÈME ÉPREUVE TRADUCTION ET EXPLICATION DE TEXTE ÉTRANGER

Données concernant l'épreuve

Intitulé de l'épreuve : « Traduction et explication d'un texte grec ou latin ou allemand ou anglais ou arabe ou italien extrait de l'ouvrage inscrit au programme. Le programme est renouvelé chaque année. Un dictionnaire sera mis par le jury à la disposition des candidats (bilingue pour le latin et le grec, unilingue pour l'anglais, l'allemand, l'arabe et l'italien). Le candidat indique au moment de son inscription la langue ancienne ou moderne choisie par lui. Durée de la préparation : 1 heure 30 ; durée de l'épreuve : 30 minutes ; coefficient 1,5. »

Composition de la commission : Mmes et MM. Philippe AUDEGEAN, Frank BURBAGE (président de commission), Emmanuel CATTIN (président de commission), Frédéric BRAHAMI, Jean-Baptiste BRENET, Jérôme LAURENT et Éléonore LEJALLÉ.

Données statistiques

Nombre de candidats présents	159
Notes minimale / maximale	01 / 19
Moyenne des candidats admis	13,69

Rapports d'épreuve

GREC

PLOTIN : *Sur l'Éternité et le temps* (Traité 45)

Rapport établi par M. Jérôme LAURENT

**à partir des observations de l'ensemble des membres
de la commission**

Liste des textes proposés

	De page		À page	
Chap. 2, lignes 1 à 19	338	« Τίνα... »	338	« ...κατ' αὐτόν »
Chap. 2, lignes 20 à 36	338	« Ἄλλ' ἄρα... »	339	« ...αὐτοσπάσις εἶη. »
Chap. 3, lignes 7 à 23	339	« καὶ ὁ γε τὴν... »	340	« ...τοῦτο καὶ ὄντος »
Chap. 3, lignes 23 à 38	340	« ὥστε εἶναι... »	340	« ...αἰών »
Chap. 4, lignes 11 à 28	341	« καὶ ἡ ἀλήθεια δὲ... »	342	« ...ὁ βίος »

Chap. 4, lignes 28 à 43	342	« καὶ τῷ παντὶ δεῖ... »	342	« ...τοῦ ἀεὶ ὄντος »
Chap. 5, lignes 7 à 25	343	« τι οὖν, εἰ μηδὲ... »	343	« ...αὐτοῦ ἀναλίσκει »
Chap. 6, lignes 1 à 21	343	« Ἐπειδὴ δὲ... »	344	« ...λέγομεν, ὁ αἰὼν »
Chap. 6, lignes 21 à 38	344	« ὅταν δὲ τὸ ἀεὶ λέγομεν... »	345	« ...ἢ τοιαύτη φύσις. »
Chap. 7, lignes 1 à 17	346	« Ταῦτα οὖν λέγομεν... »	347	« ...ἔξει λόγος. »
Chap. 9, lignes 53 à 68	352	« τίς οὖν... »	353	« ...ὁ χρόνος. »
Chap. 9, lignes 68 à 84	353	« ἔπειτα διὰ τι... »	353	« ...χρόνου ; »
Chap. 11, lignes 11 à 30	354	« λέγοι δ' ἂν περὶ αὐτοῦ... »	355	« ...ποίησασα »
Chap. 11, lignes 41 à 56	356	« διάστασις... »	356	« ...ἐσόμενον ὄλον »
Chap. 12, lignes 1 à 19	356	« Νοῆσαι δὲ ... »	357	« ...ἐστιν ἔξω »
Chap. 12, lignes 19 à 37	357	« εἰ οὖν ἀποστάσις... »	358	« ...αὐτὸς μέτρον »
Chap. 13, lignes 49 à 66	361	« εἰ δὲ τις... »	361	« ...ὡσαύτως »

Rapport de l'épreuve de Grec

Dix-huit textes ont été proposés, dont dix-sept ont été tirés et expliqués. La moyenne des notes fut de 13,11 (dont un 04, deux 09, trois 10, un 11, trois 14, un 15, un 16, trois 17 et deux 18).

Le texte proposé cette année n'était pas très long et l'on pouvait supposer que les candidats liraient d'autres traités de Plotin pour mieux comprendre l'enjeu du traité 45, notamment l'ensemble des traités 42-44 *Sur les genres de l'être* qui examinent patiemment les catégories d'Aristote. Certaines explications auraient gagné à mieux présenter l'homonymie entre l'*ousia* véritable et l'étant sensible en devenir. De la même façon, une meilleure connaissance des chapitres 10 à 14 du livre IV de la *Physique* auraient permis, pour certains passages, de mieux comprendre le dialogue entre Plotin et Aristote : le chapitre 9 du traité 45 est ainsi un commentaire critique du chapitre 11 d'Aristote et l'on pouvait donc légitimement attendre que le couple *proteron/husteron* fût mieux présenté : pourquoi, par exemple, le Stagirite affirme-t-il que son sens premier est spatial (219a15), à quoi Plotin fait précisément allusion à ligne 62 du chapitre 9 de son traité ?

Une certaine hâte dans la lecture semble parfois la cause de contresens facilement évitables. Par exemple, au chapitre 9, aux lignes 70-71, il ne convenait pas de traduire : *esti gar au ton auton kai metrounta kai memetrèmenon* par : « c'est la même chose que mesurer et être mesuré » ; mais bien par : « c'est une même réalité qui mesure et qui est mesurée » – ce qui désigne le nombre en tant qu'il est tantôt nombrant, tantôt nombré.

Il faut aussi regretter, dans certains cas, un manque de préparation et de fréquentation de l'apparat critique qui, dans l'édition Oxford utilisée, ne se limite pas à signaler des variantes de manuscrits, mais facilite aussi la lecture. À la fin du chapitre 9, par exemple, Henry et Schwyzer explicitent un *ho* en précisant, ligne 25, *ho kosmos* et, de même, à la ligne 32, ils éclairent le *poiei* par le sujet sous entendu *ho theos*. Or l'explication de ce passage (lignes 19 à 37) laissa dans l'ombre l'opposition entre l'unification possible de l'âme (*henôtheisès*) dans le monde intelligible, rassemblé autour du *metron* universel qu'est l'Un, et la dualisation par laquelle l'activité de l'âme se différencie d'elle-même et produit à la fois le monde et le temps. L'activité de l'âme quittant l'être parfait est en effet le temps lui-même, et le monde est dans le temps.

Rappelons qu'une traduction mot à mot, si exacte soit-elle, n'exclut pas une reprise dans un français plus élégant, voire tout simplement, correct (traduire *to mē epileipein*, par « le fait de ne pas manquer » n'est pas faux, mais trop près du texte grec, et l'on attendait « le fait de ne manquer de rien », plus naturel à la langue française.

Les commentaires les plus réussis – certains furent excellents ! – manifestaient une bonne connaissance du système plotinien et s'adossaient à une mise au point précise sur les rapports constitutifs des trois premiers principes, l'Un, l'Intellect et l'âme, ainsi qu'à des références éclairantes aux traités sur l'âme. Mais ils ne s'en tenaient pas à un propos général sur la distinction de l'*aiōn* de l'intelligible et de la temporalité de l'âme : ils entraient dans le détail de l'argumentation et s'appuyaient sur les mots utilisés par Plotin, comme ce fut le cas, par exemple, avec le jeu des préfixes de *emphainōn* et *prophainōn*, si bien exploité lors de l'explication de la ligne 20 du chapitre 5.

Un cas particulier doit être signalé : une bonne traduction et des remarques pertinentes ne furent l'occasion que d'une réussite en demi-teinte (10 sur 20) à cause, semble-t-il, d'une erreur de méthode. Il s'agissait du très célèbre texte du chapitre 11 où le temps, au style indirect, raconte sa propre naissance (lignes 11-30). Le candidat sut indiquer qu'il s'agissait là d'un « archi-mythe » et rapprocher le texte du *Timée*, mais sans préciser que, dans le traité 45, il s'agit d'une prosopopée, comme on en trouve d'autres chez Plotin (au chapitre 4 du traité 30, par exemple), ni expliquer en quoi la naissance du temps préexiste à tout récit et à toute aventure⁴⁵. De la même façon, une référence à la « pléonexie », comme cause des maux, selon Thucydide, est bienvenue pour commenter la ligne 16, mais le candidat ne pointe pas suffisamment le paradoxe puissant qu'il y a à « chercher plus que le présent » (*to pleon tou parontos zētein*) pour qui est dans la plénitude d'être de l'intelligible, où tout est parfaitement présent. Le *pléon*, ici, n'est pas un accroissement (de richesse ou de puissance), mais le désir d'autre chose qui se révèle être *un moins*, puisque, en se temporalisant, l'âme a rapport avec le double *mē on* du passé et de l'avenir. En somme, quoique bonne, la traduction fut suivie d'une juxtaposition d'énoncés qui n'approfondissaient pas suffisamment le propos et n'y apportaient pas la justification philosophique attendue.

En résumé, on s'en tiendra, pour les futurs candidats, à trois conseils principaux : s'entraîner régulièrement à la traduction du texte (en ayant déjà un bon niveau de grec, sans quoi tout le temps de la préparation est absorbé par un travail quasi archéologique de découverte ou d'invention d'un sens supposé) ; lire « autour » du texte proposé (d'autres textes de l'auteur, mais aussi quelques commentateurs) ; et ne pas oublier que l'épreuve d'explication de texte en langue étrangère reste, à part entière, une épreuve de philosophie.

⁴⁵ Jean-Louis Chrétien, dans son article *Plotin en mouvement*, décrit ce qu'il en est de ce qu'il nomme « prorécit » et « préface de tout récit possible », texte repris dans *Reconnaitances philosophiques*, Paris, Cerf, 2010, p. 28-29.

LATIN

DUNS SCOT : Le Principe d'individuation
Rapport établi par M. Jean-Baptiste BRENET
à partir des observations de l'ensemble des membres
de la commission

Liste des textes proposés

	De page		À page	
§§ 5 à 7	72	« hic dicitur... »	74	« ...scilicet universalis. »
§§ 20 à 22	82	« Unius actionis... »	84	« ...unitate numerali. »
§§ 29 à 32	86	« Aq quaestionem igitur... »	88	« ...naturaliter ipsa. »
§§ 33-34	88	« Non solum autem... »	90	« ...unitate numerali. »
§§ 37-38	94	« Ad primum dico... »	96	« ...quodlibet sit ipsum. »
§§ 60 à 63	112	« Dicitur quod sic... »	114	« ...quam 'homo'. »
§§ 76 à 78	124	« Quantum ad primam viam... »	126	« ...non-haec. »
§§ 82-83	128	« Ex secunda via... »	130	« ...per aliquid aliud. »
§§ 157 à 160	182	« Primus intellectus... »	184	« ...Plato in ideis. »
§§ 163-164	186	« tertio, in scientia... »	188	« ...manifesta impossibilia. »
§§ 168 à 170	190	« Ad quaestionem igitur... »	192	« ...determinantes naturam. »
§§ 176 à 179	196	« Ulterius declarando... »	198	« ...entitatem definiti. »
§§ 187-188	204	« Et si quaeras a me... »	206	« ...formaliter distinctae. »
§§ 208-209	220	« Ad illud Philosophi... »	222	« ...ab alio distinctum. »
§§ 230 à 233	232	« Praeterea, animae... »	232	« ...praesupponit eam. »
§§ 249	244	« Ad aliud dico quod si... »	246	« ...dicitur 'forma'. »

Rapport de l'épreuve de Latin

La première difficulté de l'épreuve réside dans la traduction, qui conditionne le commentaire. Faite par groupes de mots, elle doit être claire, assurée, cohérente. Le latin scolastique et technique de Duns Scot demandait un important travail en amont. Il s'agissait, non seulement, comme en toute traduction, de saisir le sens de chaque formule, locution ou phrase, mais de rendre le mouvement argumentatif, souvent dense, de l'ensemble de l'extrait. Outre le fait regrettable de donner à la suite plusieurs traductions d'un même mot ou d'un même syntagme – il faut au contraire choisir, puis, éventuellement, justifier son choix lors du commentaire – signalons certains types de maladresse et d'erreur :

- l'oubli de certains termes, qui peut être rédhibitoire : « omnis substantia » n'est pas « substantia », « ac si » n'est pas « et si », « et ita » n'est pas une articulation insignifiante, « per te » – « à tes yeux, selon toi » – ne peut disparaître du raisonnement, le superlatif « perfectissima » n'est pas « perfecta », etc. ;
- la trop grande littéralité de la traduction : par exemple, traduire « ad illud Philosophi » par « à ceci du Philosophe » n'est pas acceptable et trahit un manque d'affinité avec la langue du texte ;

- les fautes de français : « *distinctio generantis a genito* », par exemple, rendu par « la distinction de l'engendrant à l'engendré » ;
- le non-respect des temps : « *illud quod habet* » (§ 37), à l'indicatif, n'est pas « ce qui aurait... » ; « *possit* », au subjonctif présent, n'est pas « pourrait » ; et, inversement, le conditionnel dans « *alioquin in definitione esset nugatio, et solum genus sufficienter definiret...* » ne saurait être rendu par un indicatif ;
- les imprécisions : « *simpliciter* », qui signifie « absolument », ou « purement et simplement », ne peut bien se traduire par « directement » ; la notion métaphysico-théologique de « *suppositum* » désigne un « suppôt », plutôt qu'un « sujet » (*subiectum*) ; « *perficere* », qui signifie « parachever », « parfaire », et qui renvoie à la notion majeure de *perfectio*, est mal rendu par « informer » ;
- les incohérences de traduction, lorsque les équivalences lexicales ne sont pas respectées : « *principaliter* », par exemple, traduit par « fondamentalement », puis « principale », plus bas, par « principal » ; « *assimilatio* », traduit, tantôt par « semblable », tantôt par « ressemblance », etc. ;
- enfin, les erreurs de traduction, jusqu'au contresens, parmi lesquelles :
 - « *<agens> ex materia habet quod sit distinctum a genito* » : Duns Scot veut dire que l'agent, par sa forme, s'assimile à ce qui subit son action, l'engendré, mais que, *par sa matière, il en diffère*, et non pas qu'« il tire de la matière ce qui est distinct de l'engendré » (sauf à préciser « ce qui <en lui> est distinct... ») ;
 - au § 6, « étant donné que l'intellect en est la cause » ne peut traduire « et dandus intellectus pro causa » : il faut chercher, dit Duns Scot, la cause qui fait qu'une nature est universelle – *et la cause à donner de cette universalisation est l'intellect* (en tant qu'il produit le concept) ;
 - au § 33, « *prima ergo intellectio est 'naturae' ut non cointelligitur aliquis modus* » signifie que ce qui est conçu en premier, c'est une « nature », sans qu'aucun mode ne soit conçu en même temps (et aucunement « celle d'une nature en tant qu'elle n'est pas co-intelligée par un quelconque mode ») ;
 - au § 175, pour expliquer ce qu'est cette « entité » d'où résulte l'unité numérique parfaite, on peut, dit Duns Scot, la comparer à l'entité d'où est tirée la différence spécifique – « *per simile ad entitatem a qua sumitur differentia specifica* », ce qui ne signifie pas du tout : « par analogie à ce par quoi une entité reçoit une différence spécifique »), etc.

Les commentaires ont, par ailleurs, souvent manqué de pertinence. S'il est nécessaire de situer l'extrait proposé dans l'ensemble de l'œuvre et d'indiquer le problème conceptuel qui le motive, cette contextualisation ne peut consister en un résumé – généralement trop long – de tout le livre, qui vaudrait indifféremment pour n'importe quel passage. Il ne s'agit pas de réciter un cours sans à-propos, mais d'introduire de façon resserrée au texte donné, puis, dans une explication linéaire attentive aux détails, de se concentrer exclusivement sur son unité argumentative et sur sa portée conceptuelle. Il est vrai que le texte médiéval de Duns Scot était difficile, d'une part, en raison de ses caractères scolastiques (la forme discursive de la *quaestio*, le statut des Autorités, le jeu des références et de l'intertextualité muette, l'omniprésence d'un Aristote latinisé, etc.) et, d'autre part, du fait de la subtilité des nuances et des concepts propres à l'auteur.

Plusieurs candidats, toutefois, s'appuyant sur des traductions rigoureuses, ont su présenter d'excellents commentaires, à la fois minutieux et sensibles à des enjeux conceptuels majeurs qui permettaient d'inscrire le texte dans le cadre plus large de l'histoire générale de la philosophie. On songe, en particulier, à l'analyse de la réalité individuelle comprise comme « *ultima realitas formae* », aux §§ 180-182, qui fut un modèle d'érudition et de finesse.

ALLEMAND

HEGEL : *Phénoménologie de l'esprit*
Rapport établi par M. Emmanuel CATTIN
à partir des observations de l'ensemble des membres
de la commission

Liste des textes proposés

	De page		À page	
Religion	445, l. 9	« Indem also in der Religion... »	445, l. 40	« ...seiner selbst bewußt bleibt. »
Religion	450, l. 8	« Der den Geist wissende Geist... »	451, l. 12	« ...die Form des Selbstbewußtseins zu geben. »
Religion	478, l. 26	« Diese höhere Sprache... »	479, l. 15	« ...nicht in ihr enthält. »
Religion	479, l. 16	« Der allgemeine Boden... »	480, l. 8	« ...in sich selbst erfaßt wird. »
Religion	481, l. 5	« Zugleich teilt sich... »	481, l. 34	« ...verließ, betrogen. »
Religion	485, l. 12	« Das Selbstbewußtsein der Helden... »	485, l. 40	« ...notwendigere Bedeutung hat. »
Religion	487, l. 18	« Hier ist also... »	488, l. 5	« ...keins mehr findet. »
Religion	490, l. 40	« So (dernier mot) ... »	491, l. 26	« ...selbstbewußten Geist. »
Religion	494 ; l. 6	« Dies, daß der absolute Geist... »	494, l. 38	« ...mit sich selbst zu behalten. »
Religion	495, l. 39	« Hier also in der Tat... »	496, l. 25	« ...oder absoluten Wesens. »
Religion	497, l. 37	« Dieser einzelne Mensch... »	498, l. 27	« ...oder des Denkens. »
Religion	501, l. 25	« Diese Bewegung in sich selbst... »	502, l. 14	« ...der Tradition herab ; »
Religion	503, l. 9	« Der also nur ewige oder abstrakte Geist... »	503, l. 35	« ...gut genannt werden. »
Religion	512, l. 12	« Der vom Selbst ergriffne Tod... »	513, l. 2	« ...geworden ist. »
Religion	513, l. 3	« So ist der Geist... »	513, l. 31	« ...behaftet war. »
Religion	514, l. 16	« Indem ansich diese Einheit... »	515, l. 8	« ...geworden. »
Das absolute Wissen	516, l. 2	« Der Geist der offenbaren Religion... »	516, l. 31	« ...seiner Momente »
Das absolute Wissen	522, l. 28	« Was also in der Religion... »	523, l. 18	« ...ist die Wissenschaft. »
Das absolute Wissen	523, l. 19	« Die Natur... »	524, l. 7	« ...absolutes Wissen ist. »
Das absolute Wissen	524, l. 8	« In der Wirklichkeit... »	524, l. 35	« ...als die Momente. »
Das absolute Wissen	524, l. 35	« Die Zeit ist der Begriff... »	525, l. 29	« ...im Ende erreicht. »
Das absolute Wissen	525, l. 12	« Es muß aus diesem	526, l. 3	« ...von ihm selbst. »

		Grunde... »		
Das absolute Wissen	527, l. 27	« Der Geist aber... »	528, l. 17	« ...zurückkehrt. »
Das absolute Wissen	528, l. 18	« In dem Wissen... »	529, l. 5	« ...in unmittelbarer Einheit. »
Das absolute Wissen	529, l. 14	« Die reinen Begriffe der Wissenschaft... »	530, l. 4	« ...das Subjekt herstellt. »
Das absolute Wissen	530, l. 5	« Die andere Seite aber... »	530, l. 34	« ...übernahm. »
Das absolute Wissen	530, l. 26	« Aber die Er-Innerung... »	531 ; l. 12	« ...seine Unendlichkeit. »

Rapport de l'épreuve d'Allemand

Pour la session 2015, l'épreuve de texte philosophique allemand avait été choisie par 27 candidats parmi ceux qui furent admissibles (pour 21 en 2013 et 26 en 2014). C'est là une confirmation tout à fait heureuse de la très bonne tenue de la langue allemande parmi les étudiants de philosophie. Mais, s'agissant des bonnes nouvelles, ce n'est pas tout. Le texte de Hegel a surtout donné lieu à quelques explications magnifiques qui suivaient, à chaque fois, une traduction presque parfaite. Un nombre raisonnable d'explications aura, d'autre part, attesté un travail sérieux sur le texte. Malheureusement, le texte de Hegel aura également mis en difficulté, par sa très grande rigueur, un certain nombre de candidats manifestement mal préparés à en affronter l'ascension escarpée.

Commençons par les explications les plus brillantes, qui fournissent un fil conducteur utile pour le travail des futurs candidats germanistes. Elles ont impressionné, parfois même ébloui le jury par la rigueur, la précision, mais aussi, pour deux ou trois d'entre elles, par l'élégance de la traduction initialement proposée. S'agissant de l'un des textes de philosophie allemande les plus précisément traduits en français, les candidats ne manquaient assurément pas d'instruments très précieux pour accomplir ce travail durant une préparation, rappelons-le, *nécessairement au long cours*, et qu'il convient, par conséquent, de commencer le plus tôt possible dans l'année. Les explications les plus remarquables auront ainsi su proposer une version personnelle du texte hégélien, inspirée sans doute par les traductions existantes, mais surtout, immédiatement, par les deux langues qui se rencontraient et se répondaient alors harmoniquement.

Il faudra rappeler, à cet égard, que le travail de la traduction philosophique, s'il est commandé par l'impératif inconditionnel d'exactitude conceptuelle, requiert aussi, de chacun, la plus grande attention à l'esprit de la langue française. Or celui-ci exigera assurément du traducteur des décisions, autrement dit, qu'il prenne des risques mesurés, par exemple pour garder, en français, un ordre naturel, ou restituer fidèlement, mais harmonieusement, les vocables composés si aisément par l'allemand. Il demeure que l'exigence à la fois absolument directrice et impossible à remplir sera de *tout traduire*. « Impossible à remplir », car s'il est bien possible de rendre justice à chaque mot, à chaque particule, préfixe ou suffixe, il faudra parfois choisir entre les résonances de l'original. Mais « absolue », car c'est au prix d'un scrupule pointilleux à l'extrême que la pensée née dans une autre langue *sera là*, d'une présence authentique, dans la langue qui l'accueille.

Un détail doit être, ici, éclairci, pour répondre à une difficulté qui aura embarrassé, sans gravité, quelques candidats : par expérience, et *sans nulle obligation*, le jury pourra suggérer de commencer immédiatement par la traduction, avant toute introduction, bien que la liberté en soit en effet laissée au candidat. L'introduction appartenant pleinement à l'explication, la justesse pourra en être mesurée par le texte lui-même, qu'il vaut sans doute mieux rendre d'emblée présent pour tous ceux qui écoutent et, une nouvelle fois, pour le candidat lui-même. Concernant, d'ailleurs, la traduction française de l'allemand, qui met aux prises deux ordres

syntactiques très différents et contraint ainsi à quelques allées et venues dans la lecture et dans la traduction par groupes de mots, la méthode adoptée par certains candidats, consistant à *relire* l'ensemble de la phrase française *après* la traduction par groupes de mots, s'est révélée très efficace dans l'établissement clair de la version française. Évidemment, il est requis que la traduction soit, à chaque fois, rigoureusement identique, et le jury rappelle que, dans tous les cas, une seule traduction doit être proposée. Seule l'explication pourra la justifier et proposer, s'il le faut, d'autres possibilités.

C'est alors que peut commencer l'explication elle-même, en vérité déjà sourdement engagée dans la traduction. Car la traduction ne fait qu'un avec le commentaire qui la suit et il s'agit là des étapes solidaires d'un exercice dont il ne convient pas de diviser les deux parties selon une sorte de séparation mentale qui lui serait tout à fait préjudiciable : non seulement dans la mesure où les choix de traduction engagent évidemment le commentaire, comme il fut manifeste avec l'*Aufhebung* ou, tout autant, avec le très délicat *offenbar*, mais, plus fondamentalement, parce que les deux parties du travail accomplissent une unique mise en présence, celle d'un texte d'abord lointain par sa langue et par la difficulté de la pensée qui, pour le dire avec Hegel, « existe » originellement dans cette langue-là. C'est une telle mise en présence que les meilleures explications ont accomplie avec éclat. La pensée hégélienne y apparaissait dans une simplicité et une familiarité qui ne sacrifiaient rien de sa difficulté, mais savaient la présenter dans la clarté de sa rigueur la plus propre. Les sections « Religion » et « Le savoir absolu » exigeaient, en effet, une connaissance fine de toute la *Phénoménologie de l'Esprit* pour pouvoir venir eux-mêmes en lumière. Or cela vaut, non pas seulement de Hegel, mais de tous les textes proposés à l'agrégation : lorsqu'une seule partie en est inscrite au programme, c'est, à chaque fois, tout le livre qui doit être, sinon étudié dans son détail, du moins connu, voire, il faut y insister, *bien* connu. Mais il est clair que « Le savoir absolu » de la *Phénoménologie de l'Esprit* donnait une acuité singulière à cette règle, lorsqu'il apparaissait lui-même comme l'effort final pour *tenir ensemble toutes ses pensées*.

Quelques explications auront su faire apparaître l'extraordinaire structure de cette œuvre qui vient se recueillir dans cette figure finale qui n'en est plus une et, sans doute, le candidat ou la candidate qui avait compris le principe d'une telle structure avait-il accompli, dans l'intelligence du texte hégélien, un pas décisif. Il ne s'agissait pas, comme cela arriva parfois aussi, de noyer le texte dans une sorte d'interprétation générale de la *Phénoménologie de l'Esprit* – quand ce n'était pas, malheureusement, sous un jargon qui n'avait d'hégélien que la plus lointaine et la plus discordante apparence –, mais, à partir de la densité propre du passage qui, seul, donne la mesure et la loi du recours à d'autres textes dans l'explication, de montrer ce qui, de l'œuvre de 1807, y trouvait particulièrement son accomplissement. Il est peut-être, parmi d'autres, un contresens sur lequel il vaut la peine de revenir ici : beaucoup d'explications n'ont pas exactement compris le concept de religion lorsqu'elles ont déterminé celle-ci comme simple « conscience de l'essence absolue en général », pensant s'autoriser des premières lignes de la section « Religion ». Elles ne prenaient pas assez garde, alors, à ceci que cette détermination ne concernait précisément que les figures ou « formations » déjà rencontrées dans l'ouvrage, donc la religion « du point de vue de la conscience », non du point de vue de l'essence absolue elle-même. Or c'est elle qui est, à présent, mise en question dans la section « Religion » : non pas la simple conscience, mais la *conscience de soi de l'essence absolue*. Ce point est majeur : il engage toute l'interprétation de la situation de la religion dans la philosophie de Hegel, comme son rapport au savoir absolu et, sans doute, la philosophie française – Alexandre Kojève et, avant lui, Jean Wahl, ayant en effet privilégié, à cet égard, la conscience religieuse plutôt que la conscience de soi de l'esprit dans son absolutité.

Si beaucoup de candidats avaient, à un moindre degré, accompli un travail qui demeurerait pourtant solide sur le texte et sur la pensée de Hegel, il est resté, cette année encore, un petit nombre de candidats auxquels il est difficile de recommander de choisir à l'avenir la langue

allemande pour cette épreuve. Car, pour des raisons qui tiennent d'abord à la langue, ils n'auront pas eu accès au texte proposé et, dans ces conditions, quel qu'eût été le travail conduit dans l'année autour de Hegel, l'explication ne pouvait, à vrai dire, même pas commencer. Le jury rappelle, à cet égard, que le choix de la langue doit être sérieusement réfléchi. Si l'auteur inscrit au programme entre naturellement en considération dans une telle décision, il convient cependant d'être suffisamment familiarisé avec la langue dans laquelle l'œuvre est écrite pour que, le moment venu, le texte s'ouvre à la compréhension.

Pour finir, cependant, le jury est heureux de pouvoir saluer, pour cette session 2015, le travail dans l'ensemble sérieux conduit par les candidats germanistes à l'agrégation de philosophie, ainsi que quelques explications que la difficulté hégélienne qu'elles avaient surmontée aura rendues admirables.

ANGLAIS

MILL : La Logique des sciences morales
Rapport établi par M. Frédéric BRAHAMI et Mme Éléonore LEJALLÉ
à partir des observations de l'ensemble des membres
de la commission

Liste des textes proposés

De page		À page	
20	« In attempting this »	21	« appropriate to the case. »
22	« The question »	22	« its supporters »
23	« Correctly conceived »	23	« other foreknowledge »
23	« But the doctrine »	24	« mind is so »
24	« That the free-will »	25	« it implies irresistibility »
25	« I am inclined to »	25	« influence of any other »
26	« A Fatalist believes »	27	« make ourselves different »
27	« And, indeed, if »	28	« the minds of Necessitarians »
28	« When the will is said »	29	« may have to renounce »
30	« It is a common notion »	31	« would rarely be procurable »
33	« The phenomena with which »	33	« two cases exactly similar »
33	« Inasmuch, however »	34	« which the phenomena depend »
36	« It is still disputed »	37	« with astrology »
37	« Further, that every mental state »	37	« departments of psychological study »
38	« First, whenever any state »	39	« with masterly hand. » (sans la note)
39	« Reverting to the distinction »	40	« the complex ones »
41	« If the question be »	41	« conclusive induction » (avec la note)
41	« It is further to be »	42	« our simple ideas »
44	« It is certain that »	45	« being found out »
47	« When the character of the old »	47	« the conclusions of theory »
48	« The generalisations which »	49	« of all mankind »
49	« It is certain that »	49	« the great majority of cases »
50	« The laws, then »	51	« scientific accuracy »
50	« There are only two »	51	« that great subject »
51	« Under this impossibility »	52	« and not otherwise »
52	« The most favourable cases »	53	« nor even approximate to » (= note)
53	« The French people had »	54	« modified or destroyed »
54	« Since, then »	54	« physical and moral »
54	« A science is thus formed »	55	« a most important one »
55	« But we must remember »	55	« may be frustrated »
55	« While, on the other hand »	56	« extravagantly eulogised »
56	« He enunciates as an universal rule »	57	« its greatest triumphs »
57	« The order in which »	58	« an hypothesis » (sans la note)
57	« In every science, therefore »	58	« experimental science »
58	« Excepting the degree of uncertainty »	59	« congenital predisposition »
59	« So far as thought is concerned »	60	« respecting times gone by »
61	« Next after the science »	62	« exclusion of the <i>Lucifera</i> »
62	« The vulgar notion accordingly »	63	« universal laws »

63	« All phenomena of society »	64	« most valuable for guidance »
63	« In astronomy the causes »	64	« ripe for its commencement »
65	« Men are not »	66	« syllogisers and schoolmen »
66	« I will not waste »	67	« under consideration »
67	« The first difficulty »	68	« investigated by specific experience »
68	« In order to apply »	68	« of inquiry by specific experience »
68	« In the absence of the direct »	69	« one or the other of them »
70	« The causes of every social phenomenon »	71	« component parts »
72	« Whatever may be »	72	« in some given instance »
76	« Such, for example, are all »	77	« cannot rest upon it »
78	« It is not true »	79	« the term self-interest »
79	« Turning now to »	80	« which they took into it »
80	« I am not here »	80	« a complete theory »
80	« It is not to be imagined »	81	« inconsiderable modifications from others »
83	« However complex the phenomena »	84	« this increase of difficulty »
84	« If all the resources »	85	« observation <i>a posteriori</i> »
84	« But, without dissembling »	85	« a real verification »
86	« We may be able to conclude »	87	« of the same society »
86	« It would, however, be »	87	« 'body politic' and 'body natural' »
87	« There is no social phenomenon »	88	« data of that society »
88	« The deductive science of society »	88	« of a few only »
88	« Notwithstanding the universal »	89	« modified by voluntary gift »
90	« When an effect depends on a concurrence »	91	« is the nearest to the truth »
93	« I would not here »	94	« results and exemplifications »
93	« I allude to what »	94	« the character of the governors »
94	« As might be expected »	95	« one important limitation »
94	« The more highly the science of ethology »	95	« separate branch of it »
96	« When the immediate causes »	97	« must really depend »
100	« But there is also a second inquiry »	101	« at any given time »
100	« In order to conceive »	101	« the social body »
101	« When states os society »	102	« which succeeds is and takes its place »
103	« The principal aim of historical speculation »	104	« the laws of human nature »
105	« If, therefore »	105	« those ultimate ones »
106	« It is, indeed »	106	« psychological and ethological laws »
111	« This feeling may vary in its objects »	111	« placed beyonf discussion »
112	« The third essential condition »	112	« the subject shall take the trouble to point it out »
115	« It would be a great error »	115	« must be believed by them. » (ligne 17 : lire « though » et non « thought »)
115	« These conclusions »	116	« favourable circumstances »
120	« Among the impediments »	121	« or repugnant to it if false »
124	« If we admit the supposition that »	125	« to all three. » (sans la note)
126	« There is another distinction »	126	« has still greater power over them »

128	« The point in which »	128	« the great problems in social science »
129	« Concerning the nature »	129	« their epoch fixed beforehand »
130	« It would nevertheless be »	131	« to follow their impulse »
132	« As is most truly remarked »	133	« adapted for study »
135	« The legislator is bound to »	136	« a rule or precept »
136	« It is true that »	137	« our judgment in estimating them »
140	« But though the reasonings »	140	« among those objects »
140	« These general premises »	141	« Teleology is indispensable »
142	« There must be some standard »	142	« Prudence, Policy or Taste »
143	« I do not mean to »	143	« can care to have »
117	« As the progress of knowledge »	118	« from the constitution of the human mind »

Rapport de l'épreuve d'Anglais

Cette année, contrairement à l'an dernier, un certain nombre de candidats, heureusement peu nombreux, ont passé l'épreuve de texte anglais sans avoir pris connaissance, même approximativement, de l'ouvrage au programme. Cela étant, dans leur grande majorité, les candidats ont fait montre d'une connaissance acceptable, voire d'une certaine fréquentation du texte de Mill au programme, *The Logic of Moral Sciences*. Une assez importante minorité a fait une explication de bonne qualité et quelques candidats en ont fait une de qualité exceptionnelle, tant pour ce qui concerne la traduction que pour ce qui est de l'explication. Par voie de conséquence, le jury a dû constater une très grande disparité de niveau entre les meilleures et les moins bonnes prestations, les notes s'échelonnant elles-mêmes de 02 à 19.

L'ouvrage de Mill étant, dans son vocabulaire comme dans sa syntaxe, d'une grande clarté, la langue ne présentait aucune réelle difficulté d'ordre technique. Or cette même simplicité ajoutait pourtant à la difficulté de la lecture et de l'explication, qui tenait pour l'essentiel à une facilité de pure apparence de la doctrine philosophique développée dans l'ouvrage, dont l'élaboration est en réalité très poussée. Pour être entendu, en effet, l'ouvrage requérait non seulement, bien sûr, la connaissance précise des thèses essentielles du *System of Logic*, mais encore une connaissance tout aussi précise de l'empirisme britannique classique – notamment de Locke et de Hume –, ainsi que de l'utilitarisme de Bentham, sans omettre une familiarité avec la philosophie des sciences du XIX^e siècle et avec les débats épistémologiques suscités par la naissance des sciences de la société. Dans ce contexte, il était impossible d'ignorer l'importance toute particulière que Whewell et Comte revêtaient aux yeux de Mill, dont la théorie propre s'est très largement élaborée dans un dialogue permanent avec eux. Très contraignants, de tels soubassements à la fois historiques et épistémologiques déterminaient très amplement la lecture du texte de Mill et en fixaient la signification, mais aussi la qualité et la profondeur des explications qu'il était possible d'en donner. Sans cet arrière-plan, en effet, il devenait difficile de proposer une explication philosophiquement intéressante.

Ainsi – pour prendre des exemples de la nature des connaissances attendues – le jury s'est étonné de voir que certains candidats n'étaient pas en mesure, lorsque l'explication du texte demandait, de présenter de manière synthétique les méthodes de *différence*, de *concordance* ou des *variations concomitantes* dont il est question ailleurs dans le *System of Logic*, ou de dire précisément ce que Mill emprunte à Hume lorsqu'il s'agit d'affirmer qu'un lien causal *nécessaire* unit motifs et actions. De trop nombreux candidats ont également assuré comme une évidence que Mill « adhérait à la doctrine du libre-arbitre », ce qui contredit explicitement la lettre même du texte. Par contraste, le jury a vivement apprécié les fines distinctions opérées par certains candidats à propos de l'associationnisme de Hume, de James Mill et de John Stuart Mill, tout

comme ont été valorisées les explications qui se donnaient les moyens de comparer le rapport à la physiologie qu'entretenait J. S. Mill, avec celui qui caractérisait ses prédécesseurs ou encore Auguste Comte.

Une excellente explication d'un texte extrait des pages 88 et 89 a su, avec plus de précision encore, montrer comment J. S. Mill pouvait, d'une part, emprunter à Coleridge et à Comte la comparaison entre société et organisme, ainsi que l'idée de *consensus*, pour, d'autre part, la retourner contre Comte, en montrant qu'une étude de certaines classes distinctes de phénomènes sociaux, comme de chaque organe particulier, demeure elle-même possible.

Par ailleurs, l'ouvrage étant composé avec une grande clarté, les chapitres se suivant les uns les autres de manière explicite et évidente et chaque chapitre étant composé selon une progression logique tout aussi limpide, les candidats avaient tous les moyens en main pour procéder à une mise en situation fine du texte qui leur était échu et, généralement, ils ont su tirer parti, de façon très efficace, de cette propriété de l'ouvrage.

La nature de la traduction demandée par le concours – par groupes de mots – exige, quant à elle, une compréhension intime du texte, sans laquelle le candidat se trouve conduit, comme malgré lui, à construire une phrase française syntaxiquement aberrante. C'est, du reste, ce qui est trop souvent arrivé, comme si traduire ne consistait qu'à translitérer un texte d'une langue à une autre. À cet égard, d'ailleurs, le jury s'est fortement étonné de la faiblesse du niveau d'anglais de certains candidats, non seulement dans la prononciation, mais également dans le vocabulaire le plus courant de la langue anglaise. Certaines traductions, qu'on ne peut qualifier autrement que de « bévues », retiraient tout sens assignable au texte. De fait, que comprendre à la page qu'on doit expliquer, quand on croit que *counter* veut dire « pays », quand on traduit *will be found* par « sera fondé », *supply* par « remplacer », *contends* par « se confond », *reckoned* par reconnu ou *understood* par « connu », pour ne donner que quelques exemples parmi les plus étonnants ?

Il faut, enfin, rappeler que le banal « standard » et le barbare « investiguer », à la mode depuis quelques années, sont encore tenus pour des anglicismes et qu'ils ne constituent donc pas des traductions acceptables. Le jury souhaite effectivement insister sur la *tenu de langue* exigée pour la traduction des textes d'anglais et n'hésite pas à répéter que seul un entraînement régulier à l'exercice peut permettre aux candidats d'être en mesure de proposer une traduction fluide et exacte, respectueuse du niveau de langue, de la syntaxe et, parfois, des effets de style propres à chaque auteur. On ne saurait par conséquent trop conseiller aux candidats de s'exercer très tôt, dans leur préparation, à l'exercice de la traduction, et à se familiariser avec chaque phrase du texte aussi bien qu'avec ses propres conditions théoriques.

ARABE

AL-FÂRÂBÎ : *Taḥsīl al-sa'āda*
Rapport établi par M. Jean-Baptiste BRENET
à partir des observations de l'ensemble des membres
de la commission

Liste des textes proposés

	De page		À page	
§ 56	184	« wa-idhân kāna... »	185	« ...fa 'inna al-milla tuqni'ū. »

Rapport de l'épreuve d'Arabe

Un seul candidat a passé l'épreuve du commentaire de texte arabe (quatre en 2014). Il a obtenu 11, sur un passage extrait du § 61 (les vingt-et-une premières lignes).

En dépit d'une vocalisation trop souvent fautive, la traduction fut satisfaisante. Signalons toutefois, parmi les maladresses, voire les erreurs, que :

- « iqāmat ma'nā-hu fī-al-nafs » ne signifie pas le fait, s'agissant d'une chose quelconque, d'« en saisir le sens dans l'âme », mais plutôt de l'y établir, de l'y fixer ;
- « l'assentiment dans ce qui est compris », pour traduire « al-taṣḍīq bi-mā fuhima », n'est pas correct en français ;
- la traduction de « bi-miṭāli-hi llaḍī yuḥākī-hi » par « au moyen d'une représentation fidèle » ne convient pas, à la fois parce que « miṭāl » n'est pas « représentation » (qu'on doit conserver pour traduire « taṣawwur » ou les notions connexes), mais plutôt « copie », et que « yuḥākī-hi » ne signifie pas « fidèle » mais, littéralement, « (qui) l'imité » (l'idée d'imitation étant cruciale dans le texte, et toute imitation n'étant pas fidèle) ;
- enfin, « yaṣtamilāni 'alā mawḍū'āt bi-'a'yāni-hā » ne signifie pas que la religion et la philosophie « embrassent des sujets pris en eux-mêmes » (ce qui n'a pas de sens), mais – ce qui constitue l'une des thèses majeures du texte – que l'une et l'autre « portent sur les mêmes sujets ».

Embarrassé de ces inexactitudes, le commentaire a manqué de pertinence. Après avoir situé l'extrait dans l'ensemble de l'ouvrage, il est essentiel d'en indiquer clairement l'objet et d'en dégager l'enjeu. Or en l'occurrence, convoquant des notions fondamentales de la logique arabe, le § 61 distingue, d'abord, les deux processus cognitifs composant toute instruction (*ta'lim*) : le fait de rendre compréhensible (*tafḥīm*) ce qui est étudié, puis l'assentiment (*taṣḍīq*) qu'on y donne. Selon les modalités de ces deux opérations (intellection de l'essence de la chose ou imagination de sa copie, d'un côté ; démonstration certaine ou persuasion, de l'autre), le texte propose de distinguer, principalement, entre la « philosophie » (*falsafa*, que caractérise l'assentiment par démonstration certaine à l'intellection de l'essence) et la « religion » (*milla*, où l'assentiment se fait par persuasion à sa copie imaginée), pour déboucher sur cette thèse centrale, selon laquelle « la religion est une imitation de la philosophie », son analogue inférieur à destination de la foule.

Il n'est donc pas directement question, ici, de « la nécessité pour le philosophe d'être à la fois gouvernant suprême et imâm », ce qui fera l'objet d'un paragraphe postérieur ; il ne s'agit

pas, non plus, de se demander – sinon en conclusion, pour ouvrir sur la fin de l’ouvrage – « comment le philosophe peut transmettre la philosophie sans dévoyer ses connaissances », ou si « la cité est omni-béatifiante ». Chaque passage a sa thèse, par conséquent, qu’il faut tâcher de serrer au plus près.

L’explication linéaire a pâti de ces premières imprécisions, en s’interrogeant trop tôt, par exemple, sur la « consistance épistémique » de l’image ou en développant l’idée, hors sujet, que « l’homme transforme le monde à sa manière et le rend plus parfait ». Le candidat, par ailleurs, n’a pas compris ce que recouvrait la troisième catégorie qu’envisage al-Fārābī, celle de la « religion » appelée « philosophie populaire », « généralement acceptée », ou encore « extérieure », qui croise les caractéristiques dégagées plus haut : représentation de l’intelligible, d’un côté, assentiment par persuasion, de l’autre.

D’autres éléments techniques indispensables, toutefois, n’ont pas manqué : sur la notion de *fiṭra* (la nature primordiale, la norme originelle), par exemple, nécessaire pour comprendre la distinction des « natures », c’est-à-dire le partage anthropologique entre « élite » et « foule » ; sur le concept de « fin suprême » chez al-Fārābī, c’est-à-dire l’idée technique d’une substantification de l’homme, porté progressivement, autant qu’il le peut, jusqu’au rang de l’intellect agent ; sur la notion de « forme de la forme » et l’ontologie gradualiste qu’elle engage, etc. Enfin, la conviction farabienne qu’il revient à la philosophie de produire et d’organiser ce déploiement a bien été saisie.

ITALIEN

DANTE : *Convivio*
Rapport établi par M. Philippe AUDEGEAN
à partir des observations de l'ensemble des membres
de la commission

Liste des textes proposés

	De page		À page	
Livre IV, chap. IV, 1-5	228	« Lo fondamento radicale de la imperiale maiestade... »	229	« ...e tutte l'altre rette e regolate. »
Livre IV, chap. IX, 5-9	252	« Ed è da sapere che la nostra ragione... »	253	« ...siamo subietti; e più oltre no. »
Livre IV, chap. XII, 1-5	262	« Come detto è, la imperfezione... »	264	« ...sollicitudine sopra l'acquisto. »
Livre IV, chap. XII, 13-17	266	« A questa questione brevemente... »	267	« ...Dio, quasi base di tutti. »
Livre IV, chap. XIII, 1-5	268	« A la questione rispondendo... »	269	« ...è soluta, e non ha luogo. »
Livre IV, chap. XIX, 4-7	291	« E quivi si vuole sapere che... »	292	« ...del cielo a l'umana nobilitade. »
Livre IV, chap. XXII, 10-13	303	« E non dicesse alcuno che ogni appetito... »	304	« ...e mira lui per li suoi effetti. »
Livre IV, chap. XXIX, 8-11	335	« A la seconda questione... »	336	« ...a la seconda questione essere risposto. »

Rapport de l'épreuve d'Italien

Huit candidats admissibles ont choisi, cette année, le texte italien. Les notes se sont échelonnées de 04 à 16 et la moyenne de l'épreuve s'est établie à 11,5.

Comme chaque année, le jury a eu le plaisir d'entendre de bonnes explications, signe d'une préparation satisfaisante des candidats. Ces explications contenaient parfois de remarquables analyses de détail, stimulantes et même originales. Tout en rendant hommage à ces candidats, le jury souhaite aussi que leur exemple serve de modèle aux futurs candidats de l'agrégation. Aussi rappellera-t-on les principaux éléments d'une bonne préparation de cette épreuve :

1. les candidats ayant obtenu une note supérieure à la moyenne avaient manifestement étudié de près la langue du texte. Il est en effet nécessaire de se livrer à un patient travail préparatoire d'élucidation linguistique, afin d'éviter les pièges et les erreurs qui risquent de détourner la traduction vers le contresens et l'explication vers le hors-sujet ;
2. en lisant et en relisant le texte au programme, les meilleurs candidats se sont attachés à en saisir avec précision la démarche argumentative, ainsi que le rôle joué par les concepts essentiels qu'il met en jeu. Ce travail est tout aussi nécessaire que le précédent, afin de se rendre capable de situer précisément un passage, d'en analyser correctement la fonction au sein de l'ouvrage, d'en comprendre la progression interne ;
3. enfin, les candidats ayant obtenu une note satisfaisante se sont révélés informés de la signification historique des thèses développées par Dante – sources anciennes et

médiévales, vecteurs de transmission, originalité de la réappropriation. Ainsi étaient-ils à même de présenter l'enjeu philosophique du passage qu'il leur appartenait d'expliquer en éclairant l'argumentation par des définitions précises du sens et de la fonction des concepts qui la structurent.

Une grande partie des déceptions du jury a porté sur ce dernier point. Même les meilleurs candidats avaient, en effet, une connaissance souvent insuffisante de la philosophie médiévale, qui était peut-être l'héritage d'une formation initiale défailante sur ce point, mais à laquelle ils n'ont pas su remédier au cours de leur année de préparation du concours. Cette méconnaissance a entraîné deux types de défaut :

1. souvent, les explications étaient émaillées d'erreurs ou d'approximations. Ainsi n'est-il pas vrai, par exemple, que les différents genres du désir de science soient des désirs « intermédiaires » ou des « étapes », puisque chacun d'entre eux s'accomplit parfaitement dans sa réalisation et laisse place à un « désir nouveau ». Il est maladroit, également, d'affirmer que la référence au droit romain « n'est pas seulement un argument d'autorité », comme si ce type d'argument souffrait d'un quelconque préjugé négatif au Moyen Âge, ou comme si le droit romain ne constituait pas une autorité reconnue. Cette méconnaissance des enjeux entraînait alors une tendance à projeter sur le texte des questions qui n'y sont pas abordées. Ainsi n'est-ce certainement pas au nom du « libre arbitre » que Dante critique l'idée de la noblesse comme aristocratie de sang ; et ce n'est pas non plus au nom d'une tendance impersonnelle des richesses à l'accroissement, tendance qui échapperait alors à la volonté humaine, qu'il critique le désir des richesses ;
2. faute de savoir expliquer certaines expressions médiévales, même très simples (« arts mécaniques », par exemple) ou de saisir les enjeux philosophiques d'un texte (la valeur de l'argument sorite, par exemple), certains candidats se sont concentrés sur la structure argumentative du passage auquel ils avaient affaire et se sont bornés, parfois, à une simple paraphrase, au risque de rendre leur commentaire répétitif.

Les moins bonnes explications, quant à elles, faisaient apparaître que les deux premières exigences de la préparation de l'épreuve n'avaient pas été correctement satisfaites :

1. faute de s'être suffisamment préparés aux difficultés linguistiques du texte, les candidats ayant obtenu les moins bonnes notes ont d'abord commis diverses erreurs de traduction. Ainsi ne fallait-il pas traduire *vergogna* par « honte », puisque ce terme désigne une vertu : le terme de « pudeur », par exemple, était mieux adapté. *Grida* a été traduit par « cri », alors même que l'éditeur précise en note le sens de ce terme chez Dante, qu'il fallait traduire par « réputation » ou « renommée ». *Giovare* ne signifie pas « louer », mais « servir » ou « être utile ». Les mots *se conosciuta servassero* devaient être traduits par « et si, la connaissant, ils l'observaient » – et non par « ils la serviraient » (*sic*). Au lieu de « concernant l'acquisition », « dans l'acquérir » semble une solution bien peu claire pour *sopra l'acquisto*. Tout en laissant de côté certaines erreurs plus étonnantes et qui manifestaient une impréparation plus grave, on soulignera, enfin, qu'un nombre non négligeable de mots n'étaient pas traduits par certains candidats. Le jury souhaite donc attirer l'attention des futurs candidats sur la nécessité d'une lecture attentive et d'une traduction précise ;
2. les candidats qui n'avaient pas étudié d'assez près la démarche argumentative du texte parvenaient difficilement à situer le passage à expliquer. On ne saurait pourtant trop rappeler l'importance véritablement décisive de ce moment initial de l'explication. L'objection du « calomniateur de la vérité », à laquelle Dante consacre plusieurs chapitres, a ainsi été parfois mal présentée. Cette objection ne consiste en effet

nullement à accuser la science d'imperfection, puisqu'elle prend la forme d'un raisonnement par l'absurde qui suppose justement la perfection de la science, et qui en tire la conclusion (erronée, selon Dante) que le désir de richesses devrait donc, lui aussi, être parfait. Faute de comprendre la logique de cette objection, certains candidats pensaient que la question posée par Dante était de savoir si les sciences sont parfaites ou imparfaites, alors que, comme on le voit, cette question est étrangère à son projet dans ces chapitres, tout entiers consacrés à montrer que le désir des richesses est essentiellement différent du désir de savoir. C'est plus tard, seulement, que Dante posera la question de la perfection de la vie contemplative. Pour situer le passage qu'il devait expliquer, un autre candidat a soutenu que Dante passe logiquement de la question de la noblesse à celle de l'autorité légitime, et donc à celle des limites de l'autorité impériale. Or ce raccourci est inexact : Dante discute une définition de la noblesse donnée par l'empereur et c'est en se demandant s'il a le droit de critiquer cette définition qu'il aborde la question du pouvoir impérial. Dès lors, faute de saisir précisément l'objet et l'enjeu du texte, l'explication présentait souvent le défaut de s'émietter en analyses indépendantes et peu coordonnées entre elles.

DONNÉES STATISTIQUES GLOBALES

1. Bilan de l'admissibilité

- Nombre de candidats inscrits : 1196
- Nombre de candidats non éliminés : 693 (soit : 57,94 % des inscrits, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV])
- Nombre de candidats admissibles : 165 (soit : 23,81 % des non éliminés)
- Moyenne des candidats non éliminés : 42,19 (soit une moyenne de : 07,03 / 20)
- Moyenne des candidats admissibles : 63,35 (soit une moyenne de : 10,56 / 20)
- Barre d'admissibilité : 54 (soit un total de : 09 / 20)

2. Bilan de l'admission

- Nombre de candidats admissibles : 165
- Nombre de candidats non éliminés : 159 (soit : 96,36 % des admissibles, le nombre de candidats non éliminés correspondant aux candidats n'ayant pas eu de note éliminatoire [AB, CB, 00.00, NV])
- Nombre de postes : 72
- Nombre de candidats admis sur liste principale : 72 (soit : 45,28 % des non éliminés) – aucun candidat inscrit sur liste complémentaire
- Moyenne des candidats non éliminés (moyenne portant sur le total général d'admissibilité et d'admission [coefficients 6 + 6]) : 117,43 (soit une moyenne de : 09,79 / 20)
- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 137,18 (soit une moyenne de : 11,43 / 20)
- Moyenne des candidats non éliminés : 53,95 (soit une moyenne de : 08,99 / 20)
- Moyenne des candidats admis sur liste principale : 69,66 (soit une moyenne de : 11,61 / 20)
- Barre de la liste principale : 117 (soit un total de : 09,75 / 20)

3. Répartition par académie d'inscription

ACADÉMIE	INSCRITS	PRÉSENTS	ADMISSIBLES	ADMIS
D'AIX-MARSEILLE	52	27	2	0
DE BESANCON	14	8	3	3
DE BORDEAUX	26	16	1	0
DE CAEN	15	9	3	1
DE CLERMONT-FERRAND	13	9	1	1
DE DIJON	16	14	1	0
DE GRENOBLE	26	8	2	0
DE LILLE	40	20	1	0
DE LYON	107	81	27	13
DE MONTPELLIER	34	14	3	0

DE NANCY-METZ	21	7	2	0
DE POITIERS	15	12	0	0
DE RENNES	44	22	0	0
DE STRASBOURG	36	17	3	0
DE TOULOUSE	45	26	5	0
DE NANTES	31	17	2	0
D'ORLEANS-TOURS	24	13	0	0
DE REIMS	2	2	1	1
D'AMIENS	19	12	3	2
DE ROUEN	17	10	1	0
DE LIMOGES	7	4	0	0
DE NICE	21	10	1	0
DE CORSE	1	0	0	0
DE LA REUNION	12	4	0	0
DE LA MARTINIQUE	2	0	0	0
DE LA GUADELOUPE	6	1	0	0
DE LA GUYANE	2	0	0	0
DE LA NOUVELLE CALEDONIE	2	2	0	0
DE LA POLYNESIE FRANCAISE	3	2	0	0
DE MAYOTTE	1	1	0	0
PARIS - VERSAILLES - CRETEIL	542	364	103	51